

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

Chair:

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

Wednesday, June 6, 2012
Thursday, June 7, 2012 (in camera)
Wednesday, June 13, 2012

Issue No. 19

Thirteenth meeting on:

Study on prescription pharmaceuticals in Canada

Eighth meeting on:

Social inclusion and cohesion in Canada

Third and fourth meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Division 54 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures

First (final) meeting on:

Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada

First (final) meeting on:

Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy

INCLUDING:

THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-288)
THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-278)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président :

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Le mercredi 6 juin 2012
Le jeudi 7 juin 2012 (à huis clos)
Le mercredi 13 juin 2012

Fascicule n° 19

Treizième réunion concernant :

L'étude sur les produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada

Huitième réunion concernant :

L'étude sur la cohésion et l'inclusion sociales au Canada

Troisième et quatrième réunions concernant :

La teneur des éléments de la Section 54 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie

Y COMPRIS :

LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-288)
LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-278)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*
The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Callbeck	Martin
* Cowan	Mercer
(or Tardif)	Merchant
Demers	Seidman
Dyck	Seth
* LeBreton, P.C.	Verner, P.C.
(or Carignan)	Wallace

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mercer replaced the Honourable Senator Cordy (*June 12, 2012*).

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*June 7, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Rivard (*June 7, 2012*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Hubley (*June 6, 2012*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Demers (*June 6, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Housakos (*June 5, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie
Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Martin
* Cowan	Mercer
(ou Tardif)	Merchant
Demers	Seidman
Dyck	Seth
* LeBreton, C.P.	Verner, C.P.
(ou Carignan)	Wallace

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mercer a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 12 juin 2012*).

L'honorable sénateur Merchant a remplacé l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 7 juin 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 7 juin 2012*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 6 juin 2012*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 6 juin 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 5 juin 2012*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 26, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mercer, seconded by the Honourable Senator Day, for the second reading of Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, May 16, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Wallin, seconded by the Honourable Senator Martin, for the second reading of Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 26 avril 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mercer, appuyée par l'honorable sénateur Day, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 16 mai 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wallin, appuyée par l'honorable sénateur Martin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Seidman, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2012
(44)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:13 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Dyck, Eggleton, P.C., Martin, Ogilvie, Rivard, Seidman, Seth, Verner, P.C., and Wallace (11).

In attendance: Sandra Elgersma, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its study on the subject-matter of those elements contained in Division 54 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 17.*)

WITNESSES:

Centre for Immigration Policy Reform:

Martin Collacott, Spokesperson.

Ontario Council of Agencies Serving Immigrants:

Debbie Douglas, Executive Director.

As individuals:

Mario Bellissimo, Lawyer, Bellissimo Law Group;

Richard Kurland, Lawyer and Policy Analyst.

The chair made a statement.

Mr. Collacott, Ms. Douglas, Mr. Bellissimo and Mr. Kurland each made a statement and, together, answered questions.

At 6:06 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 7, 2012
(45)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met in camera this day at 10:30 a.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2012
(44)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 13, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Dyck, Eggleton, C.P., Martin, Ogilvie, Rivard, Seidman, Seth, Verner, C.P., et Wallace (11).

Également présente : Sandra Elgersma, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la Section 54 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 17 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Centre pour une réforme des politiques d'immigration :

Martin Collacott, porte-parole.

Conseil ontarien des agences servant les immigrants :

Debbie Douglas, directrice exécutive.

À titre personnel :

Mario Bellissimo, avocat, Bellissimo Law Group;

Richard Kurland, avocat et analyste des politiques.

Le président prend la parole.

M. Collacott, Mme Douglas, M. Bellissimo et M. Kurland font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 18 h 6, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2012
(45)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 h 30, dans la pièce 705 de l'immeuble Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Demers, Eggleton, P.C., Martin, Ogilvie, Robichaud, P.C., Seidman, Seth, Verner, P.C., and Wallace (11).

In attendance: Sonya Norris, Sandra Elgersma and Brian O'Neal, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 17, 2011, the committee continued its study on social inclusion and cohesion in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was moved that the committee allow the transcription of today's in camera meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure but no later than at the end of this parliamentary session.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:43 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 17, 2011, the committee continued its study on prescription pharmaceuticals in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

At 10:56 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its study on the subject-matter of those elements contained in Division 54 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 17.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was moved that the Senate Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology fully endorse the motion adopted by the Senate on May 30, 2012, "that the papers and evidence that have been or will be received and taken, and work that has been or will be accomplished, by the committees to which were referred on May 3, 2012, the subject-matter of certain elements of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, except documents and other material relating to in camera meetings of these committees, be referred to the Standing Senate Committee on National Finance for the purposes of its concurrent study on the subject matter of all of the said Bill."

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Demers, Eggleton, C.P., Martin, Ogilvie, Robichaud, C.P., Seidman, Seth, Verner, C.P., et Wallace (11).

Également présents : Sonya Norris, Sandra Elgersma et Brian O'Neal, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 novembre 2011, le comité poursuit son étude sur la cohésion et l'inclusion sociales au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)f du *Règlement du Sénat*, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

Il est proposé que le comité autorise la transcription de la séance à huis clos d'aujourd'hui, qu'une copie de la transcription soit conservée dans le bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité présents et les analystes du comité, et que le document soit détruit par la greffière avant la fin de la présente session parlementaire, à la demande du Sous-comité du programme et de la procédure.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 43, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 novembre 2011, le comité poursuit son étude sur les produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 12 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)f du *Règlement du Sénat*, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

À 10 h 56, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la Section 54 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 17 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)f du *Règlement du Sénat*, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

Il est proposé que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie appuie sans réserve la motion adoptée par le Sénat le 30 mai 2012, à savoir « que les témoignages entendus, les documents reçus et les travaux accomplis à ce jour et dans l'avenir par les comités auxquels a été renvoyée, le 3 mai 2012, la teneur de certains éléments du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, à l'exception des documents et de tout autre matériel ayant trait aux réunions à huis clos de ces comités, soient renvoyés au Comité sénatorial permanent des finances nationales en vue de son étude de la teneur complète de ce projet de loi. »

After debate, the question being put on the motion it was adopted.

At 12:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012
(46)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:19 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Dyck, Eggleton, P.C., Martin, Mercer, Merchant, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, P.C., and Wallace (11).

In attendance: Karin Phillips, Analyst, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, May 16, 2012, the committee began its study on Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada.

WITNESSES:

John Carmichael, M.P., sponsor of the bill.

Canadian Heritage:

Joël Girouard, Acting Director, State Ceremonial and Protocol.

The chair made a statement.

Mr. Girouard made a statement and answered questions.

Mr. Carmichael made a statement and, together with Mr. Girouard, answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada.

It was agreed that title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the preamble, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012
(46)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 19, dans la pièce 2 de l'immeuble Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Dyck, Eggleton, C.P., Martin, Mercer, Merchant, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, C.P., et Wallace (11).

Également présente : Karin Phillips, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 16 mai 2012, le comité commence son étude du projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada.

TÉMOINS :

John Carmichael, député, parrain du projet de loi.

Patrimoine canadien :

Joël Girouard, directeur par intérim, Cérémonial d'État et protocole.

Le président prend la parole.

M. Girouard fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. Carmichael fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Girouard, répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

At 5:03 p.m., the committee suspended.

At 5:06 p.m., the committee resumed, and, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 26, 2012, the committee began its study on Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy.

WITNESS:

The Honourable Geoff Regan, P.C., M.P., sponsor of the bill;

The chair made a statement.

Mr. Regan made a statement and answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy

It was agreed that title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the preamble, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 5:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 17 h 3, la séance est suspendue.

À 17 h 6, la séance reprend et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 26 avril 2012, le comité entreprend son étude du projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie.

TÉMOIN :

L'honorable Geoff Regan, C.P., député, parrain du projet de loi.

Le président prend la parole.

M. Regan fait une déclaration, puis répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 17 h 39, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, May 16, 2012, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy, has, in obedience to the order of reference of Thursday, April 26, 2012, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 16 mai 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 26 avril 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

KELVIN K. OGILVIE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:13 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Division 54 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in the House of Commons on March 29, 2012 and other measures.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I hereby call the meeting to order.

[*Translation*]

Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie, a senator from Nova Scotia and chair of the committee. I will ask my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

Senator Eggleton: Art Eggleton, a senator from Toronto, deputy chair of the committee.

Senator Callbeck: Catherine Callbeck, Prince Edward Island.

Senator Dyck: Lillian Dyck, Saskatchewan.

Senator Cordy: Jane Cordy, Nova Scotia.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Verner: Josée Verner, Quebec.

Senator Rivard: Michel Rivard, The Laurentides, Quebec.

[*English*]

Senator Seth: Asha Seth, from Toronto, Ontario.

Senator Martin: Yonah Martin, Vancouver, B.C.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

The Chair: I wish to welcome our distinguished witnesses, and I will introduce them by name and affiliation when we invite them to speak.

At this point I would remind us all that we are here because on May 2, 2012, this committee was authorized by the Senate to examine the subject matter of Division 54 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2012

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 13, pour étudier la teneur des éléments de la Section 54 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte.

[*Français*]

Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je suis Kelvin Ogilvie, sénateur représentant la Nouvelle-Écosse et président du comité. Je vais demander à mes collègues de se présenter eux-mêmes, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur représentant Toronto et vice-président du comité.

Le sénateur Callbeck : Catherine Callbeck, de Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Dyck : Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

Le sénateur Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Verner : Josée Verner, du Québec

Le sénateur Rivard : Michel Rivard, des Laurentides, Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Seth : Asha Seth, de Toronto, en Ontario.

Le sénateur Martin : Yonah Martin, de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Le sénateur Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le président : Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos distingués témoins, que je présenterai quand nous les inviterons à prendre la parole.

Je voudrais maintenant rappeler à tous que nous sommes ici parce que, le 2 mai 2012, le Sénat a autorisé le comité à examiner l'objet de la section 54, partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Today's meeting is focused on the changes to economic class immigration included in Bill C-38.

With that, and by earlier agreement, we will invite our witnesses to speak, beginning on my left with Martin Collacott, who is the spokesperson for the Centre for Immigration Policy Reform.

Martin Collacott, Spokesperson, Centre for Immigration Policy Reform: Thank you. I will comment briefly on some of the steps taken by the government to improve the immigration system and then go on to describe what still has to be done to make it work in the best interests of Canadians.

In recent decade, newcomers have on average earned far less and experienced higher poverty levels than those who arrived here prior to 1980.

This has resulted not only in frustration and disappointment on the part of many immigrants but has been extremely costly for Canadians. There is a Fraser Institute study that shows recent immigrants may cost around \$20 billion a year. The government has therefore taken measures to ensure that newcomers are selected according to standards that give them a much better chance of finding employment commensurate with their qualifications. These include requiring that they are fluent enough in English or French to be able to function effectively in their fields of specialization, and that their foreign credentials are likely to be accepted in Canada.

In introducing these new and more effective standards, the government has also had to face the fact that hundreds of thousands of applicants have already qualified under the old guidelines. They formed a backlog of more than 600,000 by the time the government took office and eventually grew to more than a million.

Given the size of this backlog and the fact that those in the lineup that qualified under the old guidelines were not likely to do well in the workforce, the government has done the right thing in its decision to cancel their applications that were made before the new standards were introduced and refund the fees they paid.

Not surprisingly, this decision has not been welcomed by many of those in the backlog or their lawyers or consultants, but it is entirely justified in serving the best interests of Canadians.

The new measures introduced by the government also provide it with the means to set limits on how many applications it will accept in various categories, thus enabling it to avoid the accumulation of massive backlogs in the future. This is something Canada should have done years ago.

Another important step taken by the government is its decision to review provisions for the sponsorship of parents and grandparents. The major problem with that program is that it

Aujourd'hui, nous examinerons plus particulièrement les modifications apportées par le projet de loi C-38 à la catégorie de l'immigration économique.

Cela dit, comme nous en avons convenu, nous inviterons nos témoins à prendre la parole en commençant, à ma gauche, par Martin Collacott, qui est le porte-parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration.

Martin Collacott, porte-parole, Centre pour une réforme des politiques d'immigration : Je vous remercie. Je parlerai brièvement de quelques-unes des mesures prises par le gouvernement pour améliorer le système d'immigration, puis j'aborderai ce qu'il reste à faire pour que le système fonctionne dans l'intérêt des Canadiens.

Ces dernières décennies, les nouveaux venus ont en moyenne gagné moins et connu des niveaux de pauvreté plus importants que ceux qui sont arrivés chez nous avant 1980.

À part la frustration et la déception qu'ont ressenties de nombreux immigrants, cette situation a été extrêmement coûteuse pour les Canadiens. D'après une étude réalisée par l'Institut Fraser, les immigrants récents pourraient coûter quelque 20 milliards de dollars par an. Le gouvernement a donc pris des mesures pour s'assurer que les nouveaux venus sont choisis en fonction de normes qui leur donnent de meilleures chances de trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Ces normes comprennent une connaissance suffisante de l'anglais ou du français pour fonctionner efficacement dans leur domaine de spécialisation et des titres de compétence susceptibles d'être acceptés au Canada.

En mettant en place ces nouvelles normes plus efficaces, le gouvernement a également dû affronter le fait qu'il y a des centaines de milliers de demandeurs qualifiés aux termes des anciennes règles. Il y en avait plus de 600 000 lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir. Aujourd'hui, leur nombre dépasse le million.

Compte tenu de la taille de cet arriéré et du fait que ceux qui s'étaient qualifiés aux termes des anciennes règles étaient peu susceptibles de bien se tirer d'affaire dans la population active, le gouvernement a pris la bonne décision en annulant les demandes présentées avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes et en remboursant les frais acquittés.

Il est évident que cette décision n'a pas été bien accueillie par les candidats déboutés, leurs avocats et leurs consultants, mais elle est tout à fait justifiée si l'objectif est de servir au mieux les intérêts des Canadiens.

Les nouvelles mesures présentées par le gouvernement lui donnent en outre les moyens de limiter le nombre de demandes acceptées dans les différentes catégories, ce qui lui permettra à l'avenir d'éviter l'accumulation d'énormes arriérés. C'est une chose que le Canada aurait dû faire depuis des années.

Le gouvernement a pris une autre mesure importante en décidant de réviser les dispositions régissant le parrainage de parents et de grands-parents. Le problème, dans ce cas, c'est que

costs Canadians billions and billions of dollars, particularly in health care, and I can give the details on that if the committee is interested.

The government has, moreover, implemented or proposed major improvements to a wide range of immigration-related policies including, for example, the investor program and the refugee determination system.

Overall, the current government, and particularly the immigration minister Jason Kenny, have in fact done a great deal more than any of their predecessors in recent decades to improve the system and correct many of the shortcomings.

Having said this, however, I have to point out that in one critical respect the immigration policies we have today dramatically fail to serve the interests of Canadians. I repeat: They dramatically failed.

Immigration policy and immigration levels used to be related to the state of the economy and our labour needs. Indeed, the name of the department dealing with immigration was for 30 years either manpower and immigration or employment and immigration. The last government that recognized this essential relationship and acted accordingly was that of Pierre Trudeau in the mid-1980s. During this period, Canada was in an economic recession and immigration intake was lowered to less than 100,000 a year.

Since then, immigration policy has been driven largely by special interest groups with the support of myths that ascribe to large scale immigration benefits to Canada that are almost completely without foundation. These special interest groups include employers who want a larger labour pool in order to keep wages as low as possible; immigration settlement organizations that often do a good job of helping newcomers but also have a vested interest in large numbers of arrivals; and immigration lawyers and consultants, who want as many clients as possible.

Some of the myths surrounding immigration are that Canadians benefit from an ever-growing population and workforce. Immigration increases the size of the population and the economy increases, but there is no net benefit for the average Canadian. Increases in prosperity depend on sound economic policies and increases in productivity, which are negatively affected by a larger labour supply. Also, there is the claim that as the population gets older we need more workers from abroad to compensate for the smaller percentage of Canadians who are working. We have a problem with aging and additional costs as people get older, but it has been definitively shown that immigration has almost no impact on that problem. There is also the argument that Canada will have massive labour shortages that can only be met by bringing in larger numbers of workers from abroad. We have shortages and we will have shortages in various sectors of our economy from time to time, but it has been pretty clearly shown that these could be met by normal market

ce programme coûte des milliards et des milliards de dollars aux Canadiens, notamment en soins de santé. Je peux présenter des détails à ce sujet si le comité le souhaite.

De plus, le gouvernement a proposé ou mis en œuvre d'importantes améliorations touchant de nombreuses politiques liées à l'immigration, comme le programme des investisseurs et le système de détermination du statut de réfugié.

Dans l'ensemble, le présent gouvernement et, en particulier, le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, on fait bien plus que n'importe lequel de leurs prédécesseurs des dernières décennies pour améliorer le système et remédier à beaucoup de ses lacunes.

Cela étant dit, je dois noter qu'il y a un domaine essentiel dans lequel les politiques actuelles d'immigration ont connu un échec lamentable pour ce qui est de servir les intérêts des Canadiens. J'ai bien dit qu'elles ont connu un échec lamentable.

Dans le passé, la politique et les niveaux d'immigration correspondaient à la situation de l'économie et à nos besoins de main-d'œuvre. En fait, pendant 30 ans, le nom du ministère qui s'occupait de l'immigration était soit Main-d'œuvre et Immigration soit Emploi et Immigration. Le dernier gouvernement qui ait reconnu ce lien essentiel et qui ait agi en conséquence était celui de Pierre Trudeau dans le milieu des années 1980. À l'époque, comme le Canada était en récession, le nombre d'immigrants admis était tombé à moins de 100 000 par an.

Depuis, la politique d'immigration a été influencée dans une grande mesure par des groupes d'intérêt et par des mythes presque complètement dénués de tout fondement selon lesquels l'immigration à grande échelle est avantageuse pour le Canada. Les groupes d'intérêt en cause comprennent les employeurs, qui veulent disposer d'un important bassin de main-d'œuvre pour être en mesure de payer les salaires les plus bas possible, les organismes d'aide à l'établissement des immigrants, qui font en général du bon travail, mais qui ont intérêt à voir se multiplier le nombre des arrivées, ainsi que les avocats et les consultants de l'immigration, qui souhaitent avoir le plus de clients possible.

De nombreux mythes entourent l'immigration. On dit par exemple que les Canadiens profitent quand la population et la main-d'œuvre augmentent. L'immigration augmente effectivement la taille de la population et de l'économie, mais cela n'a pas d'avantage net pour le Canadien moyen. L'accroissement de la prospérité dépend de saines politiques économiques et d'augmentations de la productivité, qui sont négativement touchées par une hausse de l'offre de main-d'œuvre. On dit aussi qu'avec le vieillissement de la population, nous avons besoin de plus de travailleurs étrangers pour compenser la baisse du pourcentage des Canadiens qui travaillent. Nous avons effectivement une population vieillissante qui impose des dépenses croissantes, mais il a été démontré de façon concluante que l'immigration n'a aucune influence sur ce problème. On affirme en outre que le Canada a d'importantes pénuries de main-d'œuvre auxquelles on ne peut remédier qu'en faisant venir un grand nombre de travailleurs de l'étranger. Nous avons

forces within Canada. There is no justification for having among the highest net immigration levels in the world and topping this up by bringing in almost an equal number of foreign workers.

There are other impacts on Canadian society of this inflow. Our larger cities, such as Toronto and Vancouver, are becoming less livable because of high housing costs and longer commute times. It increases pressure on health care and educational facilities. The environmental impact is substantial as more and more prime agricultural land is used for housing. It also has a global impact since newcomers have an ecological footprint in Canada several times what they had in their homelands. There are also issues to be considered in relation to the cohesiveness of Canadian society. Canada has worked hard at integrating newcomers and has done a better job than most other countries. However, it would be unwise to assume that we will continue to be as successful in the future as immigrant communities get larger; and newcomers are increasingly able to function in the cultural milieu of their homelands and have far stronger connections through the Internet to travel and so on with their homelands than in the old days.

We need a comprehensive strategy for making best use of our existing workforce. We will still need some immigrants but not nearly as many as we are bringing in. We have to look at disincentives for people getting into the workforce, which the government is doing in terms of EI. We need to look at why many young people are training in Canada for jobs that we do not need them for and not going into trades, where they could be used. We have to look at whether we have the programs in place for them to get the training we need. We should be focusing on long-term labour needs and getting Canadians into the workforce, not the quick fix by bringing in temporary workers or large numbers of permanent residents.

The Chair: Thank you, Mr. Collacott.

I will now turn to Ms. Debbie Douglas, Executive Director of the Ontario Council of Agencies Serving Immigrants.

Debbie Douglas, Executive Director, Ontario Council of Agencies Serving Immigrants: Thank you, Mr. Chair, for giving me the opportunity to comment on the impact of changes to the Immigration and Refugee Protection Act included in Bill C-38.

effectivement des pénuries et nous en aurons encore à l'occasion dans différents secteurs de l'économie, mais il est prouvé que ces pénuries se résorbent sous l'effet des forces normales du marché au Canada. Il n'y a vraiment aucune raison d'avoir un niveau d'immigration qui compte parmi les plus élevés du monde et, en sus, de faire venir un nombre presque égal de travailleurs étrangers.

Cet afflux a d'autres incidences sur la société canadienne. Nos grandes villes, comme Toronto et Vancouver, sont moins vivables par suite de la hausse du prix des logements et de l'augmentation du temps qu'il faut pour aller travailler. L'afflux intensifie les pressions qui s'exercent sur nos établissements de santé et d'éducation. L'impact environnemental est important parce que de bonnes terres agricoles sont de plus en plus souvent utilisées pour construire des logements. Il y a aussi des incidences mondiales parce qu'au Canada, l'empreinte écologique des nouveaux venus est de plusieurs fois plus importante que celle qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Il faut également penser à la cohésion de la société canadienne. Le Canada a travaillé fort pour intégrer les nouveaux venus et a obtenu à cet égard de meilleurs résultats que la plupart des autres pays. Toutefois, il serait peu sage de supposer que nous continuerons à avoir le même succès à l'avenir avec des communautés d'immigrants de plus en plus importantes, qui sont aujourd'hui mieux en mesure de conserver le milieu culturel de leur pays d'origine et de maintenir avec lui des liens très étroits grâce à Internet et à des déplacements faciles.

Nous avons besoin d'une stratégie globale pour nous permettre de faire une utilisation optimale de notre population active. Nous aurons toujours besoin d'un certain nombre d'immigrants, mais certainement pas au niveau actuel. Nous devons chercher à venir à bout des obstacles qui empêchent aujourd'hui les Canadiens de faire pleinement partie de la population active, ce que le gouvernement fait actuellement du côté de l'assurance-emploi. Nous devons essayer de savoir pourquoi tant de jeunes sont formés au Canada pour occuper des emplois dont nous n'avons pas besoin, négligeant les métiers dans lesquels nous pourrions les employer. Nous devons déterminer si nous avons les programmes voulus pour les former dans des domaines où nous avons des besoins. Nous devons concentrer nos efforts sur les besoins de main-d'œuvre à long terme et sur l'intégration des Canadiens dans la population active au lieu de recourir à des solutions faciles consistant à faire venir des travailleurs temporaires ou de grands nombres de résidents permanents.

Le président : Merci, monsieur Collacott.

Nous allons maintenant entendre Mme Debbie Douglas, directrice exécutive du Conseil ontarien des agences servant les immigrants.

Debbie Douglas, directrice exécutive, Conseil ontarien des agences servant les immigrants : Je vous remercie, monsieur le président de m'avoir donné l'occasion de parler au comité des effets des modifications apportées à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés dans le projet de loi C-38.

Briefly, I will tell you a bit about OCASI. We are the umbrella organization for agencies working with immigrants and refugees in the province of Ontario. We were formed in 1978 to act as the collective voice for Ontario's immigrant- and refugee-serving sector and to coordinate responses to shared needs and concerns. The council has over 200 autonomous member agencies across the province, with approximately 60 per cent located in Toronto, which is not surprising given how arrival numbers are disbursed.

Our member agencies provide a broad range of services to immigrants and refugees. They include settlement, employment services, language training, women abuse counselling, housing assistance, legal services, health services, shelters youth and senior services, and community capacity building. The majority of our members are community-based with volunteer boards of directors. Like the overall non-profit sector in Canada, the work is carried out often by very committed volunteers as well as professional staff.

I will focus in the first part of my presentation on the cancellation of the Federal Skilled Worker Program applications. By 2011, the backlog of federal skilled worker applicants waiting for a decision went up from 487,000 in 2005 to 508,000. By that time, the overall backlog in permanent resident applications in any category had grown by 173,000 since the end of 2005.

At that point, the Federal Skilled Worker Program applicants were waiting more than five years to have their applications processed. However, the delay was not consistent across visa posts. Applications in Damascus, Syria, took the longest time at more than eight years; and in Accra, Ghana, and New Delhi, India, it took just under eight years to process. In general, visa posts in Africa and the Middle East region as well as in Asia and Pacific regions took longer to process applications as compared to posts in Europe and the Americas.

In any event, the backlog was not sustainable and was unfair to applicants. Some applicants gave up on Canada and instead found opportunities to immigrate to other countries such as the U.S., the U.K. or Australia. The backlog was causing us to lose much needed talent, and this impact was being felt in some pockets of the labour market.

However, while the backlog was and is unfair to applicants, the government's solution proposed in Bill C-38 to cancel pre-2008 applications is far more unfair. Essentially, applicants who followed the rules and waited in line will now be punished for doing so. The government's proposal to refund the entire application fee is only partial compensation. It cannot reverse the betrayal of a broken promise, cannot wipe out the length of time that applicants have spent waiting in line, and cannot compensate for the additional costs for medical tests, travel costs to embassies and other visa posts and fees for immigration advice

Je vais commencer par vous donner un bref aperçu des activités du COASI. Notre organisation regroupe les agences qui travaillent pour les immigrants et les réfugiés en Ontario. Elle a été créée en 1978 pour être le porte-parole du secteur des services aux immigrants et aux réfugiés de la province et pour coordonner les réactions aux préoccupations et aux besoins communs. Le conseil compte plus de 200 agences membres autonomes en Ontario, dont une soixantaine se trouvent à Toronto, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la répartition des arrivées.

Nos agences membres dispensent un vaste éventail de services aux immigrants et aux réfugiés : services d'établissement, services d'emploi, formation linguistique, conseils aux femmes victimes d'abus, aide pour trouver un logement, services juridiques, services de santé, refuges, services aux jeunes et aux aînés et création de capacités communautaires. La plupart de nos agences membres ont un caractère communautaire et un conseil d'administration formé de bénévoles. Comme dans l'ensemble du secteur canadien sans but lucratif, le travail est souvent fait par des bénévoles très engagés ainsi que par un personnel professionnel.

La première partie de mon exposé portera principalement sur l'annulation des demandes présentées au Programme fédéral des travailleurs qualifiés. En 2011, le nombre de demandes en attente d'une décision, qui était de 487 000 en 2005, a atteint 508 000. Au cours de cette période, l'arriéré total des demandes de résidence permanente dans toutes les catégories avait augmenté de 173 000.

À ce moment, les demandeurs du Programme fédéral des travailleurs qualifiés attendaient pendant plus de cinq ans le traitement de leur demande. Toutefois, ce délai variait beaucoup selon le bureau des visas en cause. Les demandes présentées à Damas, en Syrie, avaient la plus longue attente, huit ans. À Accra, au Ghana, et à New Delhi, en Inde, le délai de traitement était d'un peu moins de huit ans. En général, les bureaux des visas d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et de la région du Pacifique avaient des délais plus importants que ceux des bureaux de l'Europe et des Amériques.

Quoi qu'il en soit, l'arriéré était intolérable et injuste pour les demandeurs. Certains d'entre eux ont renoncé au Canada en faveur d'autres pays tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. L'arriéré nous faisait perdre des compétences dont nous avions grand besoin, ce qui a eu des incidences dans certains secteurs du marché du travail.

Toutefois, même si l'arriéré était injuste pour les demandeurs, la solution que le gouvernement propose dans le projet de loi C-38 en annulant les demandes d'avant 2008 est encore beaucoup plus injuste. Elle signifie essentiellement que les demandeurs qui se sont conformés aux règles et qui ont attendu leur tour sont punis pour l'avoir fait. L'intention du gouvernement de rembourser la totalité des frais acquittés ne compense qu'une partie du préjudice subi. Elle ne change rien à la trahison que représente une promesse non tenue, elle n'efface pas l'attente imposée aux demandeurs et ne les indemnise pas des frais

that the applicants would have incurred. Since the cancellation or termination of the applications is not a decision, there is no appeal for the applicants.

The government proposes that these applicants can reapply under the new post-2008 rules. It is completely unfair to have those who have waited for several years in one line join another line only to wait again. OCASI strongly disagrees that the only solution to the backlog is to terminate the 2008 applications.

We believe that the federal government should invest the required departmental resources sufficient to deal with the volume of applications received and streamline the application process to become more efficient and less time- and resource-consuming. Canada has realigned the economic immigration selection process several times in the past. However, without adequate resources to process applications, the backlog will always exist and will grow. Our solution cannot be to terminate periodically the applications of thousands of applicants who have applied in good faith whenever the backlog grows too big. In fact, by reprioritizing resources allocated to fast-tracking temporary foreign workers, the government can fast track backlogged applications instead rather than cancel them.

We also know that the Federal Skilled Worker Program selection is driven almost entirely by the labour market. In recent years, skilled worker selection has privileged some industries over other, primarily to address current labour market needs in those sectors. However, selection should also be about planning ahead to maintain a competitive edge in growing areas, such as the green sector. Canada would benefit from selecting immigrants based not only on their skills to meet specific short-term labour market needs but also on broader human capital skills, which in the longer term will serve us as a nation.

It is also troubling, and it was good to hear my colleague to my right talk about this, that we are becoming more and more dependent on temporary labour. This is evidenced by the unrestrained growth of our Temporary Foreign Worker Program. Our immigration program should be focused on the long-term goal of nation building, but instead it is subverted to provide short-term articulation of labour market needs.

The following are some specific recommendations we have in response to Bill C-38 regarding the pre-2008 Federal Skilled Worker Program applications.

supplémentaires qu'ils ont dû engager pour les examens médicaux, les visites aux ambassades et aux bureaux des visas et les honoraires versés pour obtenir des conseils. Comme l'annulation des demandes ne constitue pas une décision, les demandeurs n'ont aucun droit d'appel.

Le gouvernement propose de permettre à ces gens de présenter une nouvelle demande aux termes des nouvelles règles d'après 2008. Il est parfaitement injuste d'imposer à des gens qui ont fait la queue pendant plusieurs années de se mettre encore une fois en ligne pour attendre. Le COASI n'est pas du tout d'accord que la seule solution pour remédier à l'arriéré est d'annuler les demandes d'avant 2008.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait accorder aux services ministériels compétents des ressources suffisantes pour traiter les demandes reçues et rationaliser le processus de traitement afin de le rendre plus efficace et de réduire les délais et les ressources nécessaires. Le Canada a modifié à plusieurs reprises dans le passé le processus de sélection dans la catégorie de l'immigration économique. Toutefois, à défaut de ressources suffisantes pour traiter les demandes, l'arriéré ne cessera pas de croître. Nous ne pouvons pas résoudre le problème en annulant périodiquement les demandes de milliers de personnes qui ont posé leur candidature en toute bonne foi, chaque fois que l'arriéré devient trop grand. En fait, en révisant la priorité d'affectation des ressources prévues pour accélérer l'admission des travailleurs étrangers temporaires, le gouvernement peut traiter rapidement les demandes au lieu de les annuler.

Nous savons également que le processus de sélection du Programme fédéral des travailleurs qualifiés est presque complètement commandé par le marché du travail. Ces dernières années, la sélection des travailleurs qualifiés a privilégié certaines industries par rapport à d'autres, principalement pour répondre à leurs besoins actuels de main-d'œuvre. Toutefois, la sélection devrait également tenir compte des besoins futurs qu'il faudra satisfaire pour maintenir la compétitivité du Canada dans les secteurs en croissance, comme celui des technologies environnementales. Le Canada aurait intérêt à choisir les immigrants sur la base non seulement de leur capacité de répondre aux besoins à court terme du marché du travail, mais aussi de leur valeur dans une optique plus vaste de capital humain pouvant servir nos intérêts à plus longue échéance.

Il est également troublant de noter — comme l'a fait mon collègue assis à ma droite — que nous dépendons de plus en plus de travailleurs temporaires. Nous en avons la preuve dans la croissance effrénée du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Notre programme d'immigration devrait être axé sur l'objectif à long terme de l'édification de la nation. Aujourd'hui, il est détourné de cet objectif afin de satisfaire aux besoins immédiats du marché du travail.

Je vais maintenant vous présenter quelques recommandations précises liées aux dispositions du projet de loi C-38 relatives aux demandes présentées au Programme fédéral des travailleurs qualifiés avant 2008.

We believe the government should streamline the application process to make it more time and resource efficient and develop an electronic database that would allow the provinces and territories as well as employers to review the skill sets in the application pool. The federal government has been allowing provinces and territories to review the backlogged applications to identify and fast-track applicants that would need their labour market needs within agreed upon occupations. This initiative is separate from and in some cases higher, although I have yet to find one of the provinces whose numbers under this initiative, the pilot, are higher than Provincial Nominee Program numbers, but it is a parallel program to the PNP.

The Chair: You have used up seven minutes at this point, so if you could move to finish.

Ms. Douglas: We are suggesting that this pilot be extended.

The recommendation that we most want to press is that Citizenship and Immigration Canada should establish an expedited process for those in the backlog. We should be parallel to the process for the post-2008 applicants with a timeline of three years or so. Resources earmarked for return to the terminated applicants and the administrative dollars to implement the termination process should instead be spent to hire staff to work on clearing the backlog. There is precedent for this. Recently, the government hired 60 new staff for Canada Border Services Agency to remove just over 4,200 people from the country over three years. A similar investment with existing resources will certainly be a win-win for skilled workers in the backlog and for Canada.

I know I only have two minutes left.

The Chair: You actually have exceeded by several minutes the five minutes you were given, so you have to draw it to a conclusion.

Ms. Douglas: We strongly urge you to seriously consider the recommendations that we have put before you.

In my last 30 seconds, I also want to raise the concern around the proposal to have any fixed employment equity obligations under the Federal Contractors Program removed. I think this will essentially gut our Employment Equity Act. It is an Employment Equity Act that we believe has been successful. Our banking and financial services system is a clear example in terms of the positive impact having a federal Employment Equity Act has had. We have seen a cultural shift here in Canada where we move away from talking about tolerance to talking about diversity as our collective strength. Thank you.

Nous croyons que le gouvernement devrait rationaliser le processus de traitement des demandes pour qu'il prenne moins de temps et de ressources et créer une base de données électronique permettant aux provinces, aux territoires et aux employeurs d'examiner les compétences disponibles dans le bassin des demandeurs. Le gouvernement fédéral permet depuis un certain temps aux provinces et aux territoires d'examiner les demandes en attente pour accélérer le traitement de celles qui répondent aux besoins de leur marché du travail dans des professions convenues. Cette initiative se distingue du Programme des candidats des provinces qui peut, dans certains cas, lui être subordonné. Je dois dire qu'à ma connaissance, aucune province n'a choisi dans le cadre de cette initiative pilote un plus grand nombre de demandeurs que dans le PCP, mais c'est quand même un programme parallèle.

Le président : Vous avez déjà parlé pendant sept minutes. Je vous prie donc de conclure.

Mme Douglas : Nous recommandons que le projet pilote soit reconduit.

La recommandation la plus importante pour nous est que Citoyenneté et Immigration Canada devrait établir un processus accéléré pour traiter l'arriéré de demandes, dont les délais seraient alignés sur celui du processus s'appliquant aux demandeurs d'après 2008, c'est-à-dire environ trois ans. Les fonds destinés à rembourser les frais des demandes annulées ainsi que les sommes prévues pour administrer le processus d'annulation devraient plutôt servir à engager du personnel supplémentaire chargé d'éliminer l'arriéré. Il y a des précédents dans ce domaine. Le gouvernement a récemment engagé 60 employés à l'Agence des services frontaliers du Canada pour renvoyer un peu plus de 4 200 personnes du pays sur une période de trois ans. Un investissement semblable puisé dans les ressources existantes serait certainement aussi avantageux pour les travailleurs qualifiés faisant partie de l'arriéré que pour le Canada.

Je sais qu'il ne me reste que deux minutes.

Le président : Vous avez en fait dépassé de plusieurs minutes le temps de parole de cinq minutes qui vous était attribué. Je vous prie de conclure.

Mme Douglas : Nous vous exhortons fortement à examiner avec soin les recommandations que nous vous avons présentées.

Dans mes 30 dernières secondes, je voudrais également exprimer ma préoccupation au sujet de la proposition visant à supprimer les obligations relatives à l'équité en emploi dans le Programme de contrats fédéraux. Je crois que cela affaiblirait considérablement notre Loi sur l'équité en matière d'emploi. À notre avis, cette loi a eu beaucoup de succès. Nous pouvons en voir les effets positifs dans notre secteur des services bancaires et financiers. Nous assistons actuellement à un virage culturel au Canada, dans lequel notre force collective se base davantage sur la diversité que sur la tolérance.

The Chair: I will now move to Mario Bellissimo, a lawyer who is appearing here as an individual. He is from the Bellissimo Law Group.

Mario Bellissimo, Lawyer, Bellissimo Law Group, as an individual: Good afternoon, chair, senators and my fellow panelists. Thank you for inviting me. It is both an honour and a privilege to be before you today to discuss this very important piece of legislation. I understand that my speaking notes are before you as well as the submission from the Canadian Bar Association. I come to you today wearing three interrelated hats: as a Canadian citizen, as an immigration lawyer, and as Treasurer of the National Immigration Law Section for the Canadian Bar Association.

I want to preface my comments by stating that there have been many creative initiatives and excellent efforts on behalf of the Honourable Jason Kenney, Minister of Citizenship, Immigration and Multiculturalism, as well as his staff. As I have commented in other mediums, the changes have been fast and furious. It is difficult when you are trying to weave changes into what I consider to be a very delicate tapestry, which is our Canadian immigration system. Some of the changes have been positive, and others have not. Unfortunately, Bill C-38 is, in my opinion, a serious step in the wrong direction.

I will focus my comments today on both the scope and implications of this legislation. It is regrettable that we are dealing with this in the context of an omnibus bill. The significant impact and sweeping nature of the changes and the quick time frame for its passage militate against meaningful comment or debate, but I will do my best to communicate what will inevitably come out as a very impassioned view.

As the committee has heard, Federal Skilled Worker Program applications are being returned, along with an estimated \$130 million in processing fee, without interest on those fees, without timely notice of the change in policy and without legal right of remedy or indemnity or any consideration of the merits of those applications.

It also introduces unprecedented ministerial instruction over permanent and temporary resident processing. It would give the minister power not only to establish conditions by category, which is not all that new, but also to change the conditions once the applications have been filed.

We recognize the importance of ensuring that Canada's immigration system responds to our changing labour needs. However, Bill C-38 far overreaches its stated objective, much as my colleague Ms. Douglas has commented.

I highlight in the CBA submission, and echo those, that Part 4, Division 54 should be withdrawn, or at least separated and referred to the Standing Committee on Citizenship and Immigration for proper study and debate.

Le président : Je vais maintenant donner la parole à Mario Bellissimo, avocat faisant partie du Bellissimo Law Group. M. Bellissimo comparait devant le comité à titre personnel.

Mario Bellissimo, avocat, Bellissimo Law Group, à titre personnel : Bonjour, monsieur le président, sénateurs et copanelistes. Je vous remercie de votre invitation. C'est un honneur et un privilège de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler de cette importante mesure législative. Je crois que vous avez devant vous mes notes d'allocution ainsi qu'un mémoire de l'Association du Barreau canadien. Je me présente devant vous aujourd'hui à trois titres plus ou moins interdépendants : comme citoyen canadien, comme avocat spécialiste de l'immigration et comme trésorier de la Section nationale du droit de l'immigration de l'Association du Barreau canadien.

Je voudrais dire, avant d'entrer dans le vif du sujet, que nous sommes redevables à l'honorable Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, et à ses collaborateurs de beaucoup d'initiatives novatrices et d'excellents efforts. Comme je l'ai dit ailleurs, le changement a pris un rythme effréné. C'est difficile d'intégrer un tel changement à la délicate tapisserie que constitue le système canadien d'immigration. Certaines modifications ont été positives, d'autres pas. Malheureusement, le projet de loi C-38 est à mon avis un important pas pris dans la mauvaise direction.

Je concentrerai mes observations aujourd'hui sur la portée et les incidences de cette mesure législative. Il est vraiment regrettable que nous ayons à l'étudier dans le contexte d'un projet de loi omnibus. La portée et les répercussions étendues des changements ainsi que le délai fixé pour leur adoption interdisent un débat sérieux, mais je ferai de mon mieux pour exprimer ce qui ne sera inévitablement qu'un point de vue exalté.

Comme le comité vient de l'entendre, les demandes présentées au Programme fédéral des travailleurs qualifiés sont renvoyées à leurs auteurs, de même que des frais de traitement estimés à 130 millions de dollars, qui seront restitués sans intérêt, sans préavis suffisant du changement de politique, sans droit légal de recours, sans indemnisation et indépendamment de la valeur des demandes.

Le projet de loi confère en outre au ministre des pouvoirs sans précédent sur le traitement des demandes de résidence temporaire et permanente. Le ministre serait habilité non seulement à définir les conditions par catégorie, ce qui n'est pas nouveau, mais aussi à modifier les conditions après la présentation des demandes.

Nous reconnaissons qu'il est important pour le système canadien d'immigration de réagir aux besoins changeants de main-d'œuvre. Toutefois, le projet de loi C-38 va bien au-delà de son objectif déclaré, comme l'a noté ma collègue, Mme Douglas.

Je voudrais mettre en évidence la recommandation du mémoire de l'ABC — et m'y associer — qui demande que la section 54 de la partie 4 soit retirée ou, pour le moins, qu'elle soit séparée du projet de loi et renvoyée au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration en vue d'un examen adéquat.

Before looking at the implications, I want to speak to some of the underlying assumptions for the need for this legislation. By all accounts, or by many accounts, in November 2008 there were approximately 800,000 persons in the backlog. Currently, we are at about 280,000. Three and a half years later, we are about 65 per cent less.

I read with great interest the comments of Sandra Harder, Director General of Strategic Policy and Planning for Citizenship and Immigration Canada in response to questions from Senators Callbeck, Martin and Cordy, when she testified before this committee on May 31. There are four points I wish to highlight. One, she confirmed that the oldest file in the backlog is from 2003, so some applicants have been waiting for nine years. Two, she also stated efforts have been made to communicate with applicants in the backlog to close their existing application and reapply, but only 6 per cent took up the offer. Three, she commented that the backlog would take until 2017 or 2018 to clear. Four, to accommodate the admissions, we would have to raise our immigration levels from 240,000 to 265,000 to about 500,000 to 600,000 immigrants for a two-year period.

With the greatest of respect, these comments are difficult to reconcile. One, so far as applicants were contacted, they were not offered a refund or to close their application but to reapply anew. With minister instructions, one which came out on November 28, 2008, only 38 occupations were eligible, so it stands to reason that many — I understand before the committee she testified that they do have those numbers of who would still qualify under those occupations, but it was unclear.

The Chair: We would really like to get your independent content. You are now at five minutes, and I will close you off in two more minutes.

Mr. Bellissimo: Let me get, then, very quickly to the independent content, which is why these drastic measures now, as the backlog has been significantly reduced? Based on the pace the backlog has been clearing, why would another five or six years be required? Assuming a certain percentage of applicants would be approved, it is unclear why we would have to raise levels to 500,000 to 600,000.

There are also comments made by Minister Kenney with respect to ensuring that our government is sending a clear message that our doors are open to those who play by the rules. With respect, the door would be shut and we could not stand by that statement again. He has also indicated that the system must be fair and well managed and does not tolerate queue jumping. It is difficult to understand how that statement will be reconciled to someone who has been sitting in the backlog since 2005 and sees an applicant with the same occupation approved with visa in hand in 2010.

Avant de passer aux incidences, je voudrais aborder quelques-unes des hypothèses sous-jacentes qui ont présidé à l'élaboration de ces mesures législatives. On s'entend en général pour dire qu'en novembre 2008, il y avait un arriéré d'environ 800 000 personnes. À l'heure actuelle, nous en sommes à environ 280 000. En trois ans et demi, l'arriéré a été réduit de près de 65 p. 100.

J'ai lu avec un grand intérêt les réponses données par Sandra Harder, directrice générale des Politiques stratégiques et de la Planification à Citoyenneté et Immigration Canada, aux questions des sénateurs Callbeck, Martin et Cordy, lors de sa comparution devant le comité le 31 mai. Il y a quatre points que je voudrais souligner. Premièrement, elle a confirmé que le plus vieux dossier de l'arriéré remonte à 2003, ce qui signifie que certains demandeurs attendent depuis neuf ans. Deuxièmement, elle a dit que des efforts ont été déployés pour communiquer avec les demandeurs faisant partie de l'arriéré afin de leur demander de retirer leur demande actuelle et d'en présenter une nouvelle, mais que seuls 6 p. 100 ont accepté cette offre. Troisièmement, elle a précisé que l'arriéré ne serait éliminé qu'en 2017 ou 2018. Quatrièmement, pour admettre les demandeurs, il nous faudrait relever nos niveaux d'immigration, qui sont actuellement de 240 000 à 265 000, pour les faire passer à 500 000 à 600 000 immigrants pendant deux ans.

Je dois dire, avec beaucoup de respect, que ces propos sont difficiles à concilier avec la réalité. Premièrement, dans la mesure où on a pris contact avec les demandeurs, on ne leur a offert ni un remboursement ni la fermeture de leur dossier; ils ne pouvaient que présenter une nouvelle demande. D'après les instructions du ministre publiées le 28 novembre 2008, seules 38 professions étaient admissibles. On peut donc supposer... Je crois qu'elle a déclaré devant le comité que le ministère dispose du nombre de demandeurs qui seraient encore admissibles dans ces professions, mais ce n'était pas très clair.

Le président : Nous aimerions beaucoup connaître votre propre point de vue. Vous en êtes maintenant à cinq minutes. Je devrai vous interrompre dans deux minutes.

M. Bellissimo : Je vais donc en venir très rapidement à mon point de vue. Pourquoi le gouvernement prend-il maintenant ces mesures radicales, après avoir réussi à réduire considérablement l'arriéré? Compte tenu du rythme de réduction, pourquoi le ministère a-t-il besoin de cinq ou six autres années pour éliminer l'arriéré? En supposant qu'un certain pourcentage de demandeurs serait approuvé, je ne comprends pas pourquoi nous aurions à relever les niveaux d'immigration à 500 000 ou 600 000.

Il y a aussi le fait que le ministre Kenney a dit qu'il fallait veiller à ce que notre gouvernement transmette clairement le message que nos portes sont ouvertes à ceux qui se conforment aux règles. Permettez-moi de dire avec respect que les portes seraient fermées et que nous ne serions pas en mesure de tenir cette promesse. Le ministre a également dit que le système doit être équitable et bien géré et qu'on ne saurait tolérer les resquilleurs. Je ne sais pas comment on pourra expliquer cette déclaration à un demandeur faisant partie de l'arriéré qui attend depuis 2005 et qui voit un demandeur de la même profession recevoir son visa en 2010.

I know I am short on time. I get to the issue of what special efforts have been given to process these applications? Have they been given priority? Has any of the interest that has been accumulated over all these years been put towards processing this backlog? We are looking at litigation in the Federal Court, which is already overtaxed. What is the cost benefit?

Further, with respect to a minister's ability to manage and be responsive, that is a fair proposition. However, we are moving from flexibility to inability to manage a transparent or predictable and inviting immigration program. What is the problem with changing the rules mid course? It might seem flexible, but the government has spent a lot of time cracking down on scrupulous representatives. This would allow the immigration program to become a moving target, one that would be difficult to operate.

I will conclude by echoing the CBA's submissions, and there are three of those before you. I conclude by stating that the deleterious effects of the legislation far outweigh its benefits, and mere administrative expediency should not trump core values and tarnish the real value and integrity of our immigration system. There is a lot at stake at here and I urge honourable senators to take this very seriously. If this legislation passes in its current form, we will look back on it with regret.

The Chair: Thank you. I will now turn to Richard Kurland, who is a lawyer and policy analyst, and who is also appearing as an individual.

Richard Kurland, Lawyer and Policy Analyst, as an individual: Thank you, Mr. Chair.

Who takes the business risk of applying to come to Canada as an immigrant? That is the key question.

Under the code of ethics in the Law Society of British Columbia and in the Barreau du Québec, it is a requirement now to advise, in writing, your client, the applicant, that they are taking the business risk of applying to come to this country and that they are on notice that the law may be changed retroactively, with no notice, to their detriment.

What happened? Historically, Canada moved a little sluggishly to regulating consultants operating off our shores. These consultants were not subject to our regulation. These consultants took on the business of bringing people to apply to come to this country. Even after the regulation, where were the consultants and those lawyers to advise their clients that the rules could change? The rules have changed. Where is the balance? Yes, individual applicants will suffer; people who qualified before will not qualify today — 284,000. Their interests are not favoured by this legislation.

What is the interest of Canada? We are here to balance the interests of this country against the interests of people who took the business risk of applying.

Je sais que je vais manquer de temps. Je voudrais quand même demander ce qui suit : quels efforts spéciaux ont été déployés pour traiter ces demandes? Leur a-t-on accordé la priorité? Est-ce qu'une partie quelconque des intérêts accumulés durant toutes ces années a servi à réduire l'arriéré? Il y aura des contestations devant la Cour fédérale, qui est déjà surchargée. Où est l'avantage financier?

Je suis bien d'accord que le ministre doit pouvoir gérer le système et l'assouplir, mais nous sommes en train de passer de la souplesse à l'incapacité de gérer un programme d'immigration transparent, prévisible et accueillant. Pourquoi faut-il changer les règles en cours de route? Certains peuvent considérer que c'est de la souplesse, mais le gouvernement déploie de grands efforts pour sévir contre les représentants peu scrupuleux. Cela transformerait le programme d'immigration en cible mouvante, qu'il serait difficile de gérer.

Je vais conclure en me faisant l'écho des trois mémoires de l'ABC qui vous ont été présentés. Je crois que les effets préjudiciables de ces mesures législatives pèsent beaucoup plus lourd que leurs avantages. Le simple objectif d'accélération de la procédure administrative ne justifie pas d'écarter les valeurs de base et de ternir l'intégrité de notre système d'immigration. Beaucoup est en jeu ici. J'exhorte les honorables sénateurs à prendre la situation très au sérieux. Si ces mesures sont adoptées telles quelles, nous le regretterons à l'avenir.

Le président : Je vous remercie. C'est maintenant au tour de Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, qui comparait devant le comité à titre personnel.

Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, à titre personnel : Merci, monsieur le président.

Qui prend le risque professionnel de présenter une demande d'immigration au Canada? Voilà la question clé.

En vertu du code de déontologie du Barreau de la Colombie-Britannique et du Barreau du Québec, il est maintenant impératif d'informer par écrit le client, c'est-à-dire le demandeur, qu'il prend un risque professionnel en présentant une demande d'immigration au Canada et que la loi peut être modifiée rétroactivement, sans préavis, à son détriment.

Que s'est-il passé? Le Canada a mis un certain temps à réglementer les consultants qui travaillent à l'étranger. Ces consultants n'étaient pas assujettis à notre réglementation. Leur activité consistait à amener des gens à demander à être admis chez nous. Même après l'adoption de la réglementation, où étaient les consultants et les avocats qui devaient avertir leurs clients du fait que les règles pouvaient changer? Les règles ont changé. Où est l'équilibre? Oui, les demandeurs en souffriront. Les gens qui étaient admissibles auparavant ne le seront plus aujourd'hui. Il y en a 284 000. Ces mesures législatives ne favorisent pas leurs intérêts.

Quel est l'intérêt du Canada? Nous sommes ici pour trouver un certain équilibre entre les intérêts du pays et ceux des gens qui ont pris le risque professionnel de présenter une demande.

What does the data show? Economic performance of people who came under the old rules: not good; under the new rules: superlative. That is the backdrop here. There is anguish in people's hopes and dreams of coming to the best country in the world being dashed on the rocks.

However, unlike years past, this is not the only stream. More than 50 per cent of Canada's skilled worker flow today is provincially selected. The Province of Ontario has been foot-dragging in bringing its constitutional responsibility into operation; it is on equal footing with the federal in agriculture and immigration, section 95 of the Constitution Act. However, all the other provinces have managed well to select immigrants. Therefore, the people in the backlog can turn to the provinces.

The people in the backlog have every opportunity to apply under other streams, not just the new federal selection rules. They can do so under the Temporary Foreign Worker Program rules; so you come in, work at a job, pay taxes and have zero-cost integration and settlement when you upgrade from Temporary Foreign Worker Program to immigrant.

No, the doors are not closed.

That is good enough for five minutes, I think.

The Chair: You are in fact under five minutes. I will now open the floor up for questioning.

Senator Eggleton: Let me start with a question about the qualifications of the skilled workers in the pre-2008 backlog.

Mr. Collacott, you spoke about the old guidelines. I take it you are talking about the ones presently in effect before these. Under those guidelines, these people are not likely to do well in the workforce and you supported the decision or the request of Minister Kenney in that regard.

I also heard another comment — I think it was by Mr. Bellissimo — about the CIC knowing who in the backlog would qualify under the new one. I asked them that here, and they did not have the answer. I am still waiting for the answer. Do any of you have any knowledge of what the qualifications are for the people? They meet the 38 occupation categories but I think we are now talking about going down to 21 or something like that. How do we know how many of them meet that?

Mr. Collacott: As one example, and I am not sure you are talking about language, but there is certainly a higher language requirement. I thought the 38 were under the ministerial introductions. I might be wrong. You are talking about people in the backlog who are being dropped, are you not?

Que montrent les données? Situation économique des gens admis en vertu des anciennes règles : pas bonne. Situation économique des gens admis en vertu des nouvelles règles : exceptionnelle. Voilà le contexte. Il y a de l'angoisse parce que les espoirs et les rêves de ceux qui souhaitaient venir dans le meilleur pays du monde sont anéantis.

Toutefois, contrairement à ce qui existait dans le passé, ce n'est pas la seule voie qu'il soit possible d'emprunter. Aujourd'hui, plus de 50 p. 100 des travailleurs qualifiés qui viennent au Canada sont choisis par les provinces. L'Ontario tarde à assumer sa responsabilité constitutionnelle : en vertu de l'article 95 de la Loi constitutionnelle, il est l'égal du gouvernement fédéral en matière d'agriculture et d'immigration. Toutes les autres provinces ont réussi à sélectionner leurs immigrants. Par conséquent, les demandeurs faisant partie de l'arriéré peuvent toujours s'adresser aux provinces.

Ces demandeurs ont la possibilité d'emprunter toutes les autres voies de l'immigration. Ils ne sont pas limités aux nouvelles règles fédérales de sélection. Ils peuvent se prévaloir du Programme des travailleurs étrangers temporaires : ils peuvent venir, occuper un emploi, payer des impôts et passer de la catégorie des travailleurs étrangers temporaires à celle des immigrants sans coûter un sou en frais d'intégration et d'établissement.

Non, les portes ne sont pas fermées.

Je crois que cela suffit pour cinq minutes.

Le président : En fait, vous n'avez pas encore atteint cinq minutes. Nous allons maintenant passer à la période des questions.

Le sénateur Eggleton : Je voudrais d'abord poser une question concernant les conditions auxquelles devaient satisfaire les travailleurs qualifiés faisant partie de l'arriéré d'avant 2008.

Monsieur Collacott, vous avez parlé des vieilles règles. Je suppose qu'il s'agit des règles qui sont actuellement en vigueur. Les gens qualifiés en vertu de ces règles sont peu susceptibles de se tirer d'affaire dans la population active. Vous avez donc appuyé la décision ou la demande du ministre Kenney à cet égard.

J'ai également entendu quelqu'un dire — je crois que c'était M. Bellissimo — que Citoyenneté et Immigration Canada sait qui, dans l'arriéré, serait admissible en vertu des nouvelles règles. J'ai posé la question ici même aux représentants du ministère. Je n'ai pas obtenu de réponse. Je l'attends encore. Est-ce que l'un d'entre vous sait à quelles conditions ces gens doivent satisfaire? Ils font partie des 38 professions désignées, mais je crois qu'il est actuellement question de ramener ce nombre à 21 ou quelque chose de cet ordre. Comment savoir combien d'entre eux satisfont aux conditions?

M. Collacott : Je peux vous dire par exemple — même si je ne suis pas sûr que vous parliez de la langue — que les exigences linguistiques sont supérieures. Je croyais que les 38 professions étaient prévues dans les instructions ministérielles. Je me trompe peut-être. Vous voulez parler des demandeurs faisant partie de l'arriéré qu'on laisse tomber, n'est-ce pas?

Senator Eggleton: Yes, they are being told “you can come back and apply.” How many of them in that backlog would likely apply and likely comply with the new regulations?

Mr. Collacott: That is hard to say. There may be some who have waited so long that they are not interested in coming, anyway. I understand that provinces and other entities can look at the people in the backlog and see if they fit current needs. I am not aware of any assessment being made individually of all the people in the backlog, whether they would qualify. I think it is up to them. I am not sure of that, but I believe that to be the case.

Mr. Bellissimo: I would like to add that I do not know what those statistics are, either. However, it is important that I should qualify that under the existing legislation, an immigration officer has the ability to refuse an applicant, even if they meet the points requirement, if they feel an applicant would not become economically established in Canada. That legislation is already there.

Senator Eggleton: Let me ask about the other provisions, because you have all talked about the backlog. There are two other major provisions. One is the further expansion of ministerial discretion, particularly in regard to this possibility of having 2,750 people in an occupation category, of which they have said at this committee that there is only one they have in mind at this point in time, so it does not sound like a lot of numbers.

Regardless, what do you suggest in terms of oversight of that ministerial discretion?

Ms. Douglas: It is one of the issues we raised in the paper; namely, that we believe the minister currently has broad discretion. We are unsure why it is that such discretion needs to be expanded. We were surprised to see that the ministerial instructions ability was also being extended to the position of Minister of HRSDC. For us, the concern here is that we continue to diminish parliamentary oversight, as well as public debate and consultation, in terms of the changes that can be made to our immigration program.

I think the ability to create new classes within our economic stream for up to five years is one example of that, although there are an unlimited number of folks who can come in through that program. If we want to create a different stream, why not have a policy paper on it? Why not talk about what gave rise to the need to create a new immigration stream and let us have a public debate about it and what it means in terms of our immigration process?

Le sénateur Eggleton : Oui. On leur dit qu'ils peuvent présenter une nouvelle demande. Combien d'entre eux, dans cet arriéré, sont susceptibles de présenter une nouvelle demande et d'être admissibles en vertu des nouvelles règles?

M. Collacott : C'est difficile à dire. Il y en a peut-être certains qui ont attendu si longtemps qu'ils ne souhaitent plus venir. Je crois savoir que les provinces et d'autres administrations peuvent examiner les dossiers de l'arriéré pour déterminer s'ils correspondent à leurs besoins. À ma connaissance, il n'y a pas d'évaluation des dossiers individuels pour savoir qui, parmi les demandeurs faisant partie de l'arriéré, pourrait être admissible. Cela dépend d'eux. Je n'en suis pas sûr, mais je crois que c'est le cas.

M. Bellissimo : Je ne sais pas non plus quel est le nombre. Je crois cependant qu'il est important de préciser qu'en vertu de la loi actuelle, un agent d'immigration peut rejeter un demandeur, même s'il a le nombre de points requis, s'il l'estime peu susceptible d'avoir une situation économique acceptable au Canada. Cette disposition se trouve dans la loi actuelle.

Le sénateur Eggleton : Je voudrais aborder les autres dispositions parce que vous avez tous parlé de l'arriéré. Il y en a deux qui sont très importantes. La première confère davantage de pouvoirs discrétionnaires au ministre, particulièrement en ce qui concerne la possibilité d'inclure 2 750 personnes dans une catégorie professionnelle. Les représentants du ministère ont dit au comité qu'ils n'avaient qu'une seule catégorie à l'esprit pour le moment. Je n'ai donc pas l'impression que les nombres sont élevés.

Quoi qu'il en soit, à quel genre de surveillance croyez-vous qu'il faudrait assujettir ces pouvoirs discrétionnaires du ministre?

Mme Douglas : C'est l'une des questions que nous soulevons dans notre mémoire, à savoir que le ministre dispose actuellement de vastes pouvoirs discrétionnaires. Nous ne savons pas pourquoi on juge nécessaire d'étendre davantage ces pouvoirs. Nous avons été surpris d'apprendre que la ministre de RHDCC pourra également donner des instructions. Le problème, à notre avis, c'est que le gouvernement continue à affaiblir la surveillance parlementaire, de même que les discussions et les consultations publiques, concernant les changements pouvant être apportés à notre programme d'immigration.

Le pouvoir de créer de nouvelles catégories dans le volet économique pendant une période de cinq ans est un autre exemple, bien qu'un nombre limité de personnes puissent venir dans le cadre de ce programme. Si nous voulons créer une catégorie différente, pourquoi ne pas publier un exposé de principe à ce sujet? Pourquoi ne pas expliquer les raisons pour lesquelles on juge bon de créer une nouvelle catégorie d'immigration et permettre un débat public sur les changements que cela entraînerait?

We are concerned that these changes by regulation, which do not call for any debate, will lead to a piecemeal immigration program, even more so than we have now.

Mr. Kurland: The main element is language; people in the backlog cannot pass the language test. That is your screen, not occupation. It is language, and the studies clearly show with one of the two official languages in your hand you will succeed in this country. On the other hand, the absence of one of those languages derogates you to a ghettoized socio-economic class with poor prospects.

In relation to the oversight, I get to quote Reagan to Gorbachev: Trust, but verify.

We need a mechanism other than the editorial boards that print in electronic media to scrutinize the choices politically made by an immigration minister. It is the great question, and I do not have an answer.

Mr. Bellissimo: I stated in my opening comments it is really important that there is some certainty and predictability in our immigration system. We want flexibility, but we have something in place now. We table it before Parliament here. When you have moving targets in immigration, it allows the unscrupulous individuals to say, "Let me take your money and exploit your dreams because something might change. This changed yesterday. It will change again in a few months." You need some predictability. It is critical or we will take steps back from what this government has done well to earn.

Senator Eggleton: On the Temporary Foreign Worker Program, which is the other major part of this, could you comment on the changes? A couple of you have made comments on whether you think this is a good idea or not, more fundamental comments, but I would like to focus on the changes in Bill C-38: the advertising and recruitment procedures, the companion decision that the minister made together with the Minister of HRSDC to in fact lower the requirement in terms of payment by 15 per cent. Do you have any comment on those provisions?

Mr. Collacott: I gather the lowering by 15 per cent is a bit of a complex formula. Minister Kenney spoke about that and said that represents the average wage.

Anyway, I do have problems with the Temporary Foreign Worker Program because employers can bring people in very quickly under that program, and there has been a major shift toward lower skilled workers with pressure now to let them bring their families, and to use a term by an American think tank, we will be importing poverty once that happens.

Nous sommes inquiets de ces changements introduits sans débat par voie réglementaire, qui peuvent aboutir à un programme d'immigration encore plus fragmenté et incohérent qu'il ne l'est actuellement.

M. Kurland : La langue constitue le principal élément. Les gens faisant partie de l'arrière ne peuvent pas satisfaire aux exigences linguistiques. C'est la langue qui constitue l'élément essentiel, pas la profession. Les études montrent clairement que la connaissance de l'une de nos deux langues officielles permet de réussir au Canada. Par ailleurs, ceux qui ne connaissent ni l'anglais ni le français ont de bonnes chances de se retrouver dans une classe socioéconomique ghettoisée dont les perspectives ne sont pas particulièrement brillantes.

Pour ce qui est de la surveillance, je citerai ce que Reagan disait à Gorbachev : « Faire confiance, mais vérifier. »

Nous avons besoin d'un mécanisme autre que les commentateurs des médias électroniques pour surveiller les choix politiques faits par le ministre de l'Immigration. C'est une grande question, mais je ne connais pas la réponse.

M. Bellissimo : J'ai dit dans mon exposé préliminaire qu'il est vraiment important qu'il y ait certitude et prévisibilité dans notre système d'immigration. Nous avons besoin de souplesse, mais elle existe déjà. Des rapports sont déposés au Parlement à ce sujet. Si le système d'immigration comporte des cibles mouvantes, des individus peu scrupuleux ont la possibilité de vous prendre votre argent et d'exploiter vos rêves parce que quelque chose peut changer. Telle règle a changé hier et peut changer encore dans quelques mois. On a besoin d'une certaine prévisibilité. Cela est essentiel. À défaut, nous reculerons par rapport aux améliorations apportées par le présent gouvernement.

Le sénateur Eggleton : Pouvez-vous nous parler des changements touchant le Programme des travailleurs étrangers temporaires? C'est l'autre disposition très importante qui m'intéressait. Deux d'entre vous se sont demandé si c'est une bonne ou une mauvaise idée et ont formulé des observations de fond. J'aimerais cependant connaître votre avis sur les changements apportés dans le projet de loi C-38 aux procédures d'annonce et de recrutement ainsi que sur la décision parallèle prise par le ministre, de concert avec sa collègue de RHDC, de permettre aux employeurs de payer un salaire de 15 p. 100 inférieur à la moyenne. Que pensez-vous de ces dispositions?

M. Collacott : Je crois que la baisse de 15 p. 100 fait partie d'une formule complexe. Le ministre Kenney en a parlé en précisant que cela représente le salaire moyen.

De toute façon, j'ai des réserves au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires parce qu'il permet aux employeurs de faire venir des gens très rapidement. Il y a une très nette transition vers les travailleurs qualifiés aux compétences moindres, et des pressions sont exercées sur les autorités pour que ces travailleurs soient autorisés à faire venir leur famille. Pour reprendre une boutade d'un groupe de réflexion américain, je dirai que nous importerons de la pauvreté quand ces mesures seront mises en œuvre.

Our original Temporary Foreign Worker Program, which was the Seasonal Agricultural Worker Program, worked quite well because people stayed for a limited length of time; they did not bring their families in. We will have huge problems when we start bringing in large numbers of less-skilled workers and let the families come in. The employers will love it, but the communities will pay a fortune in terms of support for the families.

Mr. Kurland: My dear friend, Mr. Collacott: The essence of the new approach of immigration to this country is a big picture on how do we better the lives of the individuals coming while safeguarding not just our Canadian pocket but our values. In that context, we have created a seamless integration system with the foreign worker flow. You do not let anyone get a work permit. There are hoops created. Employers and employees must be examined and qualified to come here.

Once they are here, for some, not all, it is possible to extend status and enter a permanent resident gateway — Canadian experience class, provincial nominee, skilled worker — and at the end of the day, that foreign worker will upgrade status to permanent residence at no cost to the taxpayer because there are no settlement costs or integration costs. You are already here working, functioning in society. That is the direction to go in.

Senator Callbeck: Mr. Collacott, Senator Eggleton referred to this, but I want to ask you again. On page 1 you made the statement that those in the lineup who had qualified under the old guidelines were not likely to do well in the workforce.

Is that just an opinion of yours? You have nothing to base that on?

Mr. Collacott: No, there is plenty of evidence that the earnings, even for skilled workers, are much lower than earlier immigrants.

Senator Callbeck: I remember you said that. The question is why?

Mr. Collacott: Why have they not done well? That has been analyzed at length. It is a combination of things. One is lack of competency in our official languages. If you did not speak English or French very well, you could get lots of points if you have three PhDs. As Mr. Kurland has pointed out, you will not do well in the workforce without the language.

A number of things: There is less weight given to one's foreign work experience than used to be the case. That may be because of the change in countries of origin; and then credentials often were not often recognized, but there is absolutely no question

Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, qui a été le prédécesseur du Programme des travailleurs étrangers temporaires, avait très bien marché parce que les travailleurs restaient dans le pays pour une période limitée et n'étaient pas accompagnés de leur famille. Nous aurons d'énormes problèmes si nous commençons à faire venir de grands nombres de travailleurs plus ou moins qualifiés avec leur famille. Les employeurs seront enchantés, mais le soutien des familles coûtera une fortune aux collectivités.

M. Kurland : Mon cher monsieur Collacott, la nouvelle approche canadienne de l'immigration constitue essentiellement un grand tableau qui montre comment améliorer la vie de ceux qui viennent tout en protégeant et notre portefeuille et nos valeurs. Dans ce contexte, nous avons créé un système qui permet une intégration parfaite des travailleurs étrangers. On ne laisse personne obtenir un permis de travail. On met les gens à l'épreuve. Employeurs et employés sont examinés et jugés admissibles avant de venir.

Une fois les travailleurs arrivés chez nous, certains d'entre eux, pas tous, auront la possibilité d'accéder à la résidence permanente : catégorie de l'expérience canadienne, candidats provinciaux, travailleurs qualifiés. En fin de compte, les travailleurs étrangers parviendront à la résidence permanente sans rien coûter aux contribuables parce qu'il n'y aura aucune dépense d'établissement ou d'intégration. Ils auront déjà un travail au Canada et connaîtront bien le fonctionnement de la société. C'est certainement l'orientation à prendre.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Collacott, je voudrais revenir sur une question que le sénateur Eggleton a déjà abordée. À la première page de votre exposé, vous avez dit que ceux qui s'étaient qualifiés aux termes des anciennes règles étaient peu susceptibles de bien se tirer d'affaire dans la population active.

Est-ce une opinion personnelle? Vous n'avez rien pour l'appuyer?

M. Collacott : Non, mais il y a beaucoup de données établissant que les gains, même dans le cas des travailleurs qualifiés, sont très sensiblement inférieurs à ceux des immigrants arrivés plus tôt.

Le sénateur Callbeck : Je me souviens de vous avoir entendu dire cela. La question, c'est pourquoi?

M. Collacott : Pourquoi ils ne s'en tirent pas bien? Cela fait l'objet de nombreuses analyses. Il y a plusieurs raisons. D'abord, le manque de connaissance de nos langues officielles. Si on ne parle bien ni l'anglais ni le français, on peut quand même obtenir beaucoup de points en prouvant par exemple qu'on a trois doctorats. Comme l'a signalé M. Kurland, on ne peut pas bien se tirer d'affaire dans la population active sans bien connaître la langue.

Il y a différents facteurs. Les employeurs accordent moins de poids à l'expérience acquise à l'étranger qu'ils ne le faisaient dans le passé. C'est peut-être attribuable au changement des pays d'origine. De plus, les titres de compétence obtenus à l'étranger ne

whatsoever that recent immigrants post-1980 have done much more poorly in the workforce, including skilled immigrants, than they did previously. I could talk about this at some length, but I know I have to keep my answers short.

Senator Callbeck: With the changes that we are talking about in this legislation, do you think they will fare better?

Mr. Collacott: Somewhat better. I would not go as far as Mr. Kurland said by saying the changes are superlative. It remains to be seen how much better they will fare. Part of the problem for me is I think we are bringing in far too many people anyway and they have to compete with people already here; that is another issue, though. They will fare somewhat better.

Some of the initial analyses show in Provincial Nominee Programs they are doing much better. There are questions whether that will be maintained, and a paper recently out says that it probably will not be. They pick the low-hanging fruit in terms of people who really fit particular requirements, so there are a lot of questions out there. I think the government has made moves in the right direction.

Ms. Douglas: We cannot skim over the fact that many folks who have not been doing so well post-1990s is because of a lack of recognition of international credentials. It is an area we have to do better at, both the federal government and the provinces. It is a commitment that the federal government has made in terms of trying to look at some proposals to the accreditation bodies to be able to remove some of the barriers that exist. We also need to work with employers to develop a better comfort and understanding to trust that when an accreditation body or a credential assessment body says these credentials are equal to this Canadian credential that it is true and that these folks can do the job. It is two parts. It is about recognizing the credentials but also getting employers to recognize international experience and international education.

I also wanted to say that, around the language piece, our points system gives points for language. Language is not as much as this new proposal, but language is certainly one of the key qualifying criteria for the skilled workers program. For those who may not have very specific business language in terms of how it is that we work within a Canadian context, it is a very small investment for those coming in with the kinds of skills our companies need to get them up to par in terms of being able to participate in the industry where they are qualified to work.

sont souvent pas reconnus. Bref, il y a vraiment aucun doute qu'après 1980, les immigrants récents se sont beaucoup moins bien tirés d'affaire dans la population active qu'ils ne le faisaient auparavant, même dans le cas des travailleurs qualifiés. Je pourrais vous en parler longuement, mais je sais que je dois être concis.

Le sénateur Callbeck : Avec les changements proposés dans ce projet de loi, croyez-vous qu'ils se débrouilleront mieux?

M. Collacott : Un peu mieux. Je n'irai pas aussi loin que M. Kurland, qui a dit que les changements donneront des résultats exceptionnels. Nous verrons bien si les améliorations sont importantes. Pour moi, le problème réside dans le fait que nous acceptons beaucoup trop d'immigrants qui doivent faire la concurrence aux gens qui sont déjà ici. Toutefois, c'est un autre problème. Bref, ils se débrouilleront un peu mieux.

Quelques-unes des premières analyses montrent que les immigrants admis dans le cadre du Programme des candidats provinciaux se tirent très bien d'affaire. On se demande actuellement si ce programme sera maintenu. D'après un document qui vient de paraître, ce ne sera probablement pas le cas. Les provinces choisissent des personnes qui répondent à certaines exigences très particulières, ce qui suscite beaucoup de questions. Je crois que le gouvernement s'est orienté dans la bonne direction.

Mme Douglas : Nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que beaucoup d'immigrants ne se tirent pas bien d'affaire depuis les années 1990 parce que les titres de compétence étrangers ne sont pas reconnus. Nous devons faire mieux dans ce domaine, au niveau tant fédéral que provincial. Le gouvernement fédéral s'est engagé à examiner les propositions faites aux organismes d'accréditation en vue de l'élimination de certains des obstacles qui existent. Nous devons également faire des efforts auprès des employeurs pour qu'ils acceptent de se fier au jugement des organismes d'accréditation ou d'évaluation des titres de compétence, s'ils déclarent qu'un diplôme est équivalent aux titres canadiens correspondants et que le titulaire peut exercer les fonctions en cause. La question a donc deux volets : la reconnaissance des titres de compétence et la sensibilisation des employeurs afin qu'ils reconnaissent l'expérience acquise à l'étranger et les études faites dans d'autres pays.

Je voudrais ajouter que notre système de points d'appréciation accorde des points pour la connaissance de la langue. Ce n'est peut-être pas autant que dans les nouvelles propositions, mais la langue constituait certainement un critère clé d'admissibilité dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés. Pour ceux qui ne connaissent pas suffisamment la langue des affaires dans le contexte canadien, la formation linguistique ne constituerait qu'un très petit investissement que nos entreprises doivent faire pour permettre aux travailleurs qui ont les compétences recherchées de bien s'intégrer dans leur secteur.

Senator Callbeck: You talk about recognizing the academic credentials, and we hear about that. We all know about that because we all talk to taxi drivers, but do you see any movement here?

Ms. Douglas: I think with the various fairness commissions and commissioners that exist in the provinces across the country who are finally talking to each other we will continue to see improvement. Some industries are farther ahead than others. I think that in Ontario for example there is a real coming together of some of the major industries in beginning to put in place processes that will minimize the kind of barriers that internationally trained professionals have faced. I think that we need our provinces to continue to put pressure on the regulatory bodies to move faster.

We need to begin to develop national standards in terms of how that can work. Right now, you can qualify in B.C. yet not be able to work in Ontario. Those are the kinds of things we need to look at. If we have a best practice in Quebec, let us use it in Ontario, and let us recognize each other's recognition of international credentials.

Mr. Kurland: The government already moved on this, this year and last. For example, on the front end, the plan is to have advance credential recognition. The Australians are doing it; Canada is adopting it; it is coming in, like it or not.

On the foreign worker field, again, you can deliver at the end of the year the same number of skilled workers, just select more of them from inside Canada where this is no longer an issue because they are already here working at the desired occupations.

You are talking about reducing the risk to those applicants overseas. You also reduce the costs of the whole system because are you selecting less from overseas, more from people already here. We do not have to staff the expensive embassies.

Senator Callbeck: On the issue of foreign workers, we had the Alberta Federation of Labour here the other day, and they said that the Temporary Foreign Worker Program is just a quick fix for a long-term problem. They think that if we continue with this, we will not address the shortage of skilled workers in this country. Do you agree with that?

Mr. Kurland: I completely agree. How to fix that? Hard choices. It varies by occupation and by region in Canada, but it boils down to money because the issues are the following: Will you offer more wages on the ground? Will you provide that required training and skills upgrading? Will it be the employers association? Will it be the province or the feds? It is the right question; the answers are unpleasant. It is cheaper in the short

Le sénateur Callbeck : Vous parlez de la reconnaissance des diplômes universitaires. Nous en avons tous entendu parler, notamment parce que nous bavardons avec les chauffeurs de taxi. Trouvez-vous qu'il y a des progrès dans ce domaine?

Mme Douglas : Je crois que nous continuerons à voir des progrès maintenant que nous avons dans les différentes provinces des commissaires et des commissariats à l'équité qui ont finalement commencé à se parler entre eux. Certains secteurs sont plus avancés que d'autres. En Ontario, par exemple, il y a une vraie concertation entre les grandes industries, qui commencent à mettre en place des processus pour minimiser les obstacles que doivent affronter les professionnels formés à l'étranger. Il faudra que les provinces continuent à exercer des pressions sur les organismes de réglementation pour les amener à agir un peu plus vite.

Nous devons également commencer à élaborer des normes nationales à cet égard. À l'heure actuelle, on peut être accepté en Colombie-Britannique, mais ne pas être en mesure de travailler en Ontario. C'est le genre de choses que nous devrions examiner. S'il y a des pratiques exemplaires au Québec, essayons de les faire adopter en Ontario et faisons en sorte que, dans chaque province, on reconnaisse les diplômes reconnus dans une autre province.

M. Kurland : Le gouvernement a déjà pris des mesures dans ce domaine ces deux dernières années. Par exemple, on projette de faire reconnaître les titres de compétence d'avance, avant l'arrivée au Canada. Les Australiens le font. Le Canada compte emprunter cette voie. Cela viendra, qu'on le veuille ou non.

Pour ce qui est des travailleurs étrangers, on peut recourir à eux pour qu'en fin d'année, on ait le même nombre de travailleurs qualifiés. Il suffit de les choisir au Canada même, ce qui n'occasionne aucune difficulté parce qu'ils sont déjà dans le pays et travaillent dans leur domaine.

Vous parlez de réduire le risque pour ceux qui présentent une demande à l'étranger. On réduirait le coût global du système en prenant moins de travailleurs à l'étranger et davantage de gens qui travaillent déjà chez nous. Ainsi, nous n'aurions pas à placer du personnel coûteux dans nos ambassades.

Le sénateur Callbeck : Au sujet des travailleurs étrangers, nous avons entendu l'autre jour des représentants de la Fédération du travail de l'Alberta. Pour eux, le Programme des travailleurs étrangers temporaires n'est qu'une solution facile à un problème à long terme. Ils croient que si nous poursuivons dans la même voie, nous ne réglerons pas le problème de la pénurie de travailleurs qualifiés dans le pays. Êtes-vous du même avis?

M. Kurland : Je suis tout à fait d'accord. Comment y remédier? C'est difficile. Cela dépend de la profession et de la région du Canada, mais tout revient à une question d'argent. Offrirons-nous de plus hauts salaires sur place? Offrirons-nous la formation et le développement des compétences nécessaires? Qui paiera la note? Les associations d'employeurs, les provinces, le gouvernement fédéral? Ce sont les bonnes questions, et les réponses sont

term to maintain the flow of foreign workers while pushing back in time the real solutions the senator is raising.

Senator Cordy: If you read my note, you know I am totally not surprised, Mr. Bellissimo, about your comments, and I agree that immigration should not be part of an omnibus bill. It should not be part of a 450-page budget bill. It should be stand-alone legislation where it can undergo a lot of discussion by this committee and by everyone in the Senate, instead of everyone running around trying to do a little piece of a bill.

I would like to go to the backlog, where 300,000 applicants were removed from the list. Ms. Douglas, I think you said the backlog was unfair, but cancelling the pre-2008 applicants was even more unfair, and I think that is absolutely true.

The law has changed retroactively, so we have the 300,000 applicants who are now no longer on the list, but as the department official last week said, they now have the opportunity to reapply. I am not sure that many would see it as an opportunity.

Ms. Douglas, in the presentation, you talked about specific areas in the world that had been very slow in processing applicants. You said Africa, the Middle East region, Asia and the Pacific regions were very slow in processing applicants. Would it not have been more efficient for the department to look specifically at the areas where the processing was extremely slow, discover why they were slow in those areas, put in more personnel as needed or do whatever had to be done to move along the applicants, rather than removing 300,000 applicants from the list?

Ms. Douglas: Absolutely, it is one of the proposals we have been speaking to the government about over the years, namely, that we needed more resources in Asia, in particular. Asia continues to be the continent where most of our applicants and our arrivals are coming from. We also needed more resources on the continent of Africa and the Pacific area.

If someone wants to do a demographic look at the backlog, I am sure we will see that a significant number of folks in the backlog are from Asia, so we have to look at why we have not put our resources in. I see our key recommendation is why not use that \$130 million plus the administrative dollars we will use to get rid of the backlog and put in place a time-limited process, if it comes to that. If that is more palatable, let us put in place a three-year process where we will throw all of these resources against the backlog and clear up as much as possible. At the same time, we can continue the pilot projects, allowing provinces to identify skills that exist in the backlog that meet the occupations and the industries that have a shortage of labour. Let us put all of these processes in place at the same time. It is fairer to the applicants, fairer to Canada, and it will meet our economic needs.

déplaisantes. À court terme, il est moins coûteux de faire venir des travailleurs étrangers et de reporter à plus tard les vraies solutions qu'évoque le sénateur.

Le sénateur Cordy : Monsieur Bellissimo, si vous avez lu ma note, vous savez que vos propos ne m'ont pas beaucoup surpris. Je suis d'accord que l'immigration ne devrait pas figurer dans un projet de loi omnibus. Elle ne devrait pas faire partie d'un projet de loi d'exécution du budget de 450 pages. Elle devrait faire l'objet d'une mesure législative à part, qui permettrait d'en discuter abondamment au comité et ailleurs au Sénat, sans que chacun ait à se presser pour essayer d'étudier une petite partie du projet de loi.

J'aimerais revenir à l'arriéré et au fait que 300 000 demandeurs ont été rayés de la liste. Madame Douglas, vous avez dit, je crois, que l'arriéré est injuste, mais que la suppression des demandeurs d'avant 2008 l'est encore plus. Je pense que c'est tout à fait vrai.

La loi est modifiée à titre rétroactif, de sorte que 300 000 demandeurs ne figurent plus sur la liste. Toutefois, comme l'a dit le fonctionnaire du ministère qui a comparu la semaine dernière, ils ont la possibilité de présenter une nouvelle demande. Je ne sais pas si beaucoup d'entre eux verront là une occasion à saisir.

Madame Douglas, vous avez parlé dans votre exposé de nos bureaux qui tardent énormément à traiter les demandes dans certaines régions du monde. Vous avez mentionné l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie et la région du Pacifique. N'aurait-il pas été plus efficace pour le ministère de déterminer les régions où le traitement est extrêmement lent, de trouver les motifs de cette lenteur, d'ajouter les effectifs voulus ou de prendre d'autres mesures pour accélérer le traitement plutôt que de rayer 300 000 demandeurs de la liste?

Mme Douglas : Absolument. C'est l'une des propositions que nous avons faites au gouvernement il y a des années, à savoir que nous avons besoin de plus de ressources, particulièrement en Asie. L'Asie continue d'être le continent où se trouvent la plupart des demandeurs et d'où viennent la plupart de nos immigrants. Nous avons également besoin de plus de ressources en Afrique et dans la région du Pacifique.

Si quelqu'un voulait bien faire une analyse démographique de l'arriéré, je suis sûre que nous découvririons qu'un grand nombre de demandes viennent de l'Asie. Nous devons chercher les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas fourni les ressources nécessaires. L'une de nos principales recommandations propose d'utiliser les quelque 130 millions de dollars de frais acquittés ainsi que les fonds prévus pour l'administration afin d'éliminer l'arriéré et de mettre en place un processus provisoire si nécessaire. C'est la solution préférée : établissons un processus de trois ans et attribuons toutes les ressources nécessaires pour éliminer l'essentiel de l'arriéré. En même temps, nous pouvons poursuivre les projets pilotes en permettant aux provinces de trouver parmi les demandeurs de l'arriéré les compétences dont elles ont besoin pour pourvoir les professions et les secteurs qui

Mr. Kurland: I am surprised by the wrong modesty, if I can put it that way. For the first time in Canadian immigration history, discrimination is off the table when it comes to skilled worker selection. The way it used to work is: Do you qualify, and what country are you from? We had resources allocated by country, and that created a situation where, if you are from a high-demand area, processing times are longer because you are in a quota by country of origin. The IBM programmer from Paris gets in faster than the IBM programmer from Beijing. That is gone because under the new skilled worker selection system, it is first-come, first-served, no matter where you come from because you are mailing that application to Canada for processing. You are processed in the order Canada Post delivers your application. I do not buy for a second that today we have a problem with processing based on your country of origin. That is wrong.

Mr. Collacott: The backlog problem is not just a question of resources. We are getting far more applications than we need or can process. That is the root of the problem. For years, the Americans have had caps per year. You apply, and if you do not make it within the quota, you know you are going to wait in a very long lineup. We have simply said: Anyone can apply, and we are going to process you and bring you in, we hope, in a reasonable length of time. Fortunately, we did not commit ourselves to how quickly we would bring them in, but it is not just a matter of throwing more resources. We do not need and cannot process. We are not going to bring in most of these people.

Senator Cordy: A couple of you also talked about the expansion of the powers of the minister, and Ms. Douglas gave some examples in her paper about the redesigning of the entrepreneurial program. In answer to another question someone said that this granting of expanded powers to the minister will mean that we will have little or no oversight by parliamentarians, and our roles should be oversight of changes to legislation or changes to the way things are done in the country.

It is my understanding that this bill will be giving significantly more powers to the minister. Could you expand on that?

Mr. Bellissimo: Exactly, it does, and we are experiencing here today an example of the problem with doing this. We have heard some opinion evidence; we have heard some reference to studies, very complex issues. We need to get down to some serious discussion and oversight, and, in that oversight, that necessarily

ont des pénuries de main-d'œuvre. Mettons à l'œuvre toutes ces ressources en même temps. Ce serait plus équitable pour les demandeurs et pour le Canada, et cela répondrait à nos besoins économiques.

M. Kurland : Je suis surpris par la fausse modestie, si je peux m'exprimer ainsi. Pour la première fois dans l'histoire de l'immigration canadienne, la discrimination n'est plus en cause quand il s'agit de la sélection des travailleurs qualifiés. Auparavant, on demandait au candidat : Êtes-vous admissible, et de quels pays êtes-vous? Les niveaux d'immigration étaient répartis par pays. De ce fait, si le candidat venait d'une région à forte demande, les délais de traitement étaient plus longs parce que chaque pays avait son quota. Un programmeur IBM de Paris obtenait son visa plus rapidement qu'un programmeur IBM de Beijing. Ce n'est plus le cas. En vertu du nouveau système de sélection des travailleurs qualifiés, le premier arrivé est le premier servi, indépendamment du pays d'origine, parce que le traitement de la demande se fait au Canada, dans l'ordre d'arrivée dans le courrier. Je ne crois pas un instant que nous ayons aujourd'hui des problèmes de traitement basés sur le pays d'origine. C'est faux.

M. Collacott : Le problème de l'arriéré ne tient pas seulement aux ressources. Le nombre de demandes reçues dépasse de loin et nos besoins et nos capacités de traitement. Voilà la racine du problème. Pendant des années, les Américains ont fixé des plafonds annuels. Les gens présentent des demandes, mais s'ils ne s'inscrivent pas dans le quota, ils savent qu'ils auront très longtemps à attendre. Pour notre part, nous avons simplement dit que n'importe qui peut présenter une demande, que les demandes seraient traitées et que les candidats seraient admis dans un délai qu'on espère raisonnable. Heureusement, nous n'avons pas pris d'engagement au sujet des délais, mais le problème va plus loin qu'une simple question de ressources. Nous n'avons pas besoin de tous ces candidats, et nous n'avons pas les moyens de traiter toutes les demandes. Nous ne pourrions tout simplement pas admettre la plupart de ces gens.

Le sénateur Cordy : Deux d'entre vous ont parlé de l'accroissement des pouvoirs du ministre. Mme Douglas a donné dans son mémoire quelques exemples concernant le remaniement du programme des entrepreneurs. En réponse à une question, quelqu'un a dit que les pouvoirs supplémentaires conférés au ministre réduiraient ou supprimeraient la surveillance parlementaire. À titre de parlementaires, nous devrions suivre les changements apportés aux lois ou à la façon de faire les choses dans le pays.

Je crois comprendre que le projet de loi donnera sensiblement plus de pouvoirs au ministre. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Bellissimo : Oui, le ministre aura plus de pouvoirs. Nous sommes témoins aujourd'hui des difficultés que cela peut occasionner. Nous avons entendu certains exprimer des points de vue, certains autres mentionner des études et des questions très complexes. Nous devons engager une sérieuse discussion et

means public consultation, which cannot happen at the pace at which we are moving on an omnibus bill when we are dealing with parts.

We spoke quickly about the temporary foreign workers. There are a couple of paragraphs in this legislation that significantly enhance the power for inspection and visits, which would affect Canadian employers, with people coming into their workplace to examine what they are doing. That may or may not be a bad thing, but who is doing it, and how will they do it? None of this has been answered because we do not have time to examine it.

Senator Dyck: I hope I can make this question clear because I am confused.

Mr. Collacott, in your presentation you said — I will actually quote you — “in recent decades, newcomers have on average earned far less and experienced higher poverty levels than those who arrived here prior to 1980.” Then you go on to say that these newcomers have cost Canada more in terms of the benefits, and you go on to explain why you think that is so.

When I think about that, it seems to me almost like we are blaming them. I do not necessarily think that it is their fault. It may relate to something Ms. Douglas was talking about, where the fault may be in the acceptance of the credentials and wages that are probably less than they should be; they are probably not paid necessarily equitably. In addition, we had a recession in the 1990s. I believe Statistics Canada had said to us that during the recession, immigrants suffered worse than Canadian-born Canadians.

All of those things affect the ability of newcomers to pay taxes. It disturbed me, and I wonder if the two of you or others could comment on that.

Mr. Collacott: First, I do not think anyone is blaming the newcomers. We have to blame ourselves for bringing people in, I would not say under false pretenses, but when their prospects were not nearly as good as they thought they were.

An example is what you just mentioned, bringing people in during a recession. We now know that they are permanently scarred in terms of their economic prospects because they cannot find jobs while their skills are still current. We know that from the early 1990s, and it is happening again. It is our job to figure out what will help immigrants be successful.

I am somewhat sympathetic towards what my colleagues have said about having clear guidelines and more discussion. On the other hand, the current system is in such a mess, I would give the government some leeway in trying out some new things. They will

exercer une surveillance. Dans le cadre de cette surveillance, il faut nécessairement consulter le public, ce qu'il est impossible de faire au rythme qui est imposé pour étudier ce projet de loi omnibus, que nous examinons par petits morceaux.

Nous avons brièvement abordé la question des travailleurs étrangers temporaires. Quelques dispositions du projet de loi renforcent sensiblement les pouvoirs d'inspection et de visite, ce qui touchera les employeurs canadiens quand des gens viendront chez eux pour examiner ce qu'ils font. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose, mais qui fera les inspections et comment se dérouleront-elles? Il est impossible de répondre à ces questions parce que nous n'avons pas le temps de nous en occuper.

Le sénateur Dyck : J'espère pouvoir exprimer clairement ma question parce que je suis moi-même un peu confus.

Monsieur Collacott, vous avez dit dans votre exposé, et je cite : « Ces dernières décennies, les nouveaux venus ont en moyenne gagné moins et connu des niveaux de pauvreté plus importants que ceux qui sont arrivés chez nous avant 1980. » Vous avez dit ensuite que ces nouveaux venus ont coûté davantage au Canada sur le plan des avantages sociaux et vous avez expliqué les raisons pour lesquelles vous le croyez.

L'impression que j'en tire, c'est que nous en sommes presque à reprocher cela aux immigrants. Je ne crois pas que ce soit nécessairement de leur faute. C'est peut-être attribuable à une chose dont Mme Douglas a parlé, c'est-à-dire le manque de reconnaissance des titres de compétence et le versement de salaires probablement moindres que ce qu'ils devraient être. Les nouveaux venus ne sont probablement pas rémunérés d'une façon équitable. De plus, nous avons eu une récession dans les années 1990. Statistique Canada nous a dit, je crois, que les immigrants ont souffert davantage de cette récession que le reste de la population.

Toutes ces choses ont réduit la capacité des nouveaux venus de payer des impôts. Tout cela me dérange. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez?

M. Collacott : Tout d'abord, je ne crois pas que quiconque essaie de blâmer les nouveaux venus. Nous n'avons que nous-mêmes à blâmer de les avoir fait venir... je ne dirais pas en leur racontant des mensonges, mais en ne leur disant pas que leurs perspectives étaient loin d'être aussi bonnes qu'ils le pensaient eux-mêmes.

Vous nous avez vous-même donné un exemple en parlant des gens qu'on a fait venir au cours d'une récession. Nous savons maintenant qu'ils sont marqués pour la vie, en ce qui a trait à leurs perspectives économiques, parce qu'ils ne peuvent pas trouver du travail pendant qu'ils possèdent encore toutes leurs compétences. Nous le savons depuis le début des années 1990, et cela est en train de se reproduire. Il nous incombe de trouver des moyens d'aider les immigrants à réussir.

D'un côté, je suis sympathique à ce que mes collègues ont dit au sujet de lignes directrices claires et de discussions plus vastes. De l'autre, le système actuel est dans un tel chaos que je laisserai au gouvernement une certaine marge de manœuvre pour essayer

still have to be able to answer for those in Parliament in due course. I think if you start having a very long discussion, it can go on forever, though, and you will not get the changes made.

Senator Dyck: Would anyone else care to comment?

Ms. Douglas: I think your comments are right on, that we tend to blame newcomers for the systems that they run up against. They come in with good faith, and they are told that their credentials are needed in Canada. They are told that the degrees and their language levels are enough because we have put in place an objective points system. I agree with Mr. Kurland in that our points system was meant to be objective, but we cannot pretend that there are particular barriers that exist for particular groups of people.

One of the issues we have been skirting around is that while it is around credential recognition and those kinds of things, part of it is also the demographic shift that has happened. I would suggest that if we were seeing large amounts of folks coming from Western Europe, credential recognition would not be an issue. It is because there was a specific change in demographics to people coming from the global south, particularly people coming from Asia. Those are the kinds of things we need to address as a country.

I do not think the answer is to say — I do not want to say close the doors because we have a number of ways of getting into Canada. I think it is too piecemeal, but we have to recognize that as a country, we also have work to do to ensure that once folks get here, they are able to participate in the way they are expecting to and that we told them they can.

I just wanted to go back to one point. I do not think our points system as it is set up is meant intentionally — it is about screening out people, but we have to admit that we have more visa posts in Europe than we do in Asia, despite the size of the continent and the population. That is just a fact.

Senator Dyck: The other aspect to this is under this bill, temporary foreign workers will be paid 15 per cent less than the regional average. I am wondering how this may also affect things. When we are talking about newcomers not paying enough taxes and costing Canada more, if we start off paying them less, how will that make things any better? If you do that cost-benefit analysis, then that makes the situation worse.

Is that how you see it, Mr. Collacott or Ms. Douglas or the others?

de nouvelles formules. Bien sûr, il aura à en rendre compte au Parlement au moment voulu. Si on commence à tenir une très longue discussion, elle peut se prolonger à l'infini sans qu'aucun changement ne soit fait.

Le sénateur Dyck : Y en a-t-il d'autres qui veulent ajouter quelque chose?

Mme Douglas : Je crois que vous avez parfaitement raison. Nous avons tendance à reprocher aux nouveaux venus les difficultés qu'ils rencontrent. Ils viennent chez nous de bonne foi parce qu'on leur a dit que le Canada a besoin de leurs compétences. On leur a dit que leurs diplômes et leur niveau de connaissance de la langue sont suffisants parce que nous avons mis en place un système objectif de points d'appréciation. Je conviens avec M. Kurland que notre système de points a été conçu pour être objectif, mais nous ne pouvons pas prétendre qu'il y a des obstacles particuliers pour certains groupes particuliers.

Il y a une question que nous avons évitée jusqu'ici : le problème de la reconnaissance des titres de compétence et d'autres problèmes du même genre sont partiellement attribuables à l'évolution démographique qui s'est produite. À mon avis, si nous avons reçu beaucoup d'immigrants venant d'Europe occidentale, la reconnaissance des titres ne poserait pas de problème. L'évolution démographique qui s'est produite fait que nos nouveaux venus viennent surtout du Sud, et particulièrement de l'Asie. Voilà le genre de questions que nous devons régler au Canada.

Je ne crois pas que la solution consiste à... je ne veux pas dire fermer la porte parce qu'il y a d'autres moyens d'entrer au Canada. Je pense que c'est trop fragmentaire, mais nous devons reconnaître, comme pays, qu'il y a des efforts à faire, une fois les immigrants arrivés chez nous, pour les aider à participer selon leurs attentes et selon ce que nous leur avons promis.

Je voudrais revenir sur un point. Je ne pense pas que notre système de points d'appréciation soit délibérément conçu ainsi — son rôle étant de faire un tri préliminaire —, mais nous devons admettre que nous avons plus de bureaux des visas en Europe qu'en Asie, malgré la taille et la population de ce continent. C'est simplement un fait.

Le sénateur Dyck : L'autre point que je voulais aborder, c'est qu'en vertu du projet de loi, les travailleurs étrangers temporaires seront payés 15 p. 100 de moins que la moyenne régionale. Je m'interroge sur les effets de cette mesure. Nous parlons de nouveaux venus qui ne paient pas suffisamment d'impôts et qui coûtent davantage au Canada, mais si nous commençons à les payer moins, comment cela peut-il améliorer la situation? Une analyse coûts-avantages montrerait que cela ne peut qu'aggraver la situation.

N'est-ce pas votre avis, monsieur Collacott, madame Douglas et les autres?

Ms. Douglas: We have been hearing that it is not only about the impact on immigrants being paid less and that we are entrenching inequities in public policy, but I think we have to be concerned about what it means for overall wages even for Canadians. In certain industries, we are basically saying that we are allowing employers to decide to pay people less because of who they are, but I think in the long term, there is a real downward trend in terms of wages and worker protection.

Mr. Kurland: When I first saw that 15 per cent figure, I thought it was a misprint. First, it has been clarified; it does not mean foreign workers will get 15 per cent less. That is not the case. There is an allowance to compensate in terms of salary up to as much as 15 per cent off the median, depending on your region and occupation.

The Chair: Off the average?

Mr. Kurland: Yes. It is a median average. Although that has been bandied about, it is still fluid.

That is the direct compensation. I am concerned that it is the wrong way. The reason I thought it was a misprint is because I provided testimony. How about a quick fix? If you are a foreign worker, add 15 per cent to compensation to raise the wages so that the employers will face, as the senator pointed out, the costs for creating the incentive to address the underlying reasons for relying on foreign workers. It is a fair point.

The Chair: Mr. Collacott, do you have a follow-up answer?

Mr. Collacott: I wanted to comment on an earlier point, if I may.

The Chair: Is this a comment on Senator Dyck's questions?

Mr. Collacott: No.

The Chair: We will hold that comment until later. I will now move to Senator Rivard.

[*Translation*]

Senator Rivard: Thank you, Mr. Chair. We are fortunate today to have four witnesses who are experts in immigration law. We know that Quebec deals with its own immigration. I am wondering about eligibility criteria in Canada versus Quebec.

It is well-known that in Canada, the first criterion is economic while in Quebec, they require 11 years of schooling or something equivalent as well as an adequate knowledge of the French language.

I will explain to you why I am asking this question. A few months ago, I heard of a case involving a Portuguese immigrant who had an adequate knowledge of French but who

Mme Douglas : Nous entendons dire qu'il ne faut pas seulement craindre les effets d'une rémunération moindre sur les immigrants. Comme nous ancrons des injustices dans la politique publique, nous devons craindre les répercussions sur l'ensemble des salaires, y compris ceux des Canadiens. Dans certains secteurs, nous autorisons les employeurs à décider de payer une rémunération moindre en fonction de l'identité de l'employé. À long terme, cela créera une tendance réelle à la baisse dans le domaine des salaires et de la protection des travailleurs.

M. Kurland : Lorsque j'ai vu ce chiffre de 15 p. 100, j'ai pensé que c'était une erreur. Tout d'abord, il faut dire que nous avons eu des explications. Cette disposition ne signifie pas que les travailleurs étrangers recevront 15 p. 100 de moins. Ce n'est pas le cas. Il s'agit simplement d'une marge de manœuvre qui permet de fixer le salaire à un maximum de 15 p. 100 au-dessous de la médiane en fonction de la région et de la profession.

Le président : Au-dessous de la moyenne?

M. Kurland : Oui, au-dessous de la moyenne médiane. Même s'il y a eu beaucoup d'échanges à ce sujet, c'est encore un peu vague.

Il s'agit de la rémunération directe. Je crains que cette disposition n'ait un effet contraire. J'ai pensé que c'était une erreur parce que j'avais présenté un témoignage ce sujet. Que penseriez-vous de ma solution? Dans le cas d'un travailleur étranger, il faudrait peut-être ajouter 15 p. 100 à la rémunération pour imposer une dépense supplémentaire aux employeurs. Ainsi, comme l'a signalé le sénateur, on les encouragerait à chercher les vraies raisons du recours à des travailleurs étrangers. Je crois que c'est un point de vue raisonnable.

Le président : Monsieur Collacott, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Collacott : J'aimerais, si possible, revenir sur un autre point.

Le président : Est-il lié aux questions du sénateur Dyck?

M. Collacott : Non.

Le président : Il vaudrait mieux attendre à plus tard. Je vais maintenant donner la parole au sénateur Rivard.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Merci, monsieur le président, on a la chance aujourd'hui d'avoir quatre témoins qui sont des spécialistes des lois de l'immigration. On sait que le Québec s'occupe de sa propre immigration. Je m'interroge sur les critères d'admissibilité canadiens versus ceux du Québec.

On sait qu'au Canada, le premier critère est économique tandis qu'au Québec, on exige 11 années de scolarité ou l'équivalence et la connaissance suffisante du français.

Voici la raison pour laquelle je pose la question : j'ai vu passer un cas, il y a quelques mois, d'un candidat immigrant portugais qui a la connaissance suffisante du français, qui,

unfortunately did not have 11 years of schooling. He first applied to immigrate to Quebec and as he did not meet one of the criteria, he tried Canada. So he applied to immigrate to Canada as a landscaper, as he was experienced in this field. Canadian immigration turned him down based on the economic criterion, as his field of work is seasonal and has no shortage of workers.

What do you think of the fact that, in the same country, very different criteria are used to reject a potential immigrant: education in Quebec and economic conditions in Canada? What is your opinion on this?

Mr. Kurland: There is indeed a choice. At the federal level, they are creating a system with a national goal to manage the entry of a quarter million people. Regions are then responsible for the selection of immigrants. Quebec has made an informed decision. They do not want an immigrant with this profile. Is this good or bad? That is a matter for Quebec to decide.

[English]

Mr. Collacott: I do have a problem with provincial programs in general in that you can qualify to come in as an immigrant in one province and then you can move to another fairly rapidly that may not have accepted you. Recently the minister said that the vast majority of investor immigrants who come in under the Quebec program then move to some other province where they have to pay the costs of the family. On that particular basis, we really do need to examine carefully the implications for provincial programs, whether the PNPs or the Quebec program, to see what the implications are.

Quebec's program, of course, has been in effect for quite some time, but the other Provincial Nominee Programs are fairly recent. Manitoba's has been going for a while. They have massively expanded. I do not think we have a clear idea where this is taking us. There are some real problems here. Part of it is that you can get into one province under their qualifications and immediately move to another where you would not have qualified. I think that has to be looked at.

[Translation]

Senator Rivard: Mr. Collacott, you are the chair of the Advisory Board and the spokesperson for the Centre for Immigration Policy Reform. Does Quebec consult you at times? If not, do you venture to give Quebec some advice without being asked?

malheureusement, n'a pas 11 années de scolarité. Donc il a commencé par demander une application pour être immigrant québécois et vu qu'il ne pouvait pas rencontrer une des conditions, il s'est essayé au Canada. Il a donc appliqué pour être paysagiste, il a de l'expérience, pour être immigrant au Canada. Au Canada, on le refuse en raison du critère économique, vu que c'est un emploi saisonnier et qu'il y a un surplus de travailleurs, on le bloque.

Comment trouvez-vous que dans le même territoire, il y ait des conditions si différentes qui pourraient empêcher un immigrant potentiel à cause de conditions différentes, au Québec par la scolarité et au Canada par le critère économique. Est-ce que vous avez une opinion sur cela?

M. Kurland : Effectivement, c'est un choix parce qu'au palier fédéral, ils sont en train de créer un système qui va gérer la rentrée d'un quart de million de personnes avec un but national. Puis c'est la région qui est responsable pour la sélection des immigrants. Le Québec a pris une décision éclairée. La province ne veut pas d'un immigrant avec ce profil. Est-ce bon ou non? C'est une question québécoise.

[Traduction]

M. Collacott : Je trouve personnellement que, d'une façon générale, les programmes provinciaux ont un sérieux inconvénient : on peut être jugé admissible comme immigrant dans une province, puis la quitter rapidement pour aller s'établir dans une autre où on n'aurait peut-être pas été admis. Récemment, le ministre a dit qu'en grande majorité, les immigrants acceptés à titre d'investisseurs dans le cadre du programme québécois sont allés s'établir dans une autre province, qui a dû assumer les frais de la famille. Nous devons donc examiner soigneusement les effets des programmes provinciaux, qu'il s'agisse du Programme des candidats des provinces ou du programme québécois.

Bien sûr, le programme du Québec est en vigueur depuis un certain temps tandis que les programmes provinciaux de candidats sont relativement récents. Celui du Manitoba existe depuis quelque temps et s'est considérablement développé. Je n'ai pas l'impression que nous sachions vraiment où cela nous mènera. Il y a là quelques problèmes très réels, notamment le fait qu'on peut aller dans une province en satisfaisant à ses conditions, puis déménager immédiatement dans une autre dont on ne respecte pas les critères. C'est une situation qui mérite d'être examinée.

[Français]

Le sénateur Rivard : Monsieur Collacott, vous êtes président du conseil consultatif et porte parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration. Êtes-vous parfois consulté par le Québec? Sinon, sans être consulté, vous permettez-vous de leur donner des conseils?

[English]

Mr. Collacott: I have not yet been asked, senator, but I would be perfectly happy to give them advice. We have a number of people, including some from Quebec, on our board. We are happy to give advice to anyone who is interested in the issues.

Mr. Bellissimo: I should just note the Canadian Bar Association and the regional bar associations meet regularly with officials and provide input.

Senator Seth: For temporary foreign workers, most safeguards are found at the provincial level. That includes labour, workplace health and safety and even human rights. How will this new regulatory authority to impose requirements on employers be coordinated with the provincial responsibility? How will we do that?

Mr. Collacott: It is complicated. You raised a good point because there are three different departments involved in approving them. There is Citizenship and Immigration, Human Resources and Skills Development and Canada Border Services Agency. I am not quite sure, frankly. It has been raised in quite a good paper published by the Institute for Research on Public Policy in 2010, how we fully coordinate this.

All I can say is yes, as you pointed out, most of the protection of temporary foreign workers is a provincial responsibility and yet bringing people in is largely federal. That is a good question. I do not have a quick answer. There are some issues there.

Mr. Bellissimo: Again, it is an excellent question. We are moving towards, with HRSDC, an attestation model where there are more things attested to at the front and the risk assessment is done at the second stage. This is all being contemplated at a time when funding to the department that handles that is being significantly reduced. This is also part of the problem when we are discussing refunding \$130 million in fees here, having interest here. It has to be a holistic approach because when it breaks down, it breaks down exactly as you are suggesting, Madam Senator. You have problems where one does not know what the other is doing.

Mr. Kurland: These are Seasonal Agricultural Worker Programs. There are a lot of people going to many provinces with that, and in order to qualify, the employer must sign a uniform, standard contract, protecting the employee. That contract has been battled out between the federal level and the provincial level and even foreign governments such as the government of Mexico, so that you now have not only our domestic framework of safeguards but you have the private law of contract at your disposal for case-by-case adjudication.

[Traduction]

M. Collacott : Sénateur, je n'ai pas encore été consulté, mais je serais enchanté de donner mon avis. Notre conseil d'administration comprend quelques personnes venant du Québec. Nous sommes heureux de donner un avis à quiconque s'intéresse à ces questions.

M. Bellissimo : Je voudrais noter que l'Association du Barreau canadien ainsi que les barreaux régionaux s'entretiennent régulièrement avec des responsables pour leur donner des avis.

Le sénateur Seth : Dans le cas des travailleurs étrangers temporaires, la plupart des mesures de protection se situent au niveau provincial, notamment en ce qui concerne le travail, la santé et la sécurité et même les droits de la personne. De quelle façon le nouveau pouvoir réglementaire permettant d'imposer des exigences aux employeurs sera-t-il coordonné avec les responsabilités provinciales? Comment cela se fera-t-il?

M. Collacott : C'est compliqué. Vous avez soulevé une bonne question parce que trois ministères et organismes différents approuvent les règlements : Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada. En toute franchise, je ne suis pas sûr. La question de la coordination fédérale-provinciale a fait l'objet d'un excellent article de l'Institut de recherche en politiques publiques en 2010.

Tout ce que je peux dire, c'est que, comme vous l'avez noté, l'essentiel de la protection des travailleurs étrangers temporaires relève de la compétence provinciale, alors que le recrutement des travailleurs relève surtout du gouvernement fédéral. C'est une bonne question. Je n'ai pas de réponse rapide à vous donner. Différents facteurs sont en jeu.

M. Bellissimo : Je crois aussi que c'est une excellente question. De concert avec RHDCC, Citoyenneté et Immigration Canada s'oriente vers un modèle d'attestation dans lequel plus de renseignements seront confirmés au départ, l'évaluation du risque se faisant dans un deuxième temps. Cela est envisagé à un moment où de sérieuses compressions sont faites dans le ministère responsable. Cela fait partie du problème quand on parle du remboursement de 130 millions de dollars de frais acquittés, qui ont accumulé des intérêts ici. Il est nécessaire de recourir à une approche holistique, car, en cas de problème, tout se passe comme vous l'avez mentionné, sénateur. Il y a des difficultés quand chaque partenaire ne sait pas ce que les autres font.

M. Kurland : Il y a des programmes pour les travailleurs agricoles saisonniers. Ils permettent à beaucoup de gens d'aller travailler dans de nombreuses provinces. Pour être admissible, l'employeur doit signer un contrat uniforme protégeant l'employé. Le contrat est le résultat de négociations fédérales-provinciales, auxquelles participent même des gouvernements étrangers, comme celui du Mexique. En cas d'arbitrage, on a donc non seulement nos mesures de protection canadiennes, mais aussi les dispositions du droit privé des contrats.

Senator Seth: Sorry, is it not that if foreign workers come to Ontario, Ontario law should apply, because there are safeguards there? Why would federal law be applied? Should it not be enough?

Mr. Kurland: That is why I like the imaginative, creative approach here, because you can take the seasonal agricultural worker model contract and bring it into play in other categories of foreign workers. It is a good idea.

Ms. Douglas: The issue, though, is lack of consistent oversight. The federal government says these things, as, you are right, the contracts are in place, but unless there is someone monitoring to ensure that employers are following through on their contracts, worker exploitation can continue. Because it is complaint-based, when you are in Ontario, for example, it is the province that is responsible for enforcing labour laws; a disconnect happens. First, to get agricultural workers to file a complaint or even think about filing a complaint, the consequence may be that you are removed from the program, which is basically your family living. Some people have been in this program for 10 or 12 years. It is certainly a disincentive to raise concerns about your employment with a particular employer, but I think that the federal government has to ensure that it puts in place enough resources to do the monitoring and, at the provincial level, that the provinces are also paying attention at the enforcement end when those complaints do come in, whether or not they are first person or third person complaints.

The Chair: Mr. Collacott, did you want to make a comment?

Mr. Collacott: Yes. I think the Seasonal Agricultural Worker Program has some value but this is a totally different kind of program. It is people who come in for a few months. Some of their wages are withheld because they will collect them when they get back to Mexico or the Caribbean. It was never intended to be long-term nor permanent. We are dealing now with a totally different situation. We are bringing people for one, two, three, four years or even longer and we are into a whole new ballgame. Some think tanks think that any temporary worker program is bound to fail. It will create more problems than it is worth. It is great for employers who want a quick fix on labour shortages, but it is not good for local workers or, in the long term, for the country receiving them.

Senator Martin: I do agree with the comments that several of you have made regarding the need to fix the system. In order to create a more transparent, predictable immigration system, as you said, Ms. Douglas, in your presentation, the government needs to streamline the application process, become more efficient and less time- and resource-consuming. I think that is exactly what these amendments are proposing to do, to streamline it and to make it more efficient.

Le sénateur Seth : Si des travailleurs étrangers vont en Ontario, la loi et les mesures de protection ontariennes ne s'appliquent-elles pas? Pourquoi la loi fédérale s'appliquerait-elle? La loi ontarienne n'est-elle pas suffisante?

M. Kurland : C'est la raison pour laquelle j'aime bien l'approche créative adoptée dans le cas du contrat des travailleurs agricoles saisonniers. Cette approche peut s'appliquer à d'autres catégories de travailleurs. C'est une bonne idée.

Mme Douglas : Le problème réside cependant dans l'absence d'une surveillance cohérente. Comme vous l'avez signalé, le gouvernement fédéral dit qu'il y a des contrats, mais s'il n'y a aucun contrôle pour s'assurer que les employeurs honorent leurs engagements contractuels, l'exploitation des travailleurs continue. Comme le système est fondé sur les plaintes — en Ontario, par exemple, c'est la province qui est responsable de l'application de la législation du travail —, le contrôle est en pratique inexistant. Tout d'abord, il est vraiment difficile d'amener un travailleur agricole à déposer une plainte ou même à y penser parce qu'il risque d'être exclu du programme et, partant, de perdre le gain-pain de sa famille. Certaines personnes participent au programme depuis 10 ou 12 ans. Il serait certainement risqué pour eux de se plaindre des conditions d'emploi chez un employeur particulier. Je crois que le gouvernement fédéral devrait prévoir suffisamment de ressources pour faire un contrôle et que, du côté provincial, les autorités devraient s'occuper de l'application de la loi lorsque des plaintes sont déposées, que ce soit par les intéressés eux-mêmes ou par des tiers.

Le président : Monsieur Collacott, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Collacott : Oui. Je crois que le Programme des travailleurs agricoles saisonniers a une certaine valeur, mais qu'il s'agit d'un genre complètement différent de programme. Ce sont des travailleurs qui viennent pour quelques mois. Une partie de leur salaire est retenue et leur est versée à leur retour au Mexique ou dans les Caraïbes. Le programme n'a jamais été conçu pour du travail permanent ou à long terme. Nous nous occupons ici d'un cas complètement différent. Nous faisons venir des gens pour un, deux, trois ou quatre ans, et même pour plus longtemps, ce qui crée une toute nouvelle situation. D'après certains groupes de réflexion, tout programme de travailleurs temporaires est voué à l'échec parce qu'il a plus d'inconvénients que d'avantages. C'est excellent pour des employeurs qui veulent remédier rapidement à des pénuries de main-d'œuvre, mais c'est préjudiciable pour les travailleurs locaux et, à long terme, pour le pays hôte.

Le sénateur Martin : Je suis d'accord sur ce que plusieurs d'entre vous ont dit quant à la nécessité de mettre de l'ordre dans le système. Comme vous l'avez dit dans votre exposé, madame Douglas, pour établir un système d'immigration plus transparent et plus prévisible, le gouvernement doit rationaliser le processus de traitement des demandes, le rendre plus efficace, plus rapide et moins coûteux. Je crois que c'est exactement l'objectif des modifications proposées dans le projet de loi : rationaliser le système et en augmenter l'efficacité.

One other thing you said I wanted to clarify. You mentioned that in reducing these backlogs, and as unfortunate as it will be for those applicants, and I cannot express that enough, you also are concerned that they apply in good faith but whenever the backlog grows too big we can make some more changes. I thought the officials said, when we questioned them about this backlog, that once this is addressed with the streamlined system, this big backlog that we have at this time will not reappear in this form and that they are looking at ways to ensure that this problem is addressed in a more predictable manner.

I wanted to know whether any of you would comment on that. It is one thing to reduce the backlog but what about future backlogs? That was a question I did ask the officials.

Ms. Douglas: We continue to take applications, not only in the skilled worker program but we have other ways to get into Canada. We have a backlog in the grandparents and parents stream. Unless we put resources to process those, are we going to get to a point where we eliminate the backlog? That is certainly a suggestion. In fact, I flagged it with expanded ministerial discretion.

The point we are making is that if we are going to have an immigration program, it needs to be well resourced and efficient. That means if we continue to have 15 different streams of ways you can get into the country, and throw resources into the Temporary Foreign Worker Program — because we have decided these are the 39 occupations but have capped each that fits into an overall number — it is unnecessarily complicated.

It is an inefficient way of meeting our labour market, social, cultural and demographic needs in terms of our aging population. We need to take a step back and decide that yes, Canada is a country of immigration and we expect immigration to fill our labour market needs, but we also know that immigration is really about nation building. As a way of ensuring a real balance in terms of our long-term needs and short-term labour markets needs, this is the kind of program that we are going to putting into place.

This is the criteria. We are not going to have in shifting targets. We will not have Canadian Experience Class on one day — which I think is an interesting policy framework, but only for a particular group of people — while we continue to bring in thousands more who are low-skilled but not allow them to stay. However, we do not have the resources to ensure that they leave after four years, for example.

J'aimerais avoir des précisions sur une autre chose que vous avez dite. Vous avez mentionné que, dans le cadre de la réduction de l'arriéré — qui est vraiment regrettable pour les demandeurs, je ne saurais le dire assez —, vous vous inquiétez du fait qu'ils ont présenté leur demande de bonne foi. Toutefois, si l'arriéré devient trop grand, nous pouvons faire certains changements. Je crois que les fonctionnaires ont dit, en réponse à nos questions, qu'une fois l'arriéré éliminé dans le système rationalisé, il ne réapparaîtra pas dans cette forme parce qu'ils cherchent des moyens de régler le problème d'une manière plus prévisible.

Je voudrais savoir si l'un d'entre vous a des observations à formuler à ce sujet. C'est une chose de réduire l'arriéré, mais qu'advient-il des arriérés futurs? C'est la question que j'ai posée aux fonctionnaires.

Mme Douglas : Nous continuons à recevoir des demandes, et pas seulement dans le programme des travailleurs qualifiés. Il y a d'autres moyens d'entrer au Canada. Nous avons un arriéré dans la catégorie des parents et des grands-parents. À moins de prévoir les ressources nécessaires pour traiter ces cas, allons-nous atteindre un point où nous déciderons simplement de supprimer l'arriéré? C'est certainement une idée à laquelle on peut penser. Je l'ai moi-même notée comme conséquence de l'accroissement des pouvoirs discrétionnaires du ministre.

Ce que nous voulons essentiellement dire, c'est que si nous voulons un programme d'immigration qui marche, il doit disposer de ressources suffisantes et être efficace. Nous avons actuellement 15 catégories différentes, c'est-à-dire 15 moyens différents d'entrer dans le pays. En même temps, nous consacrons des ressources au Programme des travailleurs étrangers temporaires parce que nous avons décidé de désigner 39 professions, mais avons plafonné chacune pour les faire correspondre à un nombre global. Tout cela est inutilement compliqué.

C'est une façon inefficace de répondre aux besoins sociaux, culturels et démographique de notre marché du travail, compte tenu du vieillissement de notre population. Nous devons prendre du recul et décider que, oui, le Canada est un pays d'immigration et que nous comptons sur les immigrants pour répondre aux besoins du marché du travail. Toutefois, nous savons aussi que l'immigration est vraiment un moyen d'édification de la nation. Pour assurer un équilibre réel entre les besoins à long et à court terme, nous devons choisir le genre de programmes à mettre en place.

Nous devons définir des critères et cesser d'avoir des cibles mobiles. Nous ne pouvons pas adopter une catégorie de l'expérience canadienne un jour — je pense d'ailleurs que c'est un cadre intéressant, mais seulement pour un groupe particulier de personnes — tout en continuant à faire venir des milliers de travailleurs plus ou moins qualifiés sans leur permettre de rester dans le pays. Nous n'avons cependant pas les ressources nécessaires pour nous assurer qu'ils quittent le pays après quatre ans, par exemple.

Let us be clear in terms of what it is we need from immigration. Let us say this is how you get into Canada and these are the interventions we will put in place to order to maximize your opportunity to participate fully. These are the resources that we will make available as part an important part of our budget going forward.

Mr. Kurland: I was able to find the numbers for the backlog: 98,000 in New Delhi, and 55,000, the next leg down is in London, England. After that you are down to 22,000 and 15,000 in the Middle East. We heard something about Asia earlier, those are not the statistics.

This is not an issue of resources at all. This is a question of the immigration pie being finite and how you will slice it. The only reason resources percolated up on to the table is because of processing times. You do not hit processing times with resources or issues of visa competency. Our officers in the field are competent; they have the resources to deliver their target.

The problem was we were taking in more files in a year than we could possibly process, inevitably leading to backlogs and processing times, unacceptable in high volume demand areas. That was the problem: the immigration sins of the past. Now the government has capped intake. We no longer accept more files in a year than we can process and guess what? Processing times will be a year or less. It is not rocket science. It will not matter where you come from.

The Chair: We are running out of time on this question. Do you have additional questions?

Senator Martin: For those who are caught in the cancellation or refund and who reapply under the new system, some of them will actually be approved faster than had they stayed in the backlog, is that not correct?

Mr. Kurland: That is the irony. It is counsel of record. If they are competent, they are. The immigration bar can assure you of that. Any of our clients we determine could qualify any other way than languishing in the backlog, you bet that would have been done any other way.

Senator Seidman: I would like to ask very basic question about the intent of the amendments to the Immigration and Refugee Protection Act. As I understand, it is to create the legislative framework of establishing a demand-driven economic immigration program to address Canada's labour market needs.

I think Mr. Kurland touched on that. I am asking you to make some observations or comments about that intent.

Définissons clairement les besoins de l'immigration. Établissons des critères d'admission et prenons les mesures voulues pour maximiser la possibilité pour les immigrants de participer pleinement. Affectons désormais au programme des ressources représentant une part importante de notre budget.

M. Kurland : J'ai réussi à trouver les nombres relatifs à l'arriéré : 98 000 à New Delhi, qui est suivie par Londres, avec 55 000. Après cela, on tombe à 22 000 et 15 000 au Moyen-Orient. Nous avons entendu parler de l'Asie plus tôt, mais cela n'est pas confirmé par les statistiques.

Ce n'est pas du tout une question de ressources. La situation dépend plutôt du nombre d'immigrants admis, qui est limité, et de sa répartition entre les différents pays. La seule raison pour laquelle on parle de ressources tient à la longueur des délais de traitement. On ne peut pas agir sur les délais de traitement en ajoutant des ressources ou en multipliant les bureaux des visas. Les agents que nous avons sur le terrain sont compétents et disposent des ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

Le problème est que nous acceptons chaque année plus de dossiers que nous ne pouvons en traiter. Inévitablement, cela entraîne des arriérés et des délais de traitement inacceptables dans les régions à forte demande. Le problème était donc attribuable aux erreurs commises dans le passé. Maintenant, le gouvernement a plafonné le nombre de demandes acceptées. Nous n'acceptons plus de prendre plus de dossiers dans une année que nous ne pouvons en traiter. Le résultat? Les délais de traitement sont d'un an ou moins. Il n'y a rien de magique là-dedans, et le pays d'origine n'aura pas d'importance.

Le président : Cette question a beaucoup duré. En avez-vous d'autres?

Le sénateur Martin : Parmi les gens dont la demande a été annulée, qui recevront un remboursement, puis présenteront une nouvelle demande aux termes du nouveau système, certains seront en fait approuvés plus rapidement que si l'arriéré avait été maintenu. Est-ce exact?

M. Kurland : C'est l'ironie de la chose. Tout dépend de l'avocat affecté au dossier. S'il est compétent, ce sera bien le cas. La section d'immigration du barreau y veillera. Si nous estimons qu'un de nos clients peut être jugé admissible par tout autre moyen qu'en restant dans l'arriéré, vous pouvez être sûre que nous aurions déjà choisi cet autre moyen.

Le sénateur Seidman : Je voudrais poser une question très simple au sujet de l'intention des modifications proposées à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Si j'ai bien compris, l'intention est de créer le cadre législatif nécessaire pour établir un programme d'immigration économique axé sur la demande afin de répondre aux besoins du marché du travail au Canada.

Je crois, monsieur Kurland, que vous avez abordé ce point. Pouvez-vous nous en dire davantage au sujet de cette intention?

Mr. Kurland: The intent is political courage, frankly. Realistically, historically, rare is the time in our history where we do have a double majority; any party. This is the time when the heavy lifting and politically unpopular stuff gets done. I want to point out for the record that the key decisions on capping intake — the equivalent of kissing the political third rail in this country — 416, 905, 604 — was done in a minority government. Capping intake when you could have taken the hit politically was done when things were hard, not easy like today.

As I see it, the intent today is the follow-up on the political exercise of recent past and to put us on target. Inside of the next 18 months, I project that skilled workers coming to this country will know where they stand: transparent, predictable, timelines of a year or less. It is the same in the other categories we have witnessed. The investors, if they can hit the cap, are here in a year or less, not seven years or the 15,000 languishing in backlog. For skilled workers, eight years plus? Under the old way of doing business, parents, grandparents would see their coffin before a visa. I think we have picked up the slack and are on track, and that is the intent of this legislation.

Mr. Bellissimo: That may be the intent, but the consequence of this — and here is the problem — is when removing a backlog is a measure of almost first resort as it has occurred here, you have a problem. Why were letters not simply sent to all these applicants asking, “Do you still have interest in coming to Canada?” You might have wiped out hundreds of thousands just doing that.

My worry is that as we go forward, because this has been a measure — and Mr. Kurland spoke about the intent and the certainty — that uncertainty will exist as long as the ministerial instructions are not changed mid-course again. Or they suggest that we now have a backlog from 2012 that is up to 150,000 and we need to clear up because who we needed in 2012 is not who we need in 2014. Flexibility, yes, but management, due process and fairness are critical. We are a democratic society, not an arbitrary one, and that is the way we are moving.

Senator Seidman: We see countless media reports about the serious situation we have in terms of shortages of skilled workers in particular categories, workers we do not have in this country. On the other hand, we sat here today and listened to a lot of information about difficulties that immigrants have when they come here with unemployment, underemployment and poverty.

It seems to me that the intent of this legislation is to be economic, demand driven, in terms of what our country needs. Again, Mr. Kurland touched on that when he asked a very

M. Kurland : Très franchement, je dirais que l'intention reflète du courage politique. Tout le long de notre histoire, nous avons rarement eu une double majorité, quel que soit le parti. C'est le bon moment pour prendre des décisions difficiles, politiquement impopulaires. Je voudrais quand même signaler que les décisions clés relatives au plafonnement des admissions — soit l'équivalent d'une politique du « troisième rail » dans les régions 416, 905 et 604 — ont été prises par un gouvernement minoritaire. Le plafonnement des admissions, décidé à un moment où cela comportait un grand risque pour le gouvernement, a été fait dans des conditions difficiles, pas du tout aussi faciles qu'elles le sont aujourd'hui.

À mon avis, l'intention actuelle est un prolongement des mesures politiques adoptées dans un passé récent, l'objectif étant d'emprunter la bonne voie. J'estime que, d'ici 18 mois, les travailleurs qualifiés candidats à l'immigration sauront parfaitement à quoi s'en tenir : il y aura des délais transparents et prévisibles d'un an ou moins. Il en est de même pour les autres catégories. Les investisseurs, s'ils ne dépassent pas le plafond, pourront venir en un an ou moins, pas en sept ans comme les 15 000 qui se morfondent dans l'arriéré. Imaginez des travailleurs qualifiés devant attendre huit ans ou plus! Dans l'ancien système, les parents et les grands-parents seraient enterrés avant d'obtenir leur visa. Je pense que nous avons fait du rattrapage et que nous sommes maintenant sur la bonne voie. Voilà l'intention de ces mesures législatives.

M. Bellissimo : C'est peut-être l'intention, mais il y a des conséquences, et c'est là que réside le problème. Quand la suppression de l'arriéré est décidée presque comme mesure de premier recours, il y a quelque chose qui ne va pas. Pourquoi n'a-t-on pas simplement écrit à tous les demandeurs pour leur demander s'ils souhaitaient encore venir au Canada? Il aurait été possible ainsi d'en éliminer des centaines de milliers.

Je crains fort qu'à l'avenir — M. Kurland a parlé d'intention et de certitude — l'incertitude ne règne puisque les instructions ministérielles peuvent changer en cours de route. Il se peut bien qu'on se dise en 2014 que l'arriéré accumulé depuis 2012 a atteint 150 000 et qu'il est nécessaire de l'éliminer parce que les besoins ont évolué depuis 2012. Souplesse, je veux bien, mais il est essentiel d'avoir une bonne gestion, une procédure établie et des décisions équitables. Nous vivons dans une société démocratique, pas une société arbitraire. Or, c'est la voie de l'arbitraire que nous sommes en train d'emprunter.

Le sénateur Seidman : Les médias nous disent sans cesse que la situation est grave à cause des pénuries de travailleurs qualifiés dans certains domaines. Par ailleurs, nous avons entendu aujourd'hui des témoignages concernant les difficultés que les immigrants connaissent à leur arrivée au Canada avec le chômage, le sous-emploi et la pauvreté.

Il me semble que l'intention de ces mesures législatives est d'établir un système d'immigration économique axé sur la demande et sur les besoins du pays. Encore une fois,

challenging question, which is the immigration system for Canadians and for Canada and to develop a stronger economic base for this country.

I would suggest that we have talked about backlog and about serious issues of underemployment and unemployment. I would again say to you, Mr. Bellissimo, perhaps it is more to suggest that people who have been on a waiting list for 10 years may be unhappy with what they find if they were admitted here, as Ms. Douglas suggested.

Mr. Bellissimo: Yes, they may have been. However, I reiterate again to make them part of the process. Simply ask if they still want to come before we engage in something as significant and internationally echoed as this policy. I agree with the intent, but I just think there are ways to do it that do not undermine us.

Mr. Collacott: I have to agree with the senator. The unfairness began years ago when we started building up a huge backlog when we could not possibly process it and did not need it. It is not nice to be told after you have had your application in the lineup for seven or eight years that it is no longer valid, but we have to face the fact and get on with it. I think that the government is quite right in doing that. We are not doing anyone a favour, least of all the people of Canada, by admitting a lot of people who we know are not likely to do well.

Senator Wallace: I listened to the responses that each of you have given. I would say that each of you obviously has very detailed knowledge and experience in these matters. Each of us, to some extent, is catching up on all of this; so it is very helpful to us.

When I listen to this, I stand back and look at the overall intent of what I understand the government is trying to achieve and at the world financial situation and Europe. There are some scary situations out there, and we want to protect our country from that. From my days in the private sector, I know that at times you have to have flexibility and to move with a hard hand and be decisive. There is time to talk about things and a time to get into action. If you are not prepared to do that, businesses fall, and worldwide countries can suffer the same dilemma. When we look at countries right now, even as current as yesterday, we see that these are scary times.

I am thinking back, as I have listened to each of you speak, to the presentation made by Minister Kenney. My understanding is that the government feels we must be nimble and flexible, and that we have to be fair in everything we do. Of course, that can be pretty much a subjective test, but we have to be nimble. In the case of our economy, it is critical that the Canadian economy

M. Kurland a abordé ce point en soulignant que le système d'immigration est conçu pour le Canada et les Canadiens et vise à renforcer l'assise économique du pays.

Nous avons parlé d'arriéré et de sérieux problèmes de chômage et de sous-emploi. Je vous dirais, monsieur Bellissimo, que les gens qui ont attendu 10 ans pourraient, s'ils étaient admis au Canada, être très malheureux de voir ce qui les attend, comme l'a noté Mme Douglas.

M. Bellissimo : C'est bien possible. Toutefois, je répète encore qu'il aurait mieux valu les associer aux décisions prises en leur demandant simplement s'ils souhaitent encore venir chez nous avant d'adopter une politique aussi importante, qui aura sûrement un certain retentissement international. Je suis bien d'accord sur l'intention, mais je pense qu'il y a des moyens d'agir qui ne nous font pas de tort.

M. Collacott : Je dois me ranger à l'avis du sénateur. L'injustice a commencé il y a des années lorsque nous avons laissé s'accumuler un énorme arriéré de demandes dont nous n'avions pas besoin et qu'il nous était impossible de traiter. Pour un candidat, il n'est pas très agréable d'apprendre qu'après une attente de sept ou huit ans, la demande présentée n'est plus valide. Toutefois, nous devons faire face à la réalité et prendre les décisions nécessaires. Je crois que le gouvernement a raison d'agir ainsi. Ce ne serait dans l'intérêt de personne, et certainement pas dans l'intérêt des Canadiens, d'admettre des centaines de milliers de personnes quand nous savons qu'elles ne se tireront pas bien d'affaire.

Le sénateur Wallace : J'ai écouté la réponse que chacun d'entre vous a donnée. Je dirais que vous avez tous une grande expérience et une connaissance très détaillée du sujet. Pour notre part, chacun d'entre nous fait, dans une certaine mesure, du rattrapage dans ce domaine. Les renseignements que vous nous présentez nous sont donc très utiles.

Ayant bien écouté, j'ai examiné l'intention globale de ce qu'à ma connaissance, le gouvernement essaie de réaliser tout en gardant à l'esprit la situation financière dans le monde et en Europe. Il y a des choses effrayantes qui se passent là-bas, des choses contre lesquelles nous voulons protéger notre pays. Je sais, grâce à l'expérience que j'ai acquise dans le secteur privé, qu'il y a des moments où on a besoin de souplesse et où il faut agir d'une façon ferme et décisive. Il y a un temps pour parler et un temps pour passer à l'action. Si on n'est pas prêt à agir, les entreprises s'effondrent et les pays du monde connaissent le même dilemme. Il suffit d'observer ce qui se passe dans certains pays. Nous avons pu constater, aussi récemment qu'hier, que nous vivons une période vraiment effrayante.

Après avoir écouté chacun d'entre vous, j'ai pensé à l'exposé que nous a présenté le ministre Kenney. Si j'ai bien compris, le gouvernement croit que nous devons être agiles et souples, tout en restant équitables dans tout ce que nous faisons. Bien sûr, tout cela peut être très subjectif, mais nous devons être en mesure d'agir rapidement. Dans le cas de notre économie, il est essentiel

perform as well it possibly can perform. Not every decision made in the country is an economic one, because there are human issues as well; and I understand that.

To match the needs of our economy with the labour force we have domestically and in foreign countries requires flexibility and the ability to react quickly to changing circumstances. I say all of that and think back to what the minister had to say to us in his presentation. The purpose of removing the backlog in the way that he has described, having the expanded discretion through the use of ministerial instructions and creating the new regulations for the minister of HRSDC is not to take away rights, as I understand, but to create the flexibility to be able, almost day to day, to gear our needs as a country to the realities that we face that day.

For many it is a concern. If you grant discretion and flexibility, then matters get compressed in time. In the view of some, the time for this oversight must take place. At times it is a bureaucratic cumbersome process that can work against the end results of the country.

I know there is probably nothing that you are not well aware of, but as we go through the details, which are extremely important that you highlight, I come back to that. It strikes me that that is the reality of our country that we face. We have to be targeted and flexible; and to do that requires some faith. There has to be trust that those we have elected to positions of authority to run the country will use that discretion wisely. We may not agree with everything they do, but on balance that is the best we can do, as opposed to having a system that is rigid, time consuming and inflexible to respond to changing needs.

Do you agree that is the position that our country should be in? I am not asking if you agree with each amendment proposed by the bill. Is that not what we have to strive for? Is this bill not a somewhat reasonable attempt to accomplish that?

The Chair: You do not have the same length of time as he took to ask the question.

Senator Wallace: I rest my case.

Mr. Kurland: The global velocity of capital and labour today requires us to be nimble in our policy. However, our regulatory process-making is cumbersome and lengthy. It boils down to precisely this question of political philosophy between small “l” liberal and small “c” conservative: We are government. We know what we are doing. Trust us. You are government. You do not know what you are doing. We do not trust you; and hence, a division of approach. I prefer in today’s society, given the benefits to Canada, that we go nimble.

qu’elle se porte aussi bien que possible. Les décisions prises dans le pays ne sont pas toutes de nature économique parce qu’il y a aussi des enjeux humains. Je le comprends bien.

Pour faire correspondre les besoins de notre économie à ceux de notre main-d’œuvre, aussi bien chez nous qu’à l’étranger, nous avons besoin de souplesse et devons pouvoir réagir rapidement à l’évolution de la situation. Je vous parle en pensant à ce que nous a dit le ministre dans son exposé. L’objet de l’élimination de l’arriéré de la façon qu’il a décrite et de l’accroissement des pouvoirs discrétionnaires grâce au recours aux instructions ministérielles et aux nouveaux règlements que peut prendre la ministre de RHDC n’est pas d’enlever des droits. Si j’ai bien compris, l’objet est d’avoir une souplesse suffisante pour pouvoir, presque au jour le jour, faire correspondre les besoins du pays aux réalités de l’heure.

Pour beaucoup, cela est préoccupant. Si on accorde des pouvoirs discrétionnaires et de la souplesse, les choses se font beaucoup plus vite. Pour certains, il faut laisser suffisamment de temps pour qu’une surveillance puisse s’exercer. Il arrive cependant que des processus bureaucratiques trop encombrants aillent à l’encontre des intérêts du pays.

Je sais qu’il n’y a probablement pas grand-chose que vous ne connaissiez pas déjà, mais j’en reviens à cela quand je pense aux détails, qu’il est extrêmement important de souligner. Je ne peux pas perdre de vue que c’est la réalité à laquelle notre pays est confronté. Nous devons agir d’une manière ciblée et flexible, ce qui nécessite une certaine confiance. Nous devons croire que ceux que nous avons élus pour diriger le pays useront sagement de ces pouvoirs discrétionnaires. Nous pouvons fort bien ne pas être d’accord sur tout ce qu’ils font, mais, dans l’ensemble, nous pouvons croire qu’ils font de leur mieux, au lieu de s’en tenir à un système rigide, beaucoup trop lent et inflexible pour répondre à des besoins changeants.

Convendez-vous que c’est la situation dans laquelle notre pays devrait se trouver? Je ne vous demande pas d’appuyer chacune des modifications proposées dans le projet de loi, mais n’est-ce pas là ce que nous devons nous efforcer de faire? Ce projet de loi n’est-il pas une tentative raisonnable de parvenir à ce résultat?

Le président : Vous n’avez pas autant de temps pour répondre que le sénateur en a pris pour poser la question.

Le sénateur Wallace : J’ai terminé.

M. Kurland : Aujourd’hui, l’extrême mobilité du capital et de la main-d’œuvre nous impose d’avoir une politique souple. Toutefois, nos processus réglementaires sont aussi lourds que longs. La question se ramène à la différence philosophique entre le libéralisme et le conservatisme. On peut dire d’une part : Nous sommes le gouvernement; nous savons ce que nous faisons; faites-nous confiance. On peut aussi dire d’autre part : Vous êtes le gouvernement; vous ne savez pas ce que vous faites; nous n’avons pas confiance en vous. Il y a donc des approches divergentes. Dans la société d’aujourd’hui, compte tenu des avantages que cela comporte pour le Canada, je préfère que nous soyons agiles.

Mr. Bellissimo: I agree that we need a nimble and responsive system. First, it is not necessarily only about a lack of faith in our elected officials, which is a subjective thing and you have tension on both sides. However, what happens in the trenches if the actual foundation is too volatile, not in reality but in the perception of those who practice and navigate through the system? You have so much room for unscrupulous and untoward exploitation of these individuals. That is a key point.

Second, I do not think we disagree with the end game; I just disagree with how we are getting there. I think we all want to get to the same place. Third, the act enshrines not only economic interests but also social and cultural issues. As we move totally in a large way toward economic, if we forget about the social and cultural, we forget about the fact that all of us have to live together in a society once we are here. That has to be part of the equation. As we eliminate or significantly reduce the family class, when these individuals become ill or have children or need assistance, who do they turn to? The hope is that you are part of a cohesive social and family unit and not relying on the state. This is all part of a complex mix and why I echo Senator Cordy's comments that we need much more study.

The Chair: I would like to see if I can get clarification on some of the things that I thought I heard during the testimony to this point.

Mr. Bellissimo and Mr. Kurland, you referred to those on the backlog who will have their deposit returned. You indicated that if you were representing clients on that list, you would be aware of what this legislation is and the minute that it looked like it might become a reality of opportunity, you would be advising clients on that list. Did I hear you correctly when you said that?

Mr. Kurland: It would be earlier than this legislation. There is no way you can leave a file seven years in the filing cabinet.

The Chair: I do not want to put words in your mouth. I just wanted to have you clarify that.

Mr. Bellissimo: I echo Mr. Kurland's comment, but here is the flip side of that: This is a system that encourages individuals not to use lawyers and consultants and that you can navigate your way through without any of our assistance. By doing that, you penalize those individuals who did not have the benefit of our service.

The Chair: My point was that you made the point that you would be advising them in advance.

Mr. Bellissimo: Absolutely.

M. Bellissimo : Je suis bien d'accord que nous avons besoin d'un système agile et souple. Tout d'abord, ce n'est pas nécessairement un manque de confiance dans nos représentants élus. C'est là une chose subjective, et des tensions s'exercent des deux côtés. Toutefois, qu'arrive-t-il dans les tranchées si la fondation est trop instable, peut-être pas en réalité, mais dans la perception de ceux qui doivent naviguer dans le système? On laisse le champ libre aux individus peu scrupuleux pour exploiter ces gens. C'est le principal élément.

Deuxièmement, nous ne rejetons pas du tout l'objectif final. C'est simplement que je n'aime pas la façon que nous avons choisie pour l'atteindre. Je crois que nous voulons tous arriver au même point. Troisièmement, la loi comporte non seulement des intérêts économiques, mais aussi des enjeux sociaux et culturels. Si notre orientation est presque exclusivement économique, si nous faisons abstraction des éléments sociaux et culturels, nous oublierions le fait que nous devons tous vivre ensemble et former une société, une fois arrivés au Canada. Cela doit faire partie de l'équation. Si nous éliminons ou réduisons très sensiblement la catégorie du regroupement familial, vers qui ces gens vont-ils se tourner s'ils tombent malades, ont des enfants ou ont besoin d'aide? On espère qu'ils font partie d'une unité sociale et familiale cohérente et qu'ils n'ont pas à compter sur l'État. Tout cela s'inscrit dans une équation complexe. C'est la raison pour laquelle je me joins au sénateur Cordy pour dire que nous devons faire une étude beaucoup plus approfondie de la question.

Le président : J'aimerais obtenir quelques précisions sur certaines choses que j'ai entendues dans les témoignages présentés jusqu'ici.

Monsieur Bellissimo et monsieur Kurland, vous avez dit que les personnes faisant partie de l'arriéré se verront restituer leur dépôt. Vous avez ajouté que si vous représentiez des clients figurant sur cette liste, vous seriez au courant des dispositions de ces mesures législatives et que si vous appreniez que ces mesures devaient se concrétiser, vous donneriez certains conseils à vos clients. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Kurland : Je l'aurais fait avant le dépôt de ce projet de loi. Il est hors de question de laisser un dossier traîner dans un classeur pendant sept ans.

Le président : Je n'essaie pas de vous tirer les vers du nez. Je voulais simplement que vous précisiez ce point.

M. Bellissimo : Je dirais la même chose que M. Kurland, mais il y a un revers à la médaille. Nous avons un système qui dissuade les gens de recourir à des avocats et à des consultants et qui leur dit qu'il leur est possible de faire les démarches nécessaires sans notre aide. En faisant cela, vous avez pénalisé ceux qui n'ont pas eu recours à nos services.

Le président : Quoi qu'il en soit, vous auriez donc donné des conseils à l'avance à vos clients.

M. Bellissimo : Absolument.

The Chair: Thank you very much. There is a second thing I want to be clear on. A number of you spent a great deal of time referring to the temporary foreign workers. Could you show me where they are included in this bill?

Mr. Kurland: The bill states:

Section 32 of the Act is amended by adding the following after paragraph (d):

(d.1) in relation to the authorization of a foreign national to work in Canada . . .

The Chair: With regard to Division 54?

Mr. Bellissimo: It is clause 705.

Ms. Douglas: Under “Minister’s Instructions.”

Mr. Kurland: Division 54.

The Chair: It is within the ministerial instruction. I wanted that clarification.

I have a couple of observations. It is my understanding, under the existing regulations with regard to the points system, that years of scholarship count regardless of the area of scholarship. I do not want to use examples, but a PhD in A is equal to a PhD in B in terms of points.

Mr. Bellissimo: If you are at the PhD level, yes. It gets a little more complicated with a masters degree.

The Chair: Drop me down to any level, but the understanding is that it is actually the qualification, the degree, the certification, that is equivalent. Certification at a given level is equivalent regardless of the discipline or subject.

Mr. Kurland: Yes.

The Chair: In terms of language requirement, having been an academic for most of my career and having been part of universities that had language proficiency requirements, and it is not that long ago that I was involved in this area, one would expect that universities could do as good a job as any organization in terms of evaluating things like language capability. Given that the universities I was associated with relied on highly professional organizations in foreign countries to give them that determination, it was universally my experience and that of my colleagues that those who were identified by those organizations as meeting the standards often had enormous difficulties with the language when they arrived. Therefore, the kinds of situations that you have been referring to in terms of the way it has operated in the past as opposed to giving determination in advance with regard to qualifications and language skills in the existing situation is highly problematic in terms of really having a good handle on what one is being advised with regard to things as direct as language skills, let alone with regard to qualifications. Is

Le président : Merci beaucoup. Il y a un autre aspect que je voudrais éclaircir. Plusieurs d’entre vous ont consacré beaucoup de temps à la question des travailleurs étrangers temporaires. Pouvez-vous me dire où ces travailleurs sont mentionnés dans le projet de loi?

M. Kurland : Le projet de loi dit ceci :

L’article 32 de la même loi est modifié par adjonction, après l’alinéa d), de ce qui suit :

d.1) à l’égard de l’autorisation d’un étranger de travailler au Canada...

Le président : Est-ce à la section 54?

M. Bellissimo : C’est l’article 705.

Mme Douglas : Sous le titre « Instructions du ministre ».

M. Kurland : À la section 54.

Le président : C’est sous les instructions du ministre. J’avais besoin de cette précision.

J’ai aussi quelques observations. Je crois comprendre qu’en vertu des dispositions du règlement actuel concernant les points d’appréciation, les années de scolarité comptent indépendamment de la région. Je ne veux pas me servir d’exemples, mais cela revient à dire qu’un doctorat obtenu en A vaut autant de points qu’un doctorat obtenu en B.

M. Bellissimo : Au niveau du doctorat, oui. C’est un peu plus compliqué dans le cas d’une maîtrise.

Le président : J’ai cru comprendre qu’indépendamment du niveau, la qualification, le diplôme, le certificat sont équivalents. Un titre obtenu à un niveau donné est équivalent, peu importe la discipline ou le sujet.

M. Kurland : Oui.

Le président : Je voudrais maintenant aborder la question des exigences linguistiques. J’ai passé la plus grande partie de ma carrière dans des universités qui avaient, elles aussi, des exigences linguistiques. Cela ne fait pas très longtemps que j’ai quitté ce domaine. On s’attend en général à ce que les universités fassent un aussi bon travail que n’importe quelle autre organisation lorsqu’elles évaluent les capacités linguistiques. Comme les universités pour lesquelles j’ai travaillé comptaient sur des organisations hautement professionnelles de pays étrangers pour faire cette évaluation, j’ai pu me rendre compte, de même que mes collègues que, dans la plupart des cas, les personnes que ces organisations jugeaient satisfaisantes avaient d’énormes difficultés de communication à leur arrivée au Canada. Vous nous avez parlé de la façon dont les choses se faisaient dans le passé et du projet de déterminer d’avance aussi bien les compétences que les connaissances linguistiques. Je crois que cela pourrait causer de grands problèmes : s’il est tellement difficile de mesurer quelque chose d’aussi simple que la

that a reasonable observation in this case, not just in the university?

Mr. Bellissimo: I think so.

Mr. Kurland: Yes.

Senator Callbeck: Ms. Douglas, in your brief you spoke about the removal of the fixed employment equity obligation in the Federal Contractors Program. That will affect women, people with disabilities, visual minorities and first peoples. I would like you to talk about that a bit and just comment on the real effect you think that elimination will have.

Ms. Douglas: I think we all should agree that the Employment Equity Act has really made a difference in the industries that are federally regulated. In spite of good intentions, we often need legal policies or legislation to force folk to do the right thing. I think we talk a lot about merit but, as I mentioned in my report, we cannot get to a merit system until we have levelled the playing field. I wanted to put that on the table directly because often the argument against employment equity is that it is somehow not about merit, that it is about quotas and special favours and hiring those who do not qualify, when it is actually the opposite. Everything being equal, we recognize the historic wrongs and we recognize what was happening, we recognize the barriers that continue to be in place, and we provide interventions to remove those barriers and to ensure that particular groups of people who have not had equal opportunity, like the groups that the senator mentioned, first peoples, people with disabilities, people from marginalized communities and women, do have that opportunity to participate.

My concern is that this is the beginning of an end to employment equity in Canada. We have had made huge leaps. Women in particular may have benefited the most over the last couple of decades in terms of advancement, not only being hired but in terms of promotion and issues of leadership. We know that the glass ceiling still exists. We have a long way to go in terms of people living with disabilities, in terms of first peoples, not only within our various industries but even within the federal government itself, which must comply with employment equity. To begin to chip away and remove these kinds of obligations from companies and industries that do business with the federal government and are regulated by the federal government and to make it voluntary will, in the end, undo 25 years of good, progressive practice.

Senator Callbeck: I agree with you. I was really surprised to see this in the act.

Ms. Douglas: Me, too.

Senator Callbeck: I think it is a big step backwards.

connaissance de la langue, quel sera le résultat d'une détermination préalable de la compétence? Croyez-vous que mon observation s'applique en général dans ce cas, et pas seulement à l'université?

M. Bellissimo : Je le crois.

M. Kurland : Oui.

Le sénateur Callbeck : Madame Douglas, vous avez mentionné dans votre mémoire la suppression de l'obligation relative à l'équité en emploi dans le Programme de contrats fédéraux. Cela touchera les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les Autochtones. J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet. À votre avis, quel sera l'effet réel de cette mesure?

Mme Douglas : Je crois que nous pouvons tous convenir que la Loi sur l'équité en matière d'emploi a eu des effets réels dans les secteurs sous réglementation fédérale. Malgré toutes les bonnes intentions, nous avons souvent besoin de politiques ou de lois contraignantes pour amener les gens à agir d'une manière équitable. Nous parlons beaucoup de mérite, mais, comme je le dis dans mon rapport, nous ne pouvons pas en arriver à un système fondé sur le mérite à moins d'avoir des règles du jeu équitables. Je tenais à dire cela d'une façon très directe parce qu'on soutient souvent, en s'opposant à l'équité en emploi, qu'elle trahit en quelque sorte le principe du mérite, en le remplaçant par des quotas et des faveurs spéciales et en engageant des gens qui n'ont pas les compétences voulues. En réalité, c'est le contraire. Toutes choses étant égales, nous reconnaissons les torts commis dans le passé, nous prenons conscience de ce qui se passe et des obstacles qui subsistent et nous intervenons pour supprimer ces obstacles et veiller à ce que les groupes mentionnés par le sénateur — Autochtones, personnes handicapées, membres des communautés marginalisées et femmes qui n'avaient pas de chances équitables — aient désormais la possibilité de participer.

J'ai bien peur que ce soit le commencement de la fin de l'équité en emploi au Canada. Nous avons fait d'énormes progrès. Les femmes en particulier ont profité le plus au cours des deux dernières décennies, non seulement au chapitre du recrutement, mais aussi en ce qui a trait aux promotions et au leadership. Nous savons que le plafond de verre est encore là et qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire dans le cas des personnes handicapées et des Autochtones, aussi bien dans le secteur privé qu'au gouvernement fédéral. En commençant à rogner sur les obligations et à en exempter les sociétés et les industries qui travaillaient pour le gouvernement fédéral et sont assujetties à sa réglementation, en rendant l'équité en emploi facultative, nous risquons de perdre le fruit de 25 ans de progrès.

Le sénateur Callbeck : Je suis d'accord avec vous. J'étais vraiment très surprise de voir cette disposition dans le projet de loi.

Mme Douglas : Moi aussi.

Le sénateur Callbeck : Je crois que c'est un grand recul.

Senator Eggleton: Let us go back to the backlog again. There has been a fair bit of comment that we need to have a nimble system, as Mr. Kurland said. We need to be able to adapt to our current realities and economic conditions. I do not think we have any disagreement with that. The disagreement is coming over what we are doing about the backlog that is there now. I would like your comment on two aspects of it: fairness and reputation.

We take pride in being a country that treats people fairly, and we operate by the rule of law. Some of these people who applied several years ago put their lives on hold. Maybe they did not get married, did not have kids, did not go to other possible jobs because they were waiting, because they had every reason to expect that Canada was processing their application. There was no guarantee it would be approved, but they had every reason to expect it was being processed. Now we are going to tell them, "Sorry, we have changed the rules now. You can apply under the new rules, but you are starting over. We are no longer processing the application." It is hard to understand that in some sense of fairness, and maybe it even does not meet the rule of law either. I do not know. Let the lawyers figure that one out.

I am also concerned about it in one other respect. Many of these people will be very unhappy about this. They will be saying to other people, "Canada does not treat you fairly. I put my life on hold, waiting, and all of a sudden I am told I am removed." I think that hurts our reputation as a country. Notwithstanding what Mr. Collacott says, we will still need talented people in this country. In fact, we are going to find it very competitive to get some of the most talented people we need, whether we are getting them into their university system or getting them post-university education or post-education of any kind of skill. We will be in a tougher marketplace perhaps in future trying to attract the right people. If there is a bad smell out there about Canada, it will not help us. Could you comment on that?

Mr. Kurland: I measure damage to reputation with the available evidence, and I was parsing for a reduction in intake of immigration applications to this country. I have not found it. We are still the number one choice because we are the number one country in the world. If our reputation was down there, people would not be applying. But guess what, more people want to come here than available spaces.

Senator Eggleton: They have not got their letters yet.

Mr. Kurland: Of the backlog, I feel for the people who were there. I was one of the class counsel who sued back in 2003-04, the very first class action in the Federal Court on precisely this issue. What is different today is the data, the evidence, the disclosure, the transparency and the legality of what has been going on.

Le sénateur Eggleton : Revenons un peu à l'arriéré. Nous avons entendu beaucoup de commentaires sur la nécessité d'avoir un système souple, comme l'a dit M. Kurland. Nous devons être en mesure de nous adapter aux réalités de l'heure et à la conjoncture économique. Je ne crois pas que quiconque s'y oppose. Le désaccord concerne ce que nous faisons de l'arriéré actuel. J'aimerais savoir ce que vous pensez de deux aspects de la question : l'équité et notre réputation.

Nous sommes fiers d'appartenir à un pays qui traite les gens d'une manière équitable et nous agissons dans le respect de la primauté du droit. Certains qui ont présenté leur demande il y a plusieurs années ont en quelque sorte suspendu leurs activités habituelles en attendant leur visa. Ils ont peut-être remis leur mariage, ont décidé de ne pas avoir d'enfants ou n'ont pas pris un autre emploi. Ils n'avaient aucune garantie d'être acceptés, mais ils avaient de bonnes raisons de croire que le Canada traitait leur demande. Maintenant, nous allons leur dire : « C'est très regrettable, mais nous avons changé les règles. Vous pouvez présenter une nouvelle demande en vertu des nouvelles règles, mais vous devez tout reprendre à zéro. Nous ne traiterons pas votre demande. » Il est difficile de concilier cela avec la notion d'équité. Il est même possible que cela soit contraire à la loi. Je ne le sais pas. Les avocats pourront probablement se prononcer.

Il y a un autre aspect qui me préoccupe. Cette décision mécontentera beaucoup de gens. Ils diront aux autres : « Le Canada ne nous traite pas d'une façon équitable. J'ai mis ma vie en suspens en attendant mon visa, mais on m'a dit tout à coup que ma demande est annulée. » Je crois que cela nuira à notre réputation. Malgré ce qu'a dit M. Collacott, nous aurons encore besoin de gens talentueux. En fait, nous aurons à affronter une vive concurrence si nous voulons attirer les éléments les plus brillants dont nous avons besoin, que nous allions les chercher à leur université ou ailleurs. À l'avenir, nous aurons peut-être affaire à un marché plus difficile quand nous irons à la recherche de compétences. Si le Canada a mauvaise réputation, cela ne nous aidera pas. Qu'en pensez-vous?

M. Kurland : Je mesure la perte de réputation sur la base des preuves disponibles. J'ai cherché des indices d'une réduction du nombre de demandes d'immigration reçues, mais je n'en ai pas trouvé. Le Canada demeure le premier choix des gens parce que c'est le meilleur pays du monde. Si notre réputation avait souffert, les gens ne demanderaient pas à venir. Ce que je constate cependant, c'est qu'il y a plus de gens qui veulent venir que nous n'avons de places disponibles.

Le sénateur Eggleton : Ils n'ont pas encore reçu leur lettre.

M. Kurland : Je compatis aux difficultés des gens qui font partie de l'arriéré. J'étais l'un des avocats qui ont intenté, en 2003-2004, le tout premier recours collectif concernant ce sujet particulier devant la Cour fédérale. Aujourd'hui, cependant, la situation est différente compte tenu des données, des preuves, de la divulgation, de la transparence et de la légalité des mesures prises.

To come back to my very first point, the business risk with this group was not the same as the business risk way back when. We changed the law and our policies to put the business risk of applying for an immigrant visa on the head of the immigrant. If they receive bad advice, how can Canada be blamed for that?

Mr. Bellissimo: It is an old saying: It is nice to be important but it is important to be nice. I often hear the argument that Mr. Kurland made that because we are so popular we will never run out of people. With respect, I do not think that is the way to measure this.

A component of reputation is integrity. The integrity of the system is being challenged, and here is why: In 2008 a more frank discussion could have occurred with these applicants. We could have said, look, unless this backlog is cleared we will have to take some drastic measures. Are you still interested? Do you wish to continue your application? Involve them in the practice.

This decision, with very little notice, to take away these rights and then actually instruct officers globally to stop processing before they had the legal right to do it, I agree with you, senator, those letters have not gone out yet. This will be difficult to measure. Again, why this is so difficult to accept is because it is not necessary. If we take other steps we will get to the same end point. I urge that we not go here until we have evidence it will work.

Mr. Collacott: The people in the backlog will be very disappointed but they, in fact, have been waiting there for years and years. It should have been obvious that something was wrong with the system. It may damage our reputation, but so many people want to come here I do not think it will have much effect on the number of applications. There is a bit of a parallel situation. When the Australians changed their guidelines on sponsoring parents in the 1990s, people said, well, if you cannot bring your parents you will not come here. It had no impact at all on the number of people applying to go to Australia. If we toughen up on our family class it will not have any impact at all on the number of people applying to come here.

Having to return those applications is not nice, I would not suggest it is, but I do not think it will have any significant impact on people applying to come here.

[Translation]

Senator Verner: I want to follow up on my colleague's question. He mentioned the international reputation of a well-known host country such as Canada. Don't you think that the worst thing that can happen is for a qualified immigration

Pour revenir à mon tout premier point, le risque professionnel dans le cas de ce groupe n'est pas le même que celui qui existait alors. Nous avons modifié la loi et nos politiques de telle sorte que le risque professionnel lié à la présentation d'une demande de visa d'immigration est entièrement assumé par le candidat. S'il a reçu de mauvais conseils, comment pourrait-on blâmer le Canada?

M. Bellissimo : Selon le vieil adage, c'est bon d'être important, mais c'est plus important d'être bon. J'entends souvent l'argument avancé par M. Kurland : nous sommes tellement populaires que nous ne serons jamais à court de candidats. Je dirais avec respect que ce n'est pas la bonne façon de juger.

L'intégrité est un élément de la réputation. Or l'intégrité du système est mise en cause. Voilà pourquoi : en 2008, il aurait été possible d'avoir une discussion plus franche avec les demandeurs. Nous aurions pu leur dire qu'à moins d'éliminer l'arriéré, nous serions obligés de recourir à des mesures draconiennes, puis leur demander s'ils étaient toujours intéressés et souhaitaient maintenir leur demande. Nous aurions pu les associer à la décision.

Le gouvernement a décidé, presque sans préavis, de priver les gens de leurs droits et d'ordonner à nos agents dans le monde de suspendre le traitement des demandes avant d'avoir le droit légal de le faire. Je suis d'accord avec vous, sénateur, que les lettres n'ont pas encore été envoyées. Il sera difficile de juger. Encore une fois, la décision est d'autant plus difficile à accepter qu'elle n'est pas nécessaire. Si nous prenons d'autres mesures, nous atteindrons le même but. J'exhorte le gouvernement à ne pas poursuivre dans cette voie avant d'avoir la preuve qu'elle sera efficace.

M. Collacott : Les gens qui font partie de l'arriéré seront très déçus, mais ils attendaient déjà depuis des années et des années. Il aurait dû être évident pour eux que quelque chose ne marche pas dans le système. Cela pourrait nuire à notre réputation, mais il y a tant de gens qui veulent venir chez nous que je ne pense pas que cela puisse avoir des effets sensibles sur le nombre de demandes reçues. Il y a eu une situation à peu près semblable. Lorsque les Australiens ont modifié leurs lignes directrices concernant le parrainage des membres de la famille dans les années 1990, les gens ont dit que, si on ne leur permettait pas de faire venir leurs parents, ils ne viendraient pas eux-mêmes. En réalité, la décision n'a eu absolument aucun effet sur le nombre de demandes d'immigration en Australie. Si nous imposons des règles plus strictes dans la catégorie du regroupement familial, il n'y aura aucun effet sur le nombre de demandes d'immigration.

Ce n'est pas très gentil d'annuler ces demandes. Je ne dirai pas le contraire, mais je ne pense pas qu'il y aura des répercussions sensibles sur les gens qui veulent venir au Canada.

[Français]

Le sénateur Verner : J'ai une question complémentaire à celle de mon collègue. Il a soulevé le point de la réputation internationale du pays d'accueil reconnu qu'est le Canada. Ne croyez-vous pas que, pour un postulant immigrant, qualifié,

candidate to have to wait seven, eight, nine and sometimes ten years when there are other countries like Australia where I am told a qualified worker can get all the paperwork completed, immigrate and start to work in 12 to 18 months?

I agree with you it is difficult to say to people that the system is not working and that other measures have to be taken. At the same time, you cannot say that this will impact the number of applicants in the future because I think we are already losing some people who could probably do wonderful things for our economy, here in Canada, simply because our system is not working and it takes too long to process applications while other countries have faster systems.

Mr. Kurland: This is an interesting comment. It is true that if you wait for a bus for 15 minutes, 30 minutes, 2 hours or 3 hours, at some point you will decide to explore other options.

[English]

Senator Cordy: Mr. Bellissimo, I just want to confirm what you said. Did you say that visa offices were instructed to stop processing applications before this legislation has even passed?

Mr. Bellissimo: Correct.

Senator Cordy: I guess that would be expansion of the minister's powers, would it not?

Mr. Bellissimo: Yes.

Senator Cordy: Ms. Douglas, I wanted to go back to Senator Callbeck's question about the Employment Equity Act where this bill will remove any fixed employment equity obligations from the Federal Contractors Program. How will this effect, in the long term, immigrants who are women and visible minorities?

Ms. Douglas: Not only immigrants, but Canadians. This was put in place as a way to, as I said, recognize and begin to redress the historical wrongs and to have interventions to circumvent the barriers that continue to exist. As you can see, immigrants are not one of the named groups, but immigrants of course also fit within the four classes that have been named.

I think that, as Canadians, we have to be concerned that we are chipping away at an act that we put in place that speaks to our commitment to equity and equality of opportunity.

It is so out of left field. There has been no public discussion around the change to such a fundamental policy that we have in Canada around equity and the promotion of equity that I would hope that as senators it is something that you would flag and would recommend be pulled out of the budget bill.

devoir attendre pendant, sept, huit, neuf ou parfois dix ans, est peut-être ce qui est le plus dommageable, alors qu'on a par ailleurs des pays comme l'Australie où, à ce qu'on me dit, en 12 à 18 mois un travailleur qualifié peut obtenir l'ensemble de ses papiers pour immigrer et exercer sa carrière?

C'est vrai, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas agréable de devoir dire à des gens : le système ne fonctionne pas, on doit adopter d'autres mesures. En même temps, pour ce qui est de dire que cela aurait un impact sur le nombre de demandeurs dans le futur, je pense que, déjà en ce moment, on perd probablement des éléments extraordinaires pour la capacité économique du Canada, parce que notre système ne marche pas, qu'il est beaucoup plus long à traiter les demandes et que, ailleurs, c'est plus rapide.

M. Kurland : C'est très intéressant comme observation. Effectivement, si on attend un autobus pendant 15 minutes, 30 minutes, deux heures, puis trois heures, à un certain point il faut agir en conséquence et explorer d'autres options.

[Traduction]

Le sénateur Cordy : Monsieur Bellissimo, je voudrais simplement vous demander de confirmer une chose que vous avez dite. Avez-vous affirmé que les bureaux des visas ont reçu l'instruction de suspendre le traitement des demandes avant même que ce projet de loi ne soit adopté?

M. Bellissimo : C'est exact.

Le sénateur Cordy : Je suppose que cela fait partie de l'accroissement des pouvoirs du ministre, n'est-ce pas?

M. Bellissimo : Oui.

Le sénateur Cordy : Madame Douglas, je voudrais revenir à la question du sénateur Callbeck concernant l'équité en emploi et le fait que ce projet de loi supprimerait les obligations prévues à cet égard dans le Programme de contrats fédéraux. À votre avis, quel sera l'effet à long terme d'une telle mesure sur les immigrantes et les membres des minorités visibles?

Mme Douglas : Cette mesure s'applique non seulement aux immigrants, mais à l'ensemble des Canadiens. Comme je l'ai dit, la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été adoptée pour reconnaître les torts commis dans le passé, pour y remédier et pour prévoir des interventions destinées à éliminer les obstacles qui subsistent. Comme vous pouvez le voir, les immigrants ne font pas partie des groupes désignés, mais ils s'inscrivent bien sûr dans chacun des quatre groupes.

À titre de Canadiens, nous devrions nous inquiéter de mesures qui affaiblissent une loi adoptée pour affirmer notre engagement envers l'équité et l'égalité des chances.

C'est tellement imprévu. Il n'y a eu aucun débat public sur le changement d'une politique aussi fondamentale que l'équité en emploi. Nous espérons qu'à titre de sénateurs, vous mettez ce fait en évidence et recommanderez que cette disposition soit retirée du projet de loi d'exécution du budget.

I think that if we are going to rethink Canada's equity policies we need to have a fulsome public discussion about what it means in terms of where it is that we are heading as a country, what it means in terms of our ongoing commitment to equality of opportunity and to issues of equity and what it means on the ground floor for people with disabilities who need those kinds of interventions to be able to participate up to their potential, what it means for "racialized" communities, what it means for First Peoples, whose social, economic and cultural outcomes are not where they should be.

As I said, to so fundamentally change who we are as a country demands a fuller debate rather than have it buried in a budget bill.

The Chair: On behalf of my colleagues, I want to thank you all for your frankness, the clarity of your answers and for being here with us today. With that, I also thank my colleagues for their questions.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which were referred Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada; and Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy, met this day at 4:19 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome everyone to this meeting of Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

Before I have senators introduce themselves, I want to briefly go over the procedures we are following today. We have two private members' bills to look at that have passed through the House of Commons and have come over to us to look at. In both cases, the sponsors have been involved in the ongoing voting situation in the House of Commons, and that has disrupted their plans.

Mr. Carmichael, the sponsor of Bill C-288, the first one that we will look at, was here but had to go back for that vote. We understand that he will return in about 10 minutes to be available to us.

I would like your agreement, honourable senators, to proceed to Bill C-288. We have with us Joël Girouard, with the Department of Canadian Heritage. He is Acting Director, State Ceremonial and Protocol. He will not make a big statement but has opening remarks, and we can ask him questions with regard to protocol. We can also have some discussion among ourselves

Si nous devons repenser la politique canadienne de l'équité en emploi, il faudrait un débat public complet sur ce que cela signifie et sur l'orientation que prend notre pays. Quels seront les effets sur notre engagement envers l'égalité des chances? Quels seront les effets sur les personnes handicapées qui ont besoin de ce genre d'intervention pour participer à leur plein potentiel? Quels seront les effets sur les communautés « racialisées » et les Autochtones dont les conditions sociales, économiques et culturelles ne sont pas ce qu'elles devraient être?

Comme je l'ai dit, un changement aussi fondamental de l'orientation de notre pays doit faire l'objet d'un débat complet au lieu d'être enterré dans un projet de loi budgétaire.

Le président : Au nom de mes collègues, je voudrais vous remercier tous de votre franchise, de la clarté de vos réponses et de votre présence au comité aujourd'hui. Je remercie également mes collègues de leurs questions.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel ont été renvoyés le projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada, et le projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie, se réunit aujourd'hui, à 16 h 19, pour faire l'étude des projets de loi.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Soyez tous les bienvenus à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Avant de demander aux sénateurs de se présenter, je voudrais parler brièvement de la procédure que nous suivons aujourd'hui. Nous devons étudier deux projets de loi d'initiative parlementaire qui ont été adoptés à la Chambre des communes et qui nous ont été renvoyés. Les parrains de ces deux projets de loi ont dû participer aux votes tenus à la Chambre des communes, ce qui a perturbé leurs plans.

M. Carmichael, le parrain du premier projet de loi que nous examinerons, le projet de loi C-288, a dû partir pour aller voter. Il sera de retour parmi nous dans une dizaine de minutes.

J'aimerais obtenir votre accord, honorables sénateurs, pour que nous passions à l'étude du projet de loi C-288. Nous avons avec nous Joël Girouard, directeur par intérim, Cérémonial d'État et protocole, ministère du Patrimoine canadien. Il fera une courte déclaration préliminaire, après quoi nous pourrions lui poser des questions au sujet du protocole. Nous pourrions aussi discuter

on the bill. Mr. Carmichael should arrive and we should be in a position to have him make a statement and to put questions directly to him.

The same would be the case, of course, with Mr. Regan and his bill, which is the subsequent one.

Is it your pleasure, honourable senators, to proceed in that manner? Is that a reasonable way to proceed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

I am Kelvin Ogilvie, a senator from Nova Scotia. I am chair of the committee. I will ask my colleagues, starting on my left, to introduce themselves.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Toronto.

Senator Merchant: Pana Merchant, Saskatchewan.

Senator Callbeck: Catherine Callbeck, Prince Edward Island.

Senator Dyck: Lillian Dyck, Saskatchewan.

[Translation]

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

[English]

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Seth: Asha Seth from Toronto, Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: Mr. Girouard, you have the unique privilege of being our only witness at this time. We welcome you here to this proceeding. You heard how I intend to proceed. It would be wise to have you make your opening statement and then I will open the floor to my colleagues to see how they would like to proceed with regard to discussion among themselves and/or any direct questions to you. Would you like to make a comment or two?

[Translation]

Joël Girouard, Acting Director, State Ceremonial and Protocol, Canadian Heritage: Mr. Chair, allow me to begin by thanking the committee for its invitation.

Pursuant to the Department of Canadian Heritage Act, the Department of Canadian Heritage is responsible for Canadian symbols, including our national flag.

[English]

Consequently, the department administers the rules for flying the flag, as well as the rules for half-masting the national flag of Canada. The rules apply to flags flown at federal institutions but also serve as guidelines for all Canadians wishing to display the flag.

entre nous du projet de loi. M. Carmichael devrait arriver bientôt, et nous devrions pouvoir entendre sa déclaration et lui poser directement nos questions.

Ce sera la même chose, bien sûr, en ce qui concerne M. Regan et son projet de loi, que nous étudierons ensuite.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, de procéder ainsi? Est-ce une façon raisonnable de procéder?

Des voix : Oui.

Le président : Merci beaucoup.

Je suis Kelvin Ogilvie, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du comité. Je vais demander à mes collègues de se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto.

Le sénateur Merchant : Pana Merchant, de la Saskatchewan.

Le sénateur Callbeck : Catherine Callbeck, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Dyck : Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

[Français]

Le sénateur Verner : Josée Verner du Québec

[Traduction]

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Seth : Asha Seth, de Toronto, Ontario.

Le sénateur Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le président : Monsieur Girouard, vous avez l'unique privilège d'être notre seul témoin en ce moment. Nous vous souhaitons la bienvenue. Vous avez entendu comment j'entends procéder. Je crois que je vais vous laisser nous présenter votre déclaration préliminaire, puis je demanderai à mes collègues s'ils veulent discuter entre eux ou vous poser directement des questions. Aimerez-vous faire une ou deux observations?

[Français]

Joël Girouard, directeur par intérim, Cérémonial d'État et protocole, Patrimoine canadien : Monsieur le président, permettez-moi de commencer en remerciant le comité pour son invitation.

En vertu de la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien, la responsabilité des symboles canadiens, y compris notre drapeau national du Canada, relève du ministère du Patrimoine canadien.

[Traduction]

Par conséquent, le ministère administre les règles concernant le déploiement du drapeau, ainsi que les règles pour la mise en berne du drapeau national du Canada. Les règles s'appliquent aux drapeaux des institutions fédérales, mais servent aussi de lignes directrices pour tous les Canadiens qui souhaitent déployer le drapeau.

[Translation]

Thank you for all the time you have allowed me. I would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you.

[English]

Nothing has changed since you were last here.

Senator Eggleton, you have the floor.

Senator Eggleton: I will not ask you what is behind this and why you want to do it because it is the MP that will eventually have to answer that.

If this comes into effect, do you enforce it? Who enforces it?

Mr. Girouard: I am not sure who would enforce it, but it would not be within our mandate to provide enforcement for bills.

Senator Eggleton: We will find out when Mr. Carmichael gets here, but I think this has something to do with displaying flags in apartment windows or on balconies. Is there anything in the protocol that deals with that kind of situation?

Mr. Girouard: Generally, flag protocol is about treating the flag with respect and ensuring that it has the position of honour. Specific situations may arise where the flag would be treated or displayed in a manner that is not quite respectful and those we can provide advice on, but as a general rule, no, there is nothing specific about apartments or other types of dwellings.

Senator Eggleton: Was your department consulted when this bill was drafted? Did it have any comments about the bill?

Mr. Girouard: Our department would only provide advice to the minister.

Senator Eggleton: It is a private member's bill.

Mr. Girouard: That is correct.

No, we were not consulted.

The Chair: If I can follow up on the senator's question, with regard to enforcement, this is not a situation of major law enforcement here. The bill states that they are to be encouraged and so on.

Mr. Girouard: That is correct.

The Chair: Is there anything in that language that is offensive to the flag in any way?

Mr. Girouard: No. In terms of flag protocol, it is more about the physical treatment of the flag.

Senator Dyck: I am not sure if I am asking the right person this question. Why do we need an act to encourage people to fly the flag?

[Français]

Je vous remercie tous du temps que vous m'avez accordé et il me fera plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci.

[Traduction]

Rien n'a changé depuis votre dernière visite.

Sénateur Eggleton, vous avez la parole.

Le sénateur Eggleton : Je ne vous demanderai pas ce qui se cache derrière cela et pourquoi vous voulez le faire, car c'est le député qui devra répondre à ces questions.

Si cette loi entre en vigueur, allez-vous l'appliquer? Qui va l'appliquer?

M. Girouard : Je ne sais pas qui l'appliquerait, mais il ne nous incombe pas de nous assurer de l'application des projets de loi.

Le sénateur Eggleton : Nous le saurons quand M. Carmichael sera ici, mais je crois que cela concerne le déploiement des drapeaux dans les fenêtres d'appartements ou sur les balcons. Y a-t-il quelque chose dans le protocole qui traite de ce genre de situation?

M. Girouard : En général, l'étiquette du drapeau veut que l'on traite le drapeau avec respect et que l'on veille à ce qu'il occupe une place d'honneur. Dans certaines situations, il peut arriver que le drapeau soit traité ou déployé d'une manière irrespectueuse, et nous pouvons alors fournir des conseils à ce chapitre, mais en règle générale, il n'y a rien de précis concernant les appartements ou d'autres types de logement.

Le sénateur Eggleton : Votre ministère a-t-il été consulté lors de la rédaction de ce projet de loi?

M. Girouard : Notre ministère conseille uniquement le ministre.

Le sénateur Eggleton : C'est un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Girouard : C'est exact.

Non, nous n'avons pas été consultés.

Le président : J'aimerais revenir sur la question du sénateur concernant l'application; il ne s'agit pas ici d'une situation d'application stricte de la loi. Le projet de loi prévoit que les gens doivent être encouragés à le faire.

M. Girouard : Tout à fait.

Le président : Y a-t-il quoi que ce soit dans cette formulation qui est inconvenant pour le drapeau de quelque façon?

M. Girouard : Non. L'étiquette du drapeau a davantage à voir avec le traitement physique du drapeau.

Le sénateur Dyck : Je ne suis pas sûre de poser cette question à la bonne personne, mais pourquoi avons-nous besoin d'une loi pour encourager les gens à déployer le drapeau?

Mr. Girouard: I think that would probably be better answered by the sponsor.

The Chair: He will be here shortly. We just had that confirmed.

[*Translation*]

Senator Verner: Obviously, Mr. Chair, if I may, I will have more questions about the bill once the member arrives.

The Chair: We will begin that discussion as soon as he arrives.

Senator Verner: From a more technical perspective, reference has been made to flag protocol. My understanding is that there is a flag protocol guide at Canadian Heritage. That guide sets out practices that are mandatory for the federal government but optional for Canadians.

Do you not think that there will be some confusion? Are you planning an awareness campaign to inform Canadians about flag protocol?

Mr. Girouard: Currently, all that information is on the department's website. We also have protocol officers who take calls from the public daily. We are not currently planning another campaign. We disseminate the information, which is also available in a publication we can send to people. Generally speaking, I think most Canadians use our website as a guide.

Senator Verner: I do not think Quebecers know that there is actually a protocol to follow for displaying the flag, and I was wondering whether there will be some sort of an awareness campaign. I will save the rest of my questions for when the member returns.

[*English*]

Senator Merchant: I wonder why we need this law. A law is a serious thing. Unless there is some way of enforcing it, it is meaningless. Does this bill apply to flags flown on federal and provincial buildings? How does this work? I am not sure what this law is all about. I imagine that those people know the protocol.

The Chair: The question is much better put to the bill's sponsor.

Mr. Carmichael, we understand this is a very interesting if not hectic day for those in the House of Commons. With colleagues' permission, we will recommence the speakers' list after we hear from Mr. Carmichael.

I invite Mr. Carmichael to make a presentation.

John Carmichael, M.P., sponsor of the bill: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. I appreciate your invitation today for the opportunity to present this bill.

M. Girouard : Je crois que le parrain serait mieux en mesure de répondre à cela.

Le président : Il sera bientôt ici. On vient de nous le confirmer.

[*Français*]

Le sénateur Verner : Évidemment, monsieur le président, si je peux me permettre, lorsque le député sera arrivé, j'aurai davantage de questions à poser concernant le projet de loi.

Le président : Aussitôt qu'il arrivera, nous débiterons cette discussion.

Le sénateur Verner : D'un point de vue plus technique, on est fait référence à l'étiquette du drapeau. Je crois comprendre qu'il existe un guide sur l'étiquette du drapeau à Patrimoine canadien. Des pratiques obligatoires pour le gouvernement fédéral, mais facultatives pour les Canadiens sont définies dans ce guide.

Ne croyez-vous pas qu'il y aura un peu de confusion? Prévoyez-vous une campagne de sensibilisation pour permettre aux Canadiens d'être informés sur l'étiquette du drapeau?

M. Girouard : Présentement, tous ces renseignements sont sur le site Web du ministère. Nous avons aussi des agents de protocole qui prennent les appels du public de façon quotidienne. Nous ne prévoyons pas une campagne additionnelle à ce sujet présentement. Nous transmettons l'information et elle est disponible aussi dans une publication que nous pouvons faire parvenir aux gens. En général, je crois que la plupart des gens se servent de notre site Web comme guide.

Le sénateur Verner : Je ne crois pas que les Québécois savent qu'il y a précisément une étiquette dans le déploiement du drapeau et je me demandais s'il y aurait une forme d'une campagne de sensibilisation. Pour le reste, je vais garder mes questions pour le retour du député.

[*Traduction*]

Le sénateur Merchant : Je me demande pourquoi il nous faut cette loi. Une loi, c'est sérieux. À moins qu'il y ait un moyen de l'appliquer, elle ne sert à rien. Ce projet de loi s'applique-t-il aux drapeaux des immeubles fédéraux et provinciaux? Comment cela fonctionne-t-il? Je ne sais pas quel est le but visé par cette loi. J'imagine que ces personnes connaissent le protocole.

Le président : Je crois que la question s'adresse davantage au parrain du projet de loi.

Monsieur Carmichael, nous savons que c'est une journée très intéressante et même mouvementée pour les députés de la Chambre des communes. Avec la permission de nos collègues, nous allons reprendre la liste des intervenants au début après que nous aurons entendu M. Carmichael.

J'invite M. Carmichael à nous présenter son exposé.

John Carmichael, député, parrain du projet de loi : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui pour vous présenter ce projet de loi.

It is an honour to appear before your committee and present my private member's bill, Bill C-288, An Act respecting the National Flag of Canada. As some of you may know, I was inspired to present this bill at the notice of my constituents. They reported a series of stories of restrictive housing regulations and strata boards that have prohibited them from flying our national flag. Many of you have heard me recount stories of Canadians, including Brian and Linda-Lee Cassidy and Mark Murray — all upstanding citizens, who have been penalized with harsh strata regulations barring them from flying the Canadian flag.

Bill C-288 serves to enshrine all citizens' right to fly our flag — a right that many have assumed was theirs but until this legislation is finalized, has been amiss from our constitution.

Today I will speak to the core of what our flag represents to me as a Canadian and to many of the constituents who have written to my office. Overarching have been common themes and an understanding of the immense significance of our flag. As I have said before, the flag's beauty and simplicity is very much what Canadians pride themselves in. It is understated yet bold and in its composite of red and white, represents the steadfast ideals on which Canada was formed.

Freedom to some individuals around the world is a call to action and to arms. It serves as a cry and an ideal for which they strive, but for which they continue to shed blood. This is known as an elusive ideal that they have not achieved. Our flag is a powerful reminder for all of us in this room and for all individuals from coast to coast to coast that freedom is a luxury that we exercise, from freedom to worship our own God to the freedom to speak and voice thoughts and opinions on any number of mediums ranging from the Internet to the airwaves to print.

As parliamentarians, we witness freedom of speech and an array of views presented by constituents and colleagues. Our flag, which crowns our House of Commons, is a powerful reminder of Canadians' right to exercise that freedom. The Canadian flag also serves to represent our democracy. Even the very history of how the flag was formed, a national campaign wherein proposals from citizens from across Canada were considered, embodies a core idea for which Canada stands, that of considering the views of many and doing our best to represent them.

On February 15, 1965, when our flag was first raised, the Honourable Maurice Bourget stated:

The flag is the symbol of the nation's unity, for it, beyond any doubt, represents all the citizens of Canada without distinction of race, language, belief or opinion.

C'est un honneur pour moi de comparaître devant votre comité et de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-288, Loi concernant le drapeau national du Canada. Comme certains d'entre vous le savent sans doute, ce sont mes électeurs qui m'ont incité à présenter ce projet de loi. Ils m'ont donné de nombreux exemples de règles restrictives en matière de logement et de conseils de copropriétaires qui les ont empêchés de déployer notre drapeau national. Bon nombre d'entre vous m'ont entendu raconter l'histoire de Canadiens, comme Brian et Linda-Lee Cassidy et Mark Murray, d'honnêtes citoyens, qui sont pénalisés par de stricts règlements de copropriété qui leur interdisent de déployer le drapeau canadien.

Le projet de loi C-288 vise à prévoir le droit de tous les citoyens à déployer notre drapeau — un droit que bien des gens tiennent pour acquis, mais qui demeure absent de notre constitution tant que ce projet de loi n'est pas adopté.

Aujourd'hui, je vais vous parler de ce que représente vraiment notre drapeau pour moi, en tant que Canadien, et pour bien des électeurs qui m'ont écrit à mon bureau. Ce qui est primordial, ce sont les thèmes communs et la compréhension de la grande importance de notre drapeau. Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens sont fiers de sa beauté et de sa simplicité. Il est sous-estimé mais puissant, et les couleurs qui le composent, le rouge et le blanc, représentent les idéaux inébranlables qui constituent le fondement de notre pays.

Il y a des gens dans le monde pour qui la liberté est un appel à l'action et aux armes. Elle représente un cri et un idéal pour lequel ils luttent, mais pour lequel ils continuent de verser leur sang. C'est un idéal qu'ils n'ont pas encore réussi à atteindre. Notre drapeau vient rappeler à tous les habitants de notre pays que la liberté est un privilège dont nous bénéficions, qu'il s'agisse de la liberté de religion ou de la liberté d'exprimer nos pensées et opinions sur divers médias comme l'Internet, la radio ou les journaux.

En tant que parlementaires, nous sommes témoins de la liberté d'expression et d'un éventail de points de vue présentés par nos électeurs et nos collègues. Notre drapeau, qui couronne notre Chambre des communes, est un puissant rappel du droit des Canadiens d'exercer cette liberté. Il sert aussi à représenter notre démocratie. L'histoire même de la création du drapeau, grâce à une campagne nationale où l'on a tenu compte des propositions des citoyens de partout au Canada, symbolise un élément essentiel que défend le Canada, soit celui de prendre en compte les points de vue des Canadiens et de les représenter du mieux que nous pouvons.

Le 15 février 1965, lorsqu'on a hissé notre drapeau pour la première fois, l'honorable Maurice Bourget a dit :

Le drapeau est le symbole de l'unité de la nation, car il représente sans l'ombre d'un doute tous les citoyens du Canada, sans distinction de race, de langue, de croyance ou d'opinion.

These words are a testament to Canada's incredible multiculturalism in action, not simply in name. Canada is an ongoing leader in its ability to nurture a cultural mosaic so diverse and vibrant.

In my riding of Don Valley West, I am proud to have a multitude of ethnicities and cultures ranging from third generation Jewish and Irish families to first generation families of India, Pakistan, south Korea and China, to name a few. It is an incredibly diverse riding and I am consistently reminded at citizenship ceremonies of the impact of our Canadian flag. To individuals who have come from places where freedom and democracy are absent, the Canadian flag represents all that they overcame to come here, often by way of tales that would even stretch the minds of Hollywood directors. I have seen the immense pride in the faces of first generation immigrants at these ceremonies while individuals affirm their newly minted Canadian status and proudly wave their Canadian flags. I am reminded again of all that our flag represents.

Of the many stories I have heard from across Canada of individuals who have been barred from flying the flag or penalized, I have been dismayed to hear that our veterans have been reprimanded and some have been fined for flying the flag. Of all citizens, our veterans know and understand all that our flag represents. To bar them from flying our flag seems unjust at least.

I was moved by one piece of correspondence in particular from an individual named Pierre Tassé. His email said: "I am writing this email to show my support for the National Flag of Canada Act. As the son of a decorated World War II bomber pilot and the father of a serving member of our armed forces who was wounded while serving as a UN peacekeeper, I most strongly feel that flying the Canadian flag shows loyalty to the country." This letter evidences the support from not only our veterans but also the families and legacies, both past and present, of those who have served in our military.

Our Canadian flag and its embodiment of our core Canadian ideals is a universal symbol. I saw this during my work when I served for 6 years on the Canadian Olympic Committee and 14 years as the leader of Rowing Canada. It was truly incredible to see athletes dedicate their lives to perfecting the skills of their sport knowing that one hundredth of a second could be the difference between them and a podium finish. Having attended numerous world championships and Summer Olympic Games, I thought it was always a beautiful sight to see our athletes stand tall on these podiums as our Maple Leaf was raised. I do not know about you, but I have been watching the events leading up to the London games with tremendous interest. I look forward to seeing our flag raised for the world and the spectators to be reminded of these ideals for which our veterans fought and on which our country was formed.

Ces mots témoignent concrètement de l'incroyable multiculturalisme du Canada. Le Canada continue d'être un chef de file par sa capacité à favoriser le développement d'une mosaïque culturelle diversifiée et dynamique.

Je suis fier de compter, dans ma circonscription de Don Valley-Ouest, une multitude d'ethnies et de cultures, notamment des familles juives et irlandaises de troisième génération, ainsi que la première génération de familles de l'Inde, du Pakistan, de la Corée du Sud et de la Chine, entre autres. C'est une circonscription extrêmement diversifiée, et on me rappelle constamment, aux cérémonies de citoyenneté, les effets positifs de notre drapeau canadien. Pour les personnes qui viennent de pays où la liberté et la démocratie sont absentes, le drapeau canadien représente tout ce qu'elles ont surmonté pour venir ici, souvent par des moyens que n'arriveraient pas même à imaginer des réalisateurs d'Hollywood. Je vois l'immense fierté dans les yeux des immigrants de la première génération à ces cérémonies, pendant que des personnes prononcent le serment de citoyenneté canadienne et agitent fièrement le drapeau canadien. Cela me rappelle encore une fois tout ce qu'il représente.

Ce qui m'a le plus consterné, dans les nombreuses histoires que j'ai entendues au sujet de personnes que l'on a empêchées de déployer le drapeau ou pénalisées, c'est de savoir que nos anciens combattants ont été réprimandés ou mis à l'amende pour cela. De tous les citoyens, ce sont nos anciens combattants qui comprennent le mieux tout ce que notre drapeau représente. Le fait de leur interdire de le déployer semble pour le moins injuste.

J'ai été touché par une lettre que m'a envoyée un homme du nom de Pierre Tassé. Son courriel disait : « Je vous envoie ce courriel pour manifester mon appui à la Loi concernant le drapeau national du Canada. Je suis le fils d'un pilote décoré de la Seconde Guerre mondiale et le père d'un militaire actif de nos forces armées qui a été blessé durant une mission de paix de l'ONU. Je suis intimement convaincu que le déploiement du drapeau canadien constitue un geste de loyauté envers notre pays. » Cette lettre met en évidence le soutien non seulement des anciens combattants, mais aussi des familles et des descendants, passés et présents, de ceux qui ont servi sous le drapeau canadien.

Notre drapeau canadien et sa représentation de nos principaux idéaux est un symbole universel. Je l'ai constaté en étant membre durant six ans du Comité olympique canadien et durant quatorze ans, de l'Association canadienne d'aviron amateur. C'était vraiment formidable de voir les athlètes consacrer leur vie à perfectionner leurs habiletés dans leur sport en sachant qu'un centième de seconde pourrait bien leur permettre de monter sur le podium. J'ai assisté à de nombreux championnats du monde et Jeux olympiques d'été, et j'ai toujours beaucoup aimé voir nos athlètes se tenir fièrement sur le podium pendant que l'on hissait l'unifolié. Je ne sais pas s'il en est de même pour vous, mais j'ai suivi les qualifications pour les Jeux de Londres avec énormément d'intérêt. J'ai hâte que notre drapeau soit hissé devant le monde entier et que les spectateurs se rappellent les idéaux qui constituent le fondement de notre pays et pour lesquels nos anciens combattants se sont battus.

My offices received countless emails and letters of support for this bill from coast to coast to coast. As Jeff Bayer, a resident from Don Valley West, put it, “This kind of bill that protects the symbols of Canada and what we have in Canada are very important to me.” His email was concise and clear and echoes my sentiments about the significance of the flag and Bill C-288.

I note that the bill has taken on different iterations in its lifetime. As it stands before us today, it serves as a facilitative piece of proposed legislation to encourage and enable citizens to demonstrate their pride for this incredible country of ours by flying the flag.

I would like to give special thanks to Senator Wallin, the bill’s co-sponsor in the Senate. Senator Jaffer and Senator Mahovlich have also been kind in their support of this bill.

While not all parties have supported this bill, I would like to thank those members from across the floor who left blind partisanship at the door and together have seen incredible symbolism in our flag. There is a common, undeniable understanding of the deep meaning and significance that the Canadian flag has for all of us.

I thank you for taking time to listen to my brief review of this bill and this story. I am happy to answer your questions, and I hope that you will pass my private member’s bill.

Senator Eggleton: Mr. Carmichael, I hope you are as energetic 24 hours from now as you are at the moment.

Mr. Carmichael: You and me both, senator.

Senator Eggleton: I share your respect and love for our flag. I happened to be on the Hill on February 15, 1965, as a young guy, when the momentous flag-raising occurred. I want to ask you, though, how this will really work? The operative word here is “encourage,” so it does not force anyone to do anything. There are a lot of condominiums in Toronto and in your constituency — I live in one in Toronto as well — and all of them have laws and regulations. You cannot put things on the door or on the outside of a particular unit. That would include balconies or windows, I guess. How is it possible for you to get that changed?

If I could back up a moment, I take it that all of the concerns that were raised by constituents are people living in multi-residential buildings. They are in apartments or condominiums.

Mr. Carmichael: Predominantly, but some are in ratepayers association groups residents or strata housing where you have a common governance model that can dictate the appearance of buildings.

Je reçois à mes bureaux un nombre incalculable de courriels et de lettres d’appui à ce projet de loi de partout au pays. Comme le dit Jeff Bayer, un résident de Don Valley-Ouest : « Ces projets de loi qui protègent les symboles et les richesses du Canada sont très importants pour moi. » Son courriel était clair et concis, et il rejoint ma position au sujet de l’importance du drapeau et du projet de loi C-288.

Je souligne qu’il y a eu différentes versions du projet de loi. Dans sa forme actuelle, il constitue une mesure législative efficace visant à encourager les citoyens à afficher leur fierté à l’égard de notre merveilleux pays et à leur permettre de le faire en déployant le drapeau.

Je tiens à remercier tout particulièrement le sénateur Wallin, qui coparraine le projet de loi au Sénat. Les sénateurs Jaffer et Mahovlich ont aussi aimablement appuyé ce projet de loi.

Même si tous les partis ne l’ont pas appuyé, je tiens à remercier mes collègues d’en face, qui ont évité de faire preuve de partisanerie aveugle et qui ont reconnu eux aussi l’incroyable symbolisme de notre drapeau. Nous comprenons indéniablement la profonde signification et la grande importance du drapeau canadien pour nous tous.

Je vous remercie d’avoir pris le temps d’écouter mon bref résumé de ce projet de loi. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions et j’espère que mon projet de loi d’initiative parlementaire sera adopté.

Le sénateur Eggleton : Monsieur Carmichael, j’espère que vous serez aussi énergique dans 24 heures qu’en ce moment.

M. Carmichael : Et vous aussi, sénateur.

Le sénateur Eggleton : Je partage votre respect et votre amour pour notre drapeau. J’étais sur la Colline le 15 février 1965, dans ma jeunesse, lorsque le mémorable lever du drapeau a eu lieu. Je voudrais vous demander, toutefois, comment cela pourra vraiment fonctionner. Le mot clé, ici, est « encourager »; on n’oblige donc personne à faire quoi que ce soit. Il y a beaucoup de condominiums à Toronto et dans votre circonscription — j’en occupe un à Toronto moi aussi — et ils sont tous soumis à des lois et des règlements. On ne peut placer des choses sur la porte ou à l’extérieur d’un logement. J’imagine que cela inclut les balcons et les fenêtres. Comment est-il possible pour vous de faire changer cela?

J’aimerais revenir un peu en arrière; je crois comprendre que les résidents de la circonscription qui ont exprimé des inquiétudes habitent dans des immeubles à logements multiples. Ils vivent dans des appartements ou des condominiums.

M. Carmichael : Principalement, mais certains font partie d’associations de contribuables, de regroupements de résidents, ou habitent dans des logements en copropriété dans lesquels un modèle de gouvernance commun peut dicter l’apparence des immeubles.

Senator Eggleton: I see. These condominium corporations, building owners or whatever cannot be forced. They can be encouraged, though. How do you see this bill being effective in accomplishing what you want it to?

Mr. Carmichael: Thank you, senator. That question is fundamental to the bill itself.

Clearly, when we began this, a number of enforcement elements in the bill were just untenable. I do not think it is possible, literally, to legislate one's pride for the country. Through discussion, and tremendous support from the Liberal Party particularly, we wanted to find a way that we could put this on the books as a piece of legislation using the word "encourage" so we are not legislating; we are setting a different standard than the one that was there before, which is nothing at all. Although this bill has an aspirational tone to it as encouragement to Canadians, it is one that says every Canadian truly does have the right to fly the flag. With the establishment of this legislation, that becomes the law of the land. While it is only an encouragement, previously there was nothing at all to set a standard. To that end, that was the goal of finalizing the bill as we did.

The issue with regard to rental buildings and condominium buildings is where the biggest push back has been in terms of the discussion and consultation we have had with constituents in my riding, but I have heard from lots across the country. The issue is to encourage them to have a dialogue with their residents. Right now, by law, you can fly a flag on Canada Day and on February 15, which is Flag Day. Those are the only two days where it is truly legislated.

I heard from constituents across the country and from Canadians who had family members overseas representing our forces and country under the flag, whether they were in Afghanistan or on a peacekeeping mission somewhere else in the world. They wanted to put the flag up as a remembrance for a family member while that person was overseas. To me, that made a lot of sense. However, I had stories of people being put in bad standing by condominium boards. People on boards of directors or ratepayers' associations were being thrown off those boards, which seemed un-Canadian and unjust. It was not right.

By doing this, at least in creating a piece of legislation where we encourage all Canadians to have that right, there will be a dialogue. Like anything, you hope that with a dialogue you will arrive at common sense.

Senator Eggleton: Thank you.

Le sénateur Eggleton : Je vois. On ne peut forcer ces associations de copropriétaires et ces propriétaires d'immeubles à obtempérer. Toutefois, on peut les y encourager. Comment pensez-vous que ce projet de loi accomplira ce que vous souhaitez?

M. Carmichael : Merci, sénateur. Cette question est fondamentale pour le projet de loi lui-même.

Il est clair que, lorsque nous avons amorcé cette initiative, un certain nombre d'éléments d'application du projet de loi étaient simplement indéfendables. Je ne crois pas qu'il soit possible de légiférer la fierté d'une personne à l'égard de son pays. Grâce à de nombreuses discussions et, en particulier, à l'énorme appui que le Parti libéral nous a accordé, nous souhaitons trouver un moyen de créer une mesure législative qui employait le mot « encourager ». Par conséquent, nous ne légiférons pas; nous établissons une norme différente de celle qui existait auparavant, car, en fait, il n'y en avait aucune. Bien que le ton du projet de loi soit aspiratoire, étant donné qu'il vise à encourager les Canadiens, il indique que tous les Canadiens ont vraiment le droit d'arborer le drapeau canadien. Une fois que la mesure législative aura été adoptée, elle deviendra une loi canadienne. Bien qu'il s'agisse simplement d'un encouragement, rien auparavant ne permettait d'établir une norme. C'est la raison pour laquelle nous avons mis au point le projet de loi.

D'après les discussions que nous avons eues avec les électeurs de ma circonscription et les consultations que nous avons menées auprès d'eux, ce sont les propriétaires d'immeubles locatifs et les associations de copropriétaires qui sont les plus réticents à cet égard. Cependant, j'ai écouté le point de vue de bon nombre de Canadiens partout au pays. Le problème tient au fait qu'il faut les encourager à nouer un dialogue avec leurs résidents. À l'heure actuelle, selon la loi, on peut déployer un drapeau le jour de la Fête du Canada et le 15 février, c'est-à-dire le Jour du drapeau. Ce sont les deux seuls jours qui sont vraiment prévus par la loi.

J'ai écouté les propos d'électeurs établis partout au pays et de familles canadiennes dont certains membres représentent nos forces et notre pays à l'étranger, et servent sous le drapeau, qu'ils se trouvent en Afghanistan ou qu'ils participent à une mission de maintien de la paix ailleurs dans le monde. Ces gens souhaitaient faire flotter le drapeau canadien pour se rappeler un membre de leur famille pendant qu'il était à l'étranger. Cela me semblait plein de bon sens. Cependant, j'ai entendu des gens me raconter que leur association de copropriétaires avait inscrit une mauvaise note à leur dossier parce qu'ils avaient arboré le drapeau. J'ai également entendu parler de gens qui avaient été expulsés de leur conseil d'administration ou de leur association de contribuables pour en avoir fait autant, ce qui semblait injuste et contraire aux valeurs canadiennes. C'était inadmissible.

Au moins en créant une mesure législative qui encourage tous les Canadiens à se prévaloir de ce droit, nous déclencherons un dialogue. Comme tout le reste, nous espérons que ces échanges se solderont par des décisions sensées.

Le sénateur Eggleton : Merci.

The Chair: I want to remind colleagues that we started a little late, so can you focus your questions? We have another bill to do this afternoon as well.

Mr. Carmichael: Put the hammer down, senator, if I talk too long.

The Chair: You gave a good summary, but perhaps the others could be quicker.

Senator Dyck: My question is the same: Why do we need an act to encourage this? In your statement you talked about people being barred from flying the Canadian flag and you said that every Canadian has the right to fly the Canadian flag.

Mr. Carmichael: Should have.

Senator Dyck: Should have. However, when you read through the bill there is nothing in there which actually says that. In the preamble it does not actually say it; it talks a bit more in the abstract as to what the flag means as opposed to that every Canadian should have the right to display their flag. Then you are actually targeting the issue that is key to it.

Mr. Carmichael: I do not disagree with you, but as we ran through the process of establishing this bill, the wordsmithing became important to those that were prepared to work through establishing the bill. To me, it was more important to put the bill on the books to establish the right for Canadians and encourage the dialogue. We came to agreement with our colleagues on the other side, and that is how we got there. I would not argue with you on that.

Senator Dyck: I am not sure that you captured that idea within the bill itself, though. That will be my final comment.

Mr. Carmichael: Thank you.

[Translation]

Senator Verner: I am Senator Verner from Quebec, and I will speak to you in French. I would like to begin by saying that removing the criminal penalties included in the bill's original version was a very good move to avoid many political problems in Quebec.

I would first like to talk about areas of jurisdiction. Residential buildings and condominiums come under provincial jurisdiction — in Quebec's specific case, they come under civil law. The federal Parliament certainly has the jurisdiction to legislate in matters involving the Canadian flag. I agree with you that Canadians who wish to display the maple leaf flag can obviously do so.

Le président : Je tiens à rappeler à mes collègues que nous avons commencé un peu tardivement. Par conséquent, pourriez-vous orienter avec précision vos questions? Nous devons discuter d'un autre projet de loi cet après-midi.

M. Carmichael : Interrompez-moi, sénateur, si je parle trop longtemps.

Le président : Vous nous avez donné un bon aperçu, mais vous pourriez peut-être abrégé vos prochaines interventions.

Le sénateur Dyck : Ma question est la même : pourquoi avons-nous besoin d'une loi pour favoriser ce dialogue? Dans votre déclaration, vous avez mentionné qu'on interdisait à des gens de faire flotter le drapeau canadien et que tous les Canadiens avaient le droit de le faire.

M. Carmichael : Ils devraient l'avoir.

Le sénateur Dyck : Ils devraient l'avoir. Toutefois, lorsqu'on passe en revue le projet de loi, on constate que cela n'est stipulé nulle part dans le texte. Ce n'est pas indiqué même dans le préambule; on y parle de la signification du drapeau d'une manière un peu plus abstraite, au lieu de déclarer que tous les Canadiens devraient avoir le droit d'arborer leur drapeau. Ensuite, vous ciblez la question clé à cet égard.

M. Carmichael : Je n'en disconviens pas. Toutefois, au cours de la création du projet de loi, son libellé a revêtu une grande importance pour ceux qui étaient disposés à participer à son établissement. En ce qui me concernait, il importait surtout de présenter le projet de loi, afin de conférer ce droit aux Canadiens et de les encourager à dialoguer. Nous avons conclu une entente avec nos collègues d'en face, et voilà comment nous sommes parvenus à ce stade. Cependant, je ne peux pas vous contredire à ce sujet.

Le sénateur Dyck : Je ne suis pas certaine que le projet de loi rende bien cette idée. Ce sera ma dernière observation.

M. Carmichael : Merci.

[Français]

Le sénateur Verner : Je suis la sénatrice Verner, du Québec, je vais m'adresser à vous en français. Tout d'abord, d'entrée de jeu, je dirai que le fait d'avoir retiré les sanctions pénales prévues dans la version originale du projet de loi a été, je crois, très salubre pour éviter bien des problèmes politiques au Québec.

J'aborderai davantage les champs de compétence. Les immeubles à logement ou en copropriété relèvent des compétences provinciales, plus particulièrement au Québec, du droit civil. Il est certain que le Parlement fédéral a la compétence de légiférer sur le drapeau canadien. Je suis d'accord avec vous pour dire que les Canadiens qui souhaitent déployer l'unifolié puissent le faire évidemment.

How can your bill ensure to avoid — if we use Quebec as an example — this turning into a flag war before the courts, given the fact that, once again, residential buildings and condominiums come under provincial jurisdiction?

More clearly put, a resident may claim that this legislation does not apply to them. A condominium association could say that this comes under the civil code and not under federal jurisdiction.

[*English*]

Mr. Carmichael: Thank you for your question. I apologize for my lack of French. I will answer in English.

That question was discussed at a number of caucus meetings — particularly at the Quebec caucus in our case, on the Conservative side — and was an area of concern.

A couple of things: First, this is not intended to be something to get into a war of flags; it is strictly Canada's national symbol. By softening the words to the encouragement and taking the penalties out, I really believe we took the edge off any potential contention that might exist between jurisdictions by stressing that it is an encouragement. Let us take the provincial jurisdiction of Quebec. Not every resident of Quebec will want to fly the Canadian flag, and that is their privilege. However, for those who do, there should be a way for them to enter into the dialogue and have an opportunity to at least find their place in representing that point of view.

Clearly when we softened the bill to what you see before you today, I felt it took the contention or the edge off that type of debate and gave it something that was a lot more realistic and that people could live with in whatever jurisdiction.

Senator Merchant: Are you able to provide us with the research that you have done in regard to how this sort of legislation may have been introduced in another country? I am thinking that about 20 or 25 years ago this kind of thing was introduced in the United States and there was a lot of controversy. There were legal battles and court cases over it. Have you thought about the constitutionality of this kind of legislation?

Mr. Carmichael: Thank you, senator. That is a good question. Let me stress first that I am purely Canadian. One of our discussions early in debate was that this was a bill that had its genesis elsewhere. It absolutely did not. This is a made-in-Canada solution. By representing itself as more aspirational in nature, it is purely Canadian.

Comment votre projet de loi peut-il faire en sorte d'éviter, si je prends le Québec, par exemple, que ça se traduise par une guerre de drapeau devant les tribunaux, compte tenu du fait que, comme je le répète, les immeubles à logement et les immeubles en copropriété sont de juridiction provinciale?

Plus clairement dit, un résidant pourrait prétendre que cette loi ne s'applique pas à lui. Une association de copropriétés pourrait dire que ça relève du Code civil et non d'une loi fédérale.

[*Traduction*]

M. Carmichael : Je vous remercie de votre question. Je m'excuse de ma piètre connaissance du français; je vais vous répondre en anglais.

Cette question a été discutée au cours d'un certain nombre de réunions du caucus — en particulier des réunions du caucus québécois, dans le cas des conservateurs —, et elle représentait un sujet d'inquiétude.

Je tiens à formuler deux ou trois observations. Premièrement, le projet de loi n'est pas censé déclencher une guerre de drapeaux; il concerne uniquement le symbole national du Canada. En atténuant les termes du projet de loi, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un encouragement et en supprimant les sanctions, je pense qu'on a vraiment amoindri tout point de discorde qui pourrait exister entre les diverses administrations. Prenons la compétence provinciale du Québec. Tous les résidents du Québec ne voudront pas faire flotter le drapeau canadien, et c'est leur droit. Toutefois, ceux qui le souhaitent devraient disposer d'un moyen d'entamer la conversation et d'avoir au moins l'occasion de présenter leur point de vue.

Il est clair qu'après avoir assoupli le projet de loi jusqu'à ce qu'il prenne la forme que vous voyez aujourd'hui, j'ai eu le sentiment que nous avions désamorcé ce genre de débat et que nous avions transformé le projet de loi en une mesure législative plus réaliste que les gens pourraient accepter, quelle que soit la région du Canada qu'ils habitent.

Le sénateur Merchant : Êtes-vous en mesure de nous fournir les résultats des recherches que vous avez effectuées pour comprendre comment les mesures législatives de ce genre avaient été présentées dans d'autres pays? Je pense qu'il y a 20 à 25 ans, les Américains ont présenté une mesure législative de ce genre. Elle a soulevé une vive controverse et entraîné des contestations juridiques et des recours devant les tribunaux. Avez-vous pensé à la constitutionnalité d'une telle mesure?

M. Carmichael : Merci, sénateur. Voilà une excellente question. Premièrement, permettez-moi d'insister sur le fait que je suis complètement canadien. Au début de nos discussions à ce sujet, certains soutenaient, entre autres, que ce projet de loi était d'origine étrangère. Ce n'est absolument pas le cas. C'est une solution qui a été conçue au Canada. Sa nature plus aspiratoire lui prête un caractère purement canadien.

I do not have the detail, though, to your question with regard to what legal precedents or issues jumped up in the United States when they did that, but if that was something that this committee wanted, I would be happy to do some work on that.

The genesis of this bill was literally from hundreds of Canadians writing to me. It began in July a year ago. It was one that took a number of months to consolidate and, quite frankly, is one that came to me more as a surprise than anything else, just by the interest from people who knew where my first love was and started writing to me within my riding; and then I went outside and did my homework elsewhere within the country and found great support for it.

The Chair: Mr. Carmichael, you pointed out earlier that this is an aspirational bill and not one with legal consequences, which distinguishes it from the situation that was referred to. It cannot enter into a constitutional or legal battle because there is not a law to be violated, in a sense. It is the aspirational side that you have emphasized. I hope the senator has, overall, some sense of where you are on this.

Senator Callbeck: Certainly, I agree with what you say about the significance of the flag.

When I read the summary of this legislation, the purpose of this enactment is to ensure that all Canadians are encouraged to display the national flag of Canada.

How will this legislation encourage Canadians to display the national flag of Canada?

Mr. Carmichael: First, the assumption by hundreds and hundreds of Canadians that I have talked to — in fact, even on phone-in radio shows — is that we have that right to fly the flag any time we want to. Clearly, for those that I have documented in some of my work and preparation for this bill, that is not the case. There is no protection, rule of law or any other support for a Canadian who wants to fly the flag outside of those two days a year that I mentioned earlier.

From my understanding, this creates a precedent where it is now on the books, part of our Constitution, part of our right as a Canadian to, in fact, have that privilege.

Senator Callbeck: You say that there is no protection for Canadians to fly the flag other than on July 1 or February 15. I am trying to figure out how this legislation gives them some protection.

Mr. Carmichael: In fact, there is no protection. It just gives them the right. If you are in a condominium building and that board rules against you, that board trumps your right. I am hoping that this will, at its outset, create a dialogue where people will be more reasonable. I am thinking of veterans who have paid

Toutefois, en ce qui concerne les précédents juridiques ou les problèmes qui sont survenus aux États-Unis lorsqu'ils ont présenté leur projet de loi, je n'en connais pas les détails, mais si c'est quelque chose que les membres du comité souhaiteraient étudier, c'est avec plaisir que je m'emploierai à leur fournir ces renseignements.

Ce projet de loi a vu le jour parce que littéralement des centaines de Canadiens m'ont écrit à ce sujet. Cela a commencé en juillet de l'année dernière. L'initiative a pris un certain nombre de mois à se concrétiser et, pour être honnête, elle m'a pris par surprise. Les électeurs de ma circonscription ont commencé à m'écrire parce qu'il savait quel était l'objet de mon premier amour. Ensuite, j'ai vérifié les faits ailleurs au pays, et j'ai découvert que bon nombre de gens appuyaient cette idée.

Le président : Monsieur Carmichael, vous avez mentionné plus tôt que le projet de loi avait un caractère aspiratoire et non des conséquences juridiques, ce qui le distingue du scénario qui a été évoqué. Il ne peut faire l'objet d'une contestation constitutionnelle ou juridique parce qu'en un sens, il n'y a aucune loi à enfreindre. C'est son aspect aspiratoire que vous avez mis en évidence. J'espère que le sénateur a une idée générale de votre position à cet égard.

Le sénateur Callbeck : Je suis certainement d'accord avec ce que vous dites au sujet de l'importance du drapeau.

Lorsque je lis le sommaire de la mesure législative, je constate que le texte a pour objet d'encourager chaque Canadien à déployer le drapeau national du Canada.

Comment cette mesure législative encouragera-t-elle les Canadiens à le déployer?

M. Carmichael : Premièrement, des centaines et des centaines de Canadiens à qui j'ai parlé — en fait, même dans le cadre de débats radiophoniques — présumant qu'ils ont le droit de faire flotter le drapeau chaque fois qu'ils en ont envie. Compte tenu des cas que j'ai documentés en préparation pour ce projet de loi, il est clair que ce n'est pas le cas. Un Canadien, qui souhaite arborer le drapeau en d'autres temps que les deux jours par année que j'ai mentionnés plus tôt, n'est protégé par aucune loi et ne bénéficie d'aucun appui.

Je crois comprendre que le projet de loi crée un précédent, en ce sens que ce privilège est maintenant officiel; il fait partie de notre constitution, de nos droits en tant que Canadiens.

Le sénateur Callbeck : Vous dites que les Canadiens qui font flotter le drapeau en d'autres temps que le 1^{er} juillet et le 15 février ne bénéficient d'aucune protection. J'essaie de déterminer comment le projet de loi leur assure une certaine protection.

M. Carmichael : En fait, il ne leur accorde aucune protection. Il leur confère simplement un droit. Si vous habitez dans un immeuble en copropriété et que l'association se prononce contre vous, elle aliène votre droit. J'espère que, dès le début, ces situations déclencheront des discussions qui amèneront les gens à

a heavier price, who wanted that privilege but did not have the right to do it in the past.

Senator Callbeck: You talk about encouraging a dialogue. I think that is a great idea, but how do you see this unfolding?

Mr. Carmichael: I think anyone who is challenged with either wanting to fly their flag or being told they could not will now be able to refer to a piece of legislation that says they are encouraged to fly the flag and it is part of their right within the country to do so.

Granted, there are no penalties. I am not naive enough to expect that there is a hammer somewhere that will fall on someone who blocks someone else from flying it. That clearly is where we intended to finish with this bill.

Senator Seth: I agree with you that our flag is about national pride. We are proud and it should be treated well and respected. I am curious about something. What will be the consequences for those who violate this law, who do not follow it? Is there anything?

Mr. Carmichael: Do you mean in terms of destroying the flag?

The Chair: I think the question is specifically this: Is there any consequence to those who do not, in the end, agree to allow the flag to be flown under this? I think you have given the answer.

Mr. Carmichael: Clearly not.

Senator Seth: There is no punishment or anything else. Nothing has been said; you are suggesting that we should follow and respect our flag.

Mr. Carmichael: It is strictly an encouragement that people will come to an agreement on it, but there is no consequence.

Senator Seth: That is very good. Thank you.

Senator Wallace: Your bill provides that those who control multi-unit buildings would be encouraged to allow the display of the flag in accordance with flag protocol. I am trying to get a better sense of what that means. What additional rights would those living in these multi-unit buildings have? As you pointed out, Canadians today have the right to fly the flag twice a year. I assume that that would be expanded by broadening it to this reference to flag protocol.

There may be many details; I am not expecting you to give all of those. However, what does this reference to flag protocol open it up to? Are there certain other days? Are there hours of each day that the flag could be flown that otherwise it would not? What does that mean? What does it open it up to?

se montrer plus raisonnables. Je pense aux anciens combattants qui ont payé un lourd tribut. Ils voulaient arborer le drapeau, mais ils n'en avaient pas le droit dans le passé.

Le sénateur Callbeck : Vous parlez de favoriser les dialogues. Je pense que c'est une excellente idée, mais comment voyez-vous les choses se dérouler?

M. Carmichael : Je pense que toute personne, qui est mise en cause pour avoir voulu arborer le drapeau ou qui s'est fait dire qu'elle ne pouvait pas le faire, pourra maintenant citer une loi qui indique qu'elle est encouragée à déployer le drapeau et que cela fait partie de ses droits, en tant que citoyenne canadienne.

Certes, aucune sanction ne sera imposée. Je ne suis pas assez naïf pour m'attendre à ce que quelqu'un, qui empêche quelqu'un d'autre de déployer le drapeau, soit rappelé à l'ordre. Il est clair que nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin dans le cadre de ce projet de loi.

Le sénateur Seth : Je conviens avec vous que le drapeau est une question de fierté nationale. Nous sommes fiers de notre drapeau, et il devrait être traité avec respect. Toutefois, une question pique ma curiosité. Quelles conséquences subiront les gens qui enfreignent cette loi, qui ne la respectent pas? Y en a-t-il?

M. Carmichael : Voulez-vous dire quelles conséquences subiront-ils s'ils détruisent le drapeau?

Le président : Je pense que sa question est la suivante : Y aura-t-il des conséquences pour ceux qui, en fin de compte, refusent d'autoriser les gens à déployer le drapeau en vertu de cette mesure législative? Je pense que vous avez déjà répondu à cette question.

M. Carmichael : Il est clair qu'il n'y en aura pas.

Le sénateur Seth : Il n'y a aucune peine ni quoi que ce soit d'autre. Rien n'a été mentionné; vous soutenez que nous devrions respecter notre drapeau.

M. Carmichael : Le projet de loi encourage uniquement les gens à s'entendre à ce sujet, mais il ne prévoit aucune conséquence.

Le sénateur Seth : C'est très bien. Merci.

Le sénateur Wallace : Votre projet de loi prévoit inciter les responsables d'immeubles à logements multiples à autoriser le déploiement du drapeau, conformément à l'étiquette du drapeau. J'essaie de me faire une meilleure idée de ce que cela signifie. De quels droits supplémentaires les résidents de ces immeubles jouiraient-ils? Comme vous l'avez mentionné, aujourd'hui, les Canadiens ont le droit d'arborer le drapeau deux fois par année. Je présume que cette allusion à l'étiquette du drapeau élargit ce droit.

Je ne m'attends pas à ce que vous me révéliez tous les détails, mais qu'est-ce que cette étiquette du drapeau autorise? Mentionne-t-elle quelques jours supplémentaires? Y a-t-il certaines heures pendant lesquelles on peut déployer quotidiennement le drapeau, alors qu'autrement, on ne pourrait pas? Qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce que cela autorise?

Mr. Carmichael: Thank you for the question. I have a colleague from Department of Canadian Heritage here who can address in particular the issues around the actual protocol.

With regard to the question of dictating the time of day you can fly the flag, no, nothing like that exists that I am aware of. It is more from the perspective of how a flag should be hung according to appropriate protocol.

Mr. Girouard, can you add to that?

Mr. Girouard: I can add that there is nothing to dictate the hours that a flag should be flown. It can be flown 24 hours a day. There are some exceptions while at sea, but that does not apply in this situation.

Senator Wallace: I always thought flags were not meant to be flown at night. Maybe that is not part of the protocol. That is not a particularly big issue.

In terms of the number of days, for example, would this encourage owners of these multi-unit buildings to allow the flag to be flown 24 hours a day, 365 days a year? Would the protocol say that that is acceptable?

Mr. Carmichael: I would say it would be acceptable if there was agreement with the building owners and the board of directors or however it is governed. To me, the protocol issue relates more to flying the flag in a way that is disrespectful to the country or to the flag, if it is upside down or however you might consider it to be inappropriate.

My perspective on agreement in a building is that obviously flags can be hung from balconies and all sorts of things that might look untoward. People might agree that this should be on the back wall of a balcony and agree to the number of days and find ways to get to a place where it is appropriate.

Senator Wallace: In your research, did any single family owners approach you? For example, there are restrictions, as you point out, for condominiums, and there can be for apartment buildings. Similarly, for single family properties, there are municipal zoning requirements. I am wondering if it happened to come up in your study that single family owners found that they may have been unduly restricted. As Senator Verner points out, that is of provincial jurisdiction, of course, but was it ever raised as an issue by any of your constituents?

M. Carmichael : Je vous remercie de votre question. Je suis accompagné d'un collègue du ministère du Patrimoine canadien qui peut répondre, en particulier, aux questions concernant l'étiquette elle-même.

En ce qui concerne la question des heures pendant lesquelles on peut arborer le drapeau, à ma connaissance, l'étiquette ne mentionne rien à ce sujet. Elle permet plutôt de déterminer la façon dont il devrait être suspendu ou déployé.

Monsieur Girouard, pouvez-vous ajouter quelque chose?

M. Girouard : Je peux ajouter que l'étiquette n'indique pas les heures pendant lesquelles un drapeau devrait être déployé. Il peut flotter 24 heures par jour. Il y a quelques exceptions, lorsqu'on se trouve en mer, mais elles ne s'appliquent pas à la présente situation.

Le sénateur Wallace : J'ai toujours pensé que les drapeaux n'étaient pas censés flotter pendant la nuit. Peut-être que cela ne fait pas partie de l'étiquette. Ce n'est pas une question particulièrement problématique.

En ce qui concerne le nombre de jours, par exemple, l'étiquette encouragerait-elle les propriétaires d'immeubles à logements multiples à permettre à leurs résidents de faire flotter le drapeau 24 heures par jour, 365 jours par année? Cela serait-il acceptable, selon l'étiquette?

M. Carmichael : Je dirais que ce serait acceptable si une entente avait été conclue avec les propriétaires des immeubles, les conseils d'administration ou les groupes qui les administrent, quels qu'ils soient. Selon moi, la question de l'étiquette est liée davantage au fait d'arborer le drapeau d'une manière qui respecte notre pays ou le drapeau lui-même. Par exemple, il ne doit pas être suspendu à l'envers ou d'une autre façon jugée inappropriée.

Mon point de vue à propos des ententes dans les immeubles est que, manifestement, les drapeaux peuvent être pendus aux balcons ou accrochés de toutes sortes de manières qui ont l'air fâcheuses. En fait, les gens pourraient s'entendre pour dire qu'ils peuvent être suspendus au mur arrière du balcon, tomber d'accord sur le nombre de jours où le drapeau peut être arboré et trouver des façons de parvenir à un stade où les drapeaux sont déployés de manière appropriée.

Le sénateur Wallace : Dans le cadre de votre recherche, est-ce que des propriétaires de maisons unifamiliales vous ont abordé? Par exemple, comme vous l'avez signalé, certaines restrictions s'appliquent aux immeubles en copropriété, et il peut en aller de même pour les immeubles d'appartements. Par ailleurs, les propriétaires de maisons unifamiliales doivent satisfaire aux exigences de la municipalité en matière de zonage. Je me demande s'il est arrivé que des propriétaires de maisons unifamiliales aient constaté qu'ils étaient restreints indûment. Comme le sénateur Verner l'a mentionné, cette question relève des provinces, mais a-t-elle été soulevée par n'importe lequel de vos électeurs?

Mr. Carmichael: I am looking for the name of a couple who did. They are in my presentation. The general theme is that they have flown flags at a number of their different homes for 40 years. They moved into an area governed by a ratepayer's association and agreed to a set of architectural dynamics that were to be in place for all homes. When they put a pole on their garage, it stretched up in an angular way and hung over their driveway. It was determined that that did not meet the appropriate architectural guidelines, and they were fined and kicked off of the ratepayer's board. That was a shame. For 40 years, they had had a flag at every home they had owned without consequence. That was the only case of that nature.

The Chair: I have one question to put to you for clarification, but you have given us a very good sense of what you are intending here. It is an aspirational bill. It is something out there that will at least give Canadians the opportunity to hopefully open up a constructive dialogue on this issue. You have been very pragmatic in terms of recognition that some real limitations should exist as to where flags should fly. Yet, the dialogue should be open to some reasonable accommodation if that is at all possible.

The specific question that arises is: You have mentioned a couple of times that Canadians have the right to fly the flag on Canada Day and on February 15, Flag Day. How significant a right is that? Is that an absolute right, or are there limitations on that as well?

Mr. Carmichael: I am not sure that I can give you the absolute limitations on that. I do not know that answer.

The Chair: It just arose because you mentioned those two days in particular, and I wondered if there was any exemption there. That is fine.

Colleagues, are you ready to move to clause-by-clause consideration of this bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: You are welcome to stay, Mr. Carmichael.

Senator Eggleton: It will take 30 seconds.

Mr. Carmichael: Both clauses?

The Chair: I do not want to prejudge how the committee will be handling these. You had better stay in case you have to clarify anything.

Colleagues, I will proceed through.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 stand postponed?

M. Carmichael : Je cherche à me souvenir du nom de deux personnes qui l'ont fait. Je les ai mentionnées dans mon exposé. En gros, je dis qu'elles accrochent des drapeaux à leurs maisons depuis 40 ans. Elles se sont installées dans un secteur régi par une association de contribuables et elles ont accepté une série d'éléments architecturaux qui devaient être mis en place pour toutes les maisons. Lorsqu'elles ont placé un mât sur leur garage, il s'est trouvé à être en angle et à pendre au-dessus de leur entrée de cours. On a déterminé que cela n'était pas conforme aux principes directeurs en matière d'architecture, alors on leur a infligé une amende et on les a exclues de l'association. Quel dommage. Pendant 40 ans, ce couple a accroché un drapeau à chacune des maisons qu'il a achetées sans qu'il y ait le moindre problème. C'était le seul cas du genre.

Le président : J'aurais besoin d'une clarification de votre part, mais vous nous avez donné une très bonne idée de votre intention dans ce cas-ci. C'est un projet de loi qui définit des aspirations. Cela permettra au moins de donner aux Canadiens l'occasion, espérons-le, d'engager un dialogue constructif sur ce point. Vous avez été très pragmatique pour ce qui est de reconnaître que les drapeaux ne devraient pas être accrochés n'importe où, qu'il devrait y avoir des limites. Cependant, on devrait rester ouvert à des accommodements raisonnables, si c'est possible.

Cela soulève une question précise : vous avez mentionné à quelques reprises que les Canadiens ont le droit d'accrocher un drapeau à la fête du Canada ou le 15 février, Jour du drapeau. Dans quelle mesure ce droit est-il important? Est-ce un droit absolu ou comporte-t-il des limites lui aussi?

M. Carmichael : Je ne suis pas certain de pouvoir vous donner les limites absolues à cet égard. Je ne connais pas la réponse.

Le président : La question a été soulevée parce que vous avez mentionné ces deux jours en particulier, et je me demandais s'il existait des exceptions. Ce n'est pas grave.

Chers collègues, êtes-vous prêts à procéder à l'étude article par article du projet de loi?

Des voix : D'accord.

Le président : Vous êtes invité à rester, monsieur Carmichael.

Le sénateur Eggleton : Nous en avons pour 30 secondes.

M. Carmichael : Pour les deux articles?

Le président : Je ne veux pas présumer de la façon dont le comité traitera cette affaire. Il est préférable que vous restiez au cas où vous auriez des éclaircissements à donner.

Mesdames et messieurs, je vais procéder.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1 est-elle reportée?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is carried.

Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report to the Senate?

Hon. Senators: No.

The Chair: Thank you very much. Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, Mr. Carmichael, and congratulations for this. We have one more step on this road, but we will be reporting the bill as you have just heard.

Mr. Girouard, thank you very much for being here today and for the clarity of your answers in the first part of the meetings.

In the second session of today's meeting we are dealing with Bill C-278, An Act respecting a day to increase public awareness about epilepsy. The sponsor of the bill is the Honourable Geoff Regan, P.C., Member of Parliament for Halifax West.

Mr. Regan, welcome to the committee.

Hon. Geoff Regan, P.C., M.P., sponsor of the bill: It is a pleasure for me to talk about this bill with my esteemed Senate colleagues. I cannot say enough how grateful I am for all the support that the members of the Senate and of our place have shown for Bill C-278, and I particularly want to thank Senator Mercer, who was kind enough to sponsor the bill in the Senate. I think it is a great example of how we parliamentarians from all parties can come together, park our partisan interests from time to time and push for a bill that has an impact on a policeman in Ottawa, a dad in Edmonton or a little girl in Prospect, Nova Scotia. It is fair to say that we all know or have come into contact with someone who suffers from epilepsy.

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Il est adopté.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le comité souhaite-t-il ajouter des observations au rapport au Sénat?

Des voix : Non.

Le président : Merci beaucoup. Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, monsieur Carmichael, et félicitations pour votre projet de loi. Il nous reste une étape à franchir, mais nous ferons rapport du projet de loi comme vous venez de l'entendre.

Monsieur Girouard, merci beaucoup d'être venu aujourd'hui et de nous avoir donné des réponses claires pendant la première partie de la réunion.

Pendant la deuxième partie de la réunion d'aujourd'hui, nous étudierons le projet de loi C-278, Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie. Le parrain du projet de loi est l'honorable Geoff Regan, C.P., député d'Halifax-Ouest.

Monsieur Regan, bienvenue au comité.

L'honorable Geoff Regan, C.P., député, parrain du projet de loi : Je suis ravi de parler de ce projet de loi avec mes estimés collègues du Sénat. Je ne pourrai jamais vous exprimer toute ma gratitude pour l'appui que les membres du Sénat et de la Chambre ont manifesté au projet de loi C-278, et je tiens en particulier à remercier le sénateur Mercer, qui a eu l'amabilité de le parrainer au Sénat. Je crois que c'est un bel exemple de la façon dont les parlementaires de tous les partis peuvent se réunir, mettre de côté leurs intérêts partisans de temps à autre et promouvoir un projet de loi qui influe sur un policier à Ottawa, un père à Edmonton ou une petite fille à Prospect, en Nouvelle-Écosse. Il est juste de dire que nous connaissons tous ou que nous avons tous rencontré quelqu'un qui souffre d'épilepsie.

In a recent national survey of Canadians living with epilepsy, participants reported that stigma, discrimination and a lack of awareness about epilepsy presented the second biggest challenge for them following restricted independence.

One survey respondent said: “Until my epilepsy was controlled, I was afraid to go out anywhere because I was afraid of having a seizure. When that happens, people treat you like you are a freak.”

In the survey report, the Epilepsy Alliance of Canada states that despite its wide reach, there is currently a lack of awareness and knowledge about epilepsy, which often leads to social isolation, work barriers and relationship issues. The general public and all levels of government require a better understanding of the impact of epilepsy in order to ensure the correct and best care can be provided to those living with the disorder.

Even in the debate in the house, we heard a member talking about a daughter who had a seizure in school as a child, and suddenly the girls who had been her friends did not want to be her friends any more. That is the kind of social isolation they are talking about in this report. I think it is a real and serious issue.

That is what prompted Cassidy Megan, the girl in Prospect, Nova Scotia, in my riding, to come up with the idea of Purple Day. When she was 7, she had her first seizure. A couple of years later, when she was nine, she said to her teacher, “There are lots of days for things, so why can there not be a day for epilepsy?” The teacher went to the principal, who picked March 26. March is the month for epilepsy, but the principal picked March 26, and it is now recognized in over 60 countries. It is a remarkable story that started with little Cassidy Megan, who is now 13. She founded a Purple Day for epilepsy and started a global trend.

I am sure that Cassidy is following today’s committee hearings as she has followed the process of this bill throughout.

Canada has been a leader in epilepsy awareness, and I am pleased to hear of other bills from other legislatures, like the State of New Hampshire, which is following with its own Purple Day bill.

We owe a great debt to Cassidy. This bill would not be here today without her vision and determination. I am certainly very proud of her, and I am sure you join me in that pride for this young Canadian with this idea.

It has been five years since the first Epilepsy Day was held. I think we have come a long way toward educating people about epilepsy, but we still have a long way to go.

Dans un récent sondage national auprès des Canadiens qui vivent avec l'épilepsie, les participants ont dit que les préjugés, la discrimination et un manque de sensibilisation à la maladie constituaient le deuxième défi pour eux après la restriction de leur indépendance.

Un des répondants a dit : « Avant que mon épilepsie soit maîtrisée, j'avais peur de sortir, car je craignais d'avoir une crise. Lorsque cela se produit, les gens vous traitent comme si vous étiez un monstre. »

Dans le rapport sur le sondage, l'Epilepsy Alliance of Canada affirme que malgré sa grande portée, les gens ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'épilepsie et connaissent mal cette maladie qui mène parfois à l'isolement social, à des entraves professionnelles et à des problèmes dans les relations. Le grand public et tous les ordres de gouvernement ont besoin de mieux comprendre l'incidence de l'épilepsie pour faire en sorte que ceux qui en souffrent reçoivent les soins les meilleurs et les mieux adaptés.

Même pendant les débats à la Chambre, un député a parlé de sa fille qui avait fait une crise d'épilepsie à l'école lorsqu'elle était enfant, et du jour au lendemain, ses copines ne voulaient plus la fréquenter. C'est le genre d'isolement social dont il est question dans ce rapport. Je crois qu'il s'agit d'une question réelle et sérieuse.

C'est ce qui a donné à Cassidy Megan, la fillette de Prospect, en Nouvelle-Écosse, dans ma circonscription, l'idée de la Journée pourpre. Lorsqu'elle avait 7 ans, elle a eu sa première crise. Deux ans plus, alors qu'elle avait 9 ans, elle a dit à son professeur : « Il y a des jours pour plein de causes, alors pourquoi pas pour l'épilepsie? » Son professeur est allé voir le directeur, qui a choisi le 26 mars. Mars est le mois de l'épilepsie, mais le directeur a choisi le 26, et cette date est maintenant reconnue dans plus d'une soixantaine de pays. C'est une histoire remarquable qui a commencé avec la petite Cassidy Megan, qui a maintenant 13 ans. Avec sa Journée pourpre pour l'épilepsie, elle a lancé une tendance à l'échelle internationale.

Je suis certain que Cassidy suit la séance d'aujourd'hui comme elle a suivi le cheminement de ce projet de loi depuis le début.

Le Canada est un chef de file en matière de sensibilisation à l'épilepsie, et je suis ravi d'apprendre que d'autres assemblées législatives, comme celle de l'État du New Hampshire, ont leur propre projet de loi sur la Journée pourpre.

Nous devons beaucoup à Cassidy. Sans sa vision et sa détermination, ce projet de loi ne serait pas à l'étude aujourd'hui. Je suis très fier de cette jeune Canadienne et de son idée, et je suis certain que vous l'êtes aussi.

Il y a maintenant cinq ans que la première Journée de l'épilepsie a eu lieu. Je crois que nous avons fait beaucoup de progrès dans nos efforts de sensibilisation à cette maladie, mais il nous reste encore beaucoup à faire.

I would like to mention the support of Deirdre Floyd, who has been a huge support to Cassidy, and who has been responsible for the national purple day committee along with her tremendous work as the President of the Epilepsy Association of Nova Scotia.

I encourage you to look at the video on www.purpleday.ca, showing images of children, teens and adults around the world proudly wearing purple clothing in their schools and at work.

This private member's bill, Bill C-278, is a direct result of Cassidy's commitment to this cause. It is a simple bill with only four sections. I think it will help increase public awareness about epilepsy.

[Translation]

The legislation will officially establish March 26 as Purple Day in Canada and encourage Canadians to wear the colour purple. Purple Day would not be a legal holiday, but it would affect many lives.

Epilepsy strikes 300,000 Canadians and over 50 million people globally. That is more than all the people who suffer from multiple sclerosis, cerebral palsy, muscular dystrophy and Parkinson's disease put together. A better understanding of this disease will help people know more about what to do when someone has a seizure, thus helping those with the disease and guaranteeing their enhanced safety.

[English]

Mr. Chair, you might be interested in knowing we can get these for members if you like. It is a little card I carry in my pocket from the Canadian Epilepsy Alliance, and it sets out the things you should do in the case of a seizure, the key 10 steps. One of the most important ones is do not panic. If someone is having a seizure, do not restrain them; make sure they are on their side. If it lasts more than five minutes, call an ambulance because it can be deadly. If you are interested, I am sure we can arrange for copies of those to be provided to you.

This is an important issue for a young dad who recently wrote to me about his son who began having seizures at the age of five months, and his words were profound and powerful when he said, "As a parent, a professional and a Canadian, I ask you to please pass Bill C-278 and make the world our son will grow up in a little more friendly and understanding of the condition that affects him and us in every moment."

I also heard from Marcel Allen, an Ottawa policeman, who has developed a training program for front line officers on how to respond to someone with a seizure disorder.

J'aimerais souligner le soutien de Deirdre Floyd, qui a beaucoup appuyé Cassidy et qui s'occupe du comité national de la journée lavande tout en accomplissant des merveilles à titre de présidente de l'Epilepsy Association of Nova Scotia.

Je vous encourage à regarder la vidéo diffusée à l'adresse www.purpleday.ca, où l'on voit des images d'enfants, d'adolescents et d'adultes de toutes les régions du monde arborant fièrement une tenue lavande à l'école ou au travail.

Le projet de loi d'initiative parlementaire C-278 est le résultat direct de l'attachement de Cassidy à cette cause. C'est une mesure législative simple, qui ne compte que quatre articles. Je crois qu'elle contribuera à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie.

[Français]

La loi désignera officiellement le 26 mars comme la Journée lavande au Canada et invitera les Canadiens à porter des vêtements de couleur lavande. La Journée lavande ne serait pas une fête légale, mais elle toucherait de nombreuses vies.

L'épilepsie frappe 300 000 Canadiens et plus de 50 millions de personnes dans le monde. C'est plus que toutes les personnes atteintes de la sclérose en plaques, de la paralysie cérébrale, de la dystrophie musculaire et de la maladie de Parkinson réunies. Une meilleure compréhension de cette maladie permettra aux gens de mieux connaître les soins à apporter lorsqu'une personne est en crise, ce qui aidera les personnes souffrant de cette maladie et leur garantira une meilleure sécurité.

[Traduction]

Monsieur le président, vous serez peut-être intéressé de savoir que si vous le souhaitez, nous pouvons remettre aux membres du comité des exemplaires de cette petite carte de l'Alliance canadienne de l'épilepsie que je garde dans ma poche, laquelle indique les 10 démarches clés à suivre en cas de crise. Il est notamment important de ne pas paniquer. Si quelqu'un fait une crise, ne cherchez pas à l'immobiliser et assurez-vous que la personne reste sur le côté. Si la crise dure plus de cinq minutes, appelez une ambulance, car l'issue pourrait être fatale. Si vous êtes intéressé, je peux certainement m'arranger pour vous en faire parvenir des copies.

Cette question est cruciale pour un jeune père qui m'a écrit récemment au sujet de son fils qui a commencé à avoir des crises à l'âge de cinq mois. Ses propos sont empreints de profondeur et de force quand il indique qu'en tant que parent, que professionnel et que Canadien, il réclame instamment l'adoption du projet de loi C-278 pour que le monde dans lequel son fils est appelé à grandir soit un peu plus amical et comprenne mieux la condition qui les touche tous à chaque instant.

J'ai également entendu parler de Marcel Allen, un policier d'Ottawa, qui a mis sur pied un programme de formation pour les agents de première ligne afin de leur montrer quoi faire quand une personne est en proie à une crise.

We often think of a seizure being someone shaking on the ground violently. Petit mal seizures can be less obvious when someone is simply not moving; they are immobilized. They are not conscious, of course, but they look non-responsive. If you are a police officer who stops a car and the person seems to be ignoring you, your first reaction may not be, “Oh, that is epilepsy,” so that is why the training that this officer has proposed is important.

He has created a lesson plan focusing on training, recognition and response. It will be the most comprehensive training of law enforcement on this subject in North America. It is nice to see that is happening in Ottawa, and I think he is trying to have it happen across the country.

Let me wrap up by thanking Cassidy, the Epilepsy Association of Nova Scotia, who have been so helpful, the Canadian Epilepsy Alliance and many other organizations who work hard to promote Purple Day and increase awareness about epilepsy.

Dr. Hedy Fry brought forward a number of amendments in the other place, and I thank her for these improvements to my bill. For example, in French, we had the wrong word, using “lavande” instead of “pourpre”. In Quebec, in fact, the accepted word is “lavande” and “condition” instead of “maladie,” which is a condition as opposed to an illness. I want to express my appreciation and say that I support those changes.

Bill C-278 will bring Cassidy’s dream to fruition. I hope we can count on the support of all parliamentarians in the Senate and the house to make it happen.

The Chair: Thank you, Mr. Regan. With regard to those cards, could you get at least 105 of them to the clerk who will see that they will be distributed appropriately within the Senate?

Mr. Regan: We will get that done.

The Chair: I will open it up to questions from my colleagues, starting with Senator Eggleton.

Senator Eggleton: Good for you for doing this, and to Cassidy as well for initiating all this.

I have a couple of questions. First, why was purple selected?

Second, the purpose behind these designations is to raise awareness. Do you have plans on how to raise that awareness and take advantage of this legislation to create the day to move along the understanding about epilepsy?

Mr. Regan: In fact, it was Cassidy who chose purple, but she knew that the international colour for epilepsy is lavender. That begs the question: Why was lavender chosen internationally? I suppose it was an available colour. I am only guessing that she liked purple and chose it. It is a nice colour. There are various

Quand on pense à une personne en crise, on imagine quelqu’un d’étendu au sol, secoué de violents tremblements. Mais dans le cas du petit mal, les symptômes peuvent être moins évidents quand la personne reste simplement immobile, sans bouger. Elle n’est pas consciente, évidemment, mais elle semble sans réaction. Si un agent de police arrête sa voiture et que la personne semble l’ignorer, sa première réaction ne consistera pas à se dire qu’il s’agit d’un cas d’épilepsie. Voilà pourquoi la formation que propose ce policier est importante.

Il a conçu un plan de leçon axé sur la formation, l’identification et la réaction, qui constituera la formation la plus exhaustive que recevront les forces de l’ordre à ce sujet en Amérique du Nord. C’est une bonne chose que cette initiative prenne forme à Ottawa, et je crois que le concepteur entend l’élargir à l’échelle du pays.

Je conclurai en remerciant Cassidy, l’Epilepsy Association of Nova Scotia pour son aide précieuse, l’Alliance canadienne de l’épilepsie et les nombreuses autres associations qui ont travaillé d’arrache-pied pour promouvoir la Journée lavande et mieux faire connaître l’épilepsie.

Mme Hedy Fry a proposé un certain nombre d’amendements à la Chambre, et je la remercie d’améliorer ainsi mon projet de loi. Par exemple, en français, nous utilisons le mauvais mot, employant « lavande » au lieu de « pourpre ». Au Québec, en fait, le mot accepté est « lavande », et « condition » au lieu de « maladie ». Je tiens à la remercier et à indiquer que j’appuie ces modifications.

Le projet de loi C-278 permettra de réaliser le rêve de Cassidy. J’espère que nous pouvons compter sur le soutien de tous les parlementaires du Sénat et de la Chambre pour faire de ce rêve une réalité.

Le président : Merci, monsieur Regan. En ce qui concerne les cartes, pourriez-vous en envoyer au moins 105 à la greffière pour qu’elles soient bien distribuées au Sénat?

M. Regan : Volontiers.

Le président : Je laisserai maintenant mes collègues poser leurs questions, en commençant par le sénateur Eggleton.

Le sénateur Eggleton : Je vous remercie de vos démarches et félicite Cassidy d’avoir lancé cette initiative.

J’ai quelques questions à vous poser. Tout d’abord, pourquoi avoir choisi la couleur lavande?

Ensuite, ces désignations ont pour but de sensibiliser le public. Avez-vous des plans pour parvenir à vos fins et tirer parti de ce projet de loi qui officialise la journée pour aider les gens à mieux comprendre l’épilepsie?

M. Regan : En fait, c’est Cassidy qui a choisi la couleur lavande, mais elle savait qu’il s’agit de la couleur internationalement associée à l’épilepsie. Ce qui nous amène à nous demander pourquoi cette couleur a été choisie à l’échelle internationale. Je présume que c’est un choix qui s’offrait. Je ne

shades of purple and lavender that are more than acceptable that people are encouraged to wear on March 26.

As for creating awareness, for one thing, having debates and discussion of this bill in Parliament has helped to do that, but the epilepsy organizations are having a variety of events across the country, and I think that making it an official day adds a certain stamp and a certain official status to help drive those further.

Senator Callbeck: Thanks very much for your presentation. I think this is a great initiative, and I certainly congratulate you for bringing it forward, and, as well, I commend Cassidy for what she has been able to accomplish.

I think that specific days are certainly a way to create awareness, in this case, about epilepsy, and there is no question that that is needed.

I was going to ask you about purple, but that has already been asked. You mentioned it is recognized in 60 countries.

Mr. Regan: It is over 60.

Senator Callbeck: How many provinces?

Mr. Regan: As far as I know, all the provinces and territories in Canada have an event celebrating this. The national organization is certainly behind it, and I know there are events. In fact, Cassidy on March 26 was invited to go to Toronto where there were events, and she was at the CN tower, had a dinner and was being feted, which was cool for a 13-year-old girl.

Senator Callbeck: This day, then, March 26, is recognized now in all the provinces.

Mr. Regan: Yes. I am not aware of any legislation at the provincial level, but the organizations are recognizing it and doing it across the country. Nationally, they are delighted to see this spread around the world. I know it is over 60 countries. It only started five years ago. It is growing rapidly and that is nice to see.

Senator Callbeck: It is unbelievable that it has grown that fast. Thank you very much.

[Translation]

Senator Verner: Congratulations on this wonderful initiative that we unanimously agree on, and we all like that.

I understand that, in 60 other countries, March 26 and the colour purple — which I also like — have been adopted specifically for epilepsy. Have all those countries also adopted other measures to educate their citizens? Are there any awareness-raising campaigns?

peux que supposer qu'elle aimait cette couleur et l'a retenue. C'est une jolie couleur, qui se décline en diverses teintes qui sont plus qu'acceptables et que la population est encouragée à porter le 26 mars.

En ce qui concerne la sensibilisation, le fait que le Parlement débâte et discute du présent projet de loi a contribué à faire avancer les choses, mais les organisations s'occupant de l'épilepsie organisent diverses activités dans toutes les régions du pays. Je crois également que le fait d'instaurer une journée officielle confère à la question un certain poids et un certain statut officiel qui ont également une incidence.

Le sénateur Callbeck : Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Je trouve que cette initiative est formidable, et je vous félicite chaudement de l'avoir proposée. Je félicite également Cassidy pour ce qu'elle a réussi à accomplir.

Je considère que l'instauration d'une journée spéciale permet certainement de sensibiliser le public, au sujet de l'épilepsie dans le cas présent. Il ne fait aucun doute que c'est nécessaire.

J'allais vous demander pourquoi on a choisi la couleur lavande, mais on vous l'a déjà demandé. Vous avez indiqué que 60 pays soulignent cette journée.

M. Regan : C'est plus de 60.

Le sénateur Callbeck : Combien de provinces le font?

M. Regan : À ce que je sache, l'ensemble des provinces et territoires du Canada organisent un événement pour souligner cette journée. L'organisation nationale y est certainement pour quelque chose, et je sais que des activités ont lieu. En fait, Cassidy a été invitée le 26 mars à Toronto, où des activités avaient été organisées. Elle s'est rendue à la tour du CN, où elle a été reçue à souper et honorée, ce qui est formidable pour une jeune fille de 13 ans.

Le sénateur Callbeck : La journée du 26 mars est donc maintenant soulignée par toutes les provinces.

M. Regan : Oui. J'ignore si les provinces ont une loi quelconque à ce sujet, mais les organisations soulignent cette journée à l'échelle nationale. Au pays, on est enchanté de constater que l'événement prend de l'ampleur partout dans le monde. Je sais que plus de 60 pays soulignent cette journée. Cette initiative, qui a vu le jour il y a cinq ans à peine, prend rapidement de l'expansion. Cela fait chaud au cœur.

Le sénateur Callbeck : C'est incroyable que l'initiative prenne de l'expansion aussi rapidement. Merci beaucoup.

[Français]

Le sénateur Verner : Félicitations pour cette belle initiative qui fait consensus, ce que nous aimons tous.

Je comprends que dans 60 autres pays, on a adopté la journée du 26 mars et la couleur lavande, que j'aime bien aussi, pour parler de l'épilepsie. Tous ces pays ont-ils également adopté d'autres mesures pour sensibiliser la population? Y a-t-il des campagnes de promotion pour informer la population?

I have an example for you. A member of my family, who is now deceased, had epilepsy. For me, an epileptic seizure would manifest itself through big jerks, with the person on the ground, on their side. I did not know that a complete lack of movement could also be a manifestation of the disease. I agree with you that most people probably do not know about that.

Do you see any other awareness measures, or is this initiative only up to epilepsy associations?

Mr. Regan: I am not at all an expert on what is happening elsewhere and even here in Canada. I have not worked either closely or directly with associations for a long time, but I do know that there are associations and organizations in those 60 countries in question trying to create events related to March 26, to make people more aware of that disease. They want to create media opportunities, among other things, and ensure that schools have programs for educating students about that medical condition.

Senator Verner: It is fairly certain that young people who suffer from epilepsy are more likely to be discriminated against, for instance, at school, if they suffer an epileptic seizure. For my personal information, percentage-wise, do you know whether young people are more affected by epilepsy or is it about 50/50?

Mr. Regan: We believe that it is a problem specific to young people. One of the reasons is that occasionally, a young person dies from epilepsy, unfortunately. However, the disease does not affect only young people. I have met adults in their 40s and 50s, and even older, who are epileptics. I think that young people may account for about 60 per cent of all sufferers, but I am not sure.

Senator Verner: Congratulations once again. All initiatives for bringing down the prejudices toward people with any kinds of diseases are good. Thank you.

[English]

Senator Merchant: I want to congratulate you also because I think this is very important, even though Cassidy stood up long before any of us did.

Once this bill is passed — and I hope it will be passed — how will you continue to be involved? Do you have some specific notion of something that you might want to do? Is there something that we can do because we are now aware of what you said?

Is this something that inflicts males and females in the same numbers? Is it also something that can be developed later on in life?

Mr. Regan: Those are good questions. I wish I had with me the witnesses that I had before the house committee. There was a physician, a medical student who had a great interest in this area,

Pour vous donner un exemple, un membre de ma famille, maintenant décédé, a souffert d'épilepsie. Pour moi, une crise d'épilepsie se manifestait par de gros soubresauts, la personne couchée par terre, sur le côté. J'ignorais que la maladie pouvait aussi se manifester uniquement dans le fait de ne pas bouger. Je suis d'accord avec vous, probablement qu'une grande partie de la population n'est pas au courant de cela.

Voyez-vous d'autres mesures de sensibilisation ou si cette initiative ne revient seulement qu'aux associations sur l'épilepsie?

M. Regan : D'abord, je ne suis pas du tout expert quant à ce qui se passe ailleurs et même ici au Canada. Je n'ai pas travaillé de près ni directement avec des associations depuis longtemps, mais je sais qu'il y a des associations et des organisations dans ces 60 pays concernés qui essaient de créer des événements associés à la journée du 26 mars pour sensibiliser davantage la population à cette maladie. On veut tenir des rencontres médiatiques, entre autres, et s'assurer qu'il y ait des programmes dans les écoles pour renseigner les étudiants sur cette condition médicale.

Le sénateur Verner : On peut parier que les jeunes qui en sont affectés sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination, à l'école par exemple, s'ils ont une crise d'épilepsie. En termes de pourcentage, pour mon information personnelle, savez-vous si ce sont davantage des jeunes qui sont touchés par l'épilepsie ou si c'est à peu près 50/50?

M. Regan : On croit que c'est un problème propre aux jeunes. Une des raisons est qu'à l'occasion un jeune décède de l'épilepsie, malheureusement, mais la maladie n'affecte pas que des jeunes. J'ai connu des adultes dans la quarantaine et la cinquantaine et même plus qui sont épileptiques. J'ai l'impression que c'est à peu près 60 p. 100 des jeunes, mais je n'en suis pas certain.

Le sénateur Verner : Félicitation encore une fois. Toute initiative visant à faire tomber les préjugés à l'endroit de personnes atteintes de maladies quelles qu'elles soient sont bonnes. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Merchant : Je tiens à vous féliciter moi aussi, car je considère que cette initiative est très importante, même si Cassidy est passée à l'action bien avant nous.

Une fois le projet de loi adopté — comme je l'espère —, de quelle manière continuerez-vous de vous impliquer? Avez-vous une idée précise de ce que vous comptez faire? Y a-t-il quelque chose que nous pourrions faire, maintenant que nous sommes au fait de la situation?

Est-ce une condition qui touche autant les hommes que les femmes? Peut-elle survenir plus tard au cours de la vie?

M. Regan : Voilà de bonnes questions. Je voudrais bien avoir à mes côtés les témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre. Il y avait un médecin, un étudiant en médecine portant

and someone from the Epilepsy Association of Ottawa. Maybe someone else here can answer that better than I.

As far as I know, there is no differentiation in terms of gender. In terms of my expectations, I am hopeful that the association in Nova Scotia, for example, will still invite me to their dinners and ask me to do some things. I will be making offers to them to do whatever I can to assist in promoting this, whether that means speaking to schools or something else, I do not know. At the moment my focus has been on getting this bill done. I am not the key here. I am not the star of the show. The star of the show ought to be Cassidy.

Senator Merchant: I congratulate her, of course, and I congratulate you.

Senator Martin: I echo the same sentiments and congratulate you and especially Cassidy.

As a teacher who was in the education system in B.C. for 21 years, I do not ever recall getting any special instruction about dealing with students with epilepsy. I never had a student with whom I had to deal with an emergency situation, but there were students in the school with epilepsy. We would hear about what happened and the episodes, so I think there is a lot of sensationalizing, stereotyping and stigmatizing that are important to address through this kind of awareness.

In regard to the educational initiatives in Nova Scotia or elsewhere, is the society working with the Department of Education or with school districts and using Cassidy as a great role model for what one student who, in her youth, has been able to achieve and the impact that it has had on the world? That could be an inspiring story for raising awareness.

Mr. Regan: There have been schools in which Purple Day is being celebrated beyond just the school she attends. This has spread and more are doing it. However, I am not sure that the education department itself has taken this on in Nova Scotia to say that we want to ensure this happens in every school. As far as I know it has been up to the association to promote it with schools and teachers.

I should ask that question of them and see if I can assist with ensuring that the provincial government is aware of this and looking for ways to promote it. If they are not already doing so, they should be.

Senator Martin: The card that we will each be getting would be useful to an educator. For instance, there is a Terry Fox Day in the schools in B.C., and across Canada schools engage in fundraising initiatives. That could support this fundraising, but I think this is a great starting point to continue building awareness. Congratulations.

un grand intérêt à cette question, ainsi qu'une personne représentant l'Epilepsy Association of Ottawa. Peut-être qu'une autre personne présente ici aujourd'hui pourrait mieux vous répondre que moi.

À ce que je sache, il n'y a aucune différence entre les sexes. Quand à mes attentes, j'espère que l'association de Nouvelle-Écosse, par exemple, continuera de m'inviter à ses soupers et de me demander de faire quelque chose. Je lui offrirai de faire tout ce que je peux pour l'aider dans ses démarches de sensibilisation, qu'il s'agisse de prendre la parole dans des écoles ou de je ne sais quoi d'autre. Pour l'heure, je m'efforce de faire adopter ce projet de loi. Ce n'est pas moi qui suis l'instigateur, la vedette, c'est Cassidy qui devrait l'être.

Le sénateur Merchant : Je la félicite évidemment, et vous également.

Le sénateur Martin : Je fais écho aux propos de mon collègue et je vous félicite, en particulier Cassidy.

J'ai enseigné dans des établissements de la Colombie-Britannique pendant 21 ans, et je ne me souviens pas avoir reçu des instructions particulières sur la façon de réagir avec les élèves atteints d'épilepsie. Je n'ai jamais eu à intervenir auprès d'un élève en situation d'urgence, mais certains jeunes qui fréquentaient l'école avaient l'épilepsie. Nous entendions toutefois parler de ce qui s'était passé lors de la crise; je crois donc qu'il importe de sensibiliser la population pour lutter contre le sensationnalisme, les stéréotypes et la stigmatisation.

En ce qui concerne les initiatives d'éducation en Nouvelle-Écosse ou ailleurs, est-ce que la société collabore avec le ministère de l'Éducation ou avec les arrondissements scolaires, prenant Cassidy comme modèle inspirant pour montrer ce qu'une élève, toute jeune soit-elle, a pu accomplir et mettre en lumière l'impact qu'a son initiative dans le monde? On pourrait utiliser cette histoire inspirante pour sensibiliser les gens.

M. Regan : Ce n'est pas que dans l'école que fréquente Cassidy que la Journée lavande est soulignée. L'initiative prend de l'ampleur et de plus en plus d'établissements se joignent au mouvement. Je ne suis toutefois pas certain que le ministère de l'Éducation soit intervenu en Nouvelle-Écosse pour s'assurer que la journée soit soulignée dans toutes les écoles. D'après ce que je sais, c'est l'association qui s'est chargée de faire connaître la journée auprès des écoles et des enseignants.

Je devrai me renseigner et voir si je peux faire quelque chose pour que le gouvernement provincial soit au courant de l'initiative et s'emploie à en faire la promotion. S'il ne le fait pas encore, il le devrait.

Le sénateur Martin : La carte que nous recevons tous pourrait être un bon outil d'éducation. Par exemple, les écoles de la Colombie-Britannique et du Canada tiennent une journée Terry Fox pour recueillir des fonds. Cette initiative pourrait favoriser la collecte de fonds, mais elle constitue, selon moi, un bon point de départ pour continuer de sensibiliser la population. Félicitations.

Mr. Regan: I have heard of teachers expressing their appreciation at learning what to do and how to handle the situation because they did not start with any knowledge at all. It can make a big difference. More often it is when someone in the school has epilepsy.

The Chair: I can give examples of universities. When a student is enrolled, they make the university aware of their medical situation. I am aware of one specifically. I am familiar with professors being instructed as to what to look for and how to deal with it because it can be a potentially fatal situation. At least at that level there is a definite plan when students are identified in many of the post-secondary institutions. I am not sure it is in all of them, though.

Senator Seth: Thank you very much. This is an important topic and a great initiative that you have brought here. I congratulate you.

You have achieved a lot in marking March 26 as Purple Day, or epilepsy day. As a physician, I am not sure that I have seen this. People who suffer with allergies sometimes wear bracelets to indicate it. Perhaps a bracelet could be given to an epileptic patient, because there are quite a few types of epilepsy. For example, someone can fall to sleep and others may not know that it is really a seizure. They do not always have convulsions. It could be deceiving, and sometimes when they are sleeping they have attacks.

Is there some kind of bracelet to wear that would raise awareness so people would recognize that the person suffers from epilepsy? When people are out on the road, at school or at work, they could get medical help faster that way. Is there a way to include in the future awareness about how to recognize who is epileptic so that the treatment will be given faster than waiting until it goes too far? The longer you wait, the more brain damage they suffer.

Mr. Regan: I had not considered that, and I had not heard about this idea before. Would I be correct to think that people generally have one kind of epilepsy or the other?

Senator Seth: Yes, there are quite a few types of epilepsy.

Mr. Regan: The person for whom that would be most useful is the person with petit mal.

Senator Seth: Yes, it is a milder form. Grand mal is more serious and people fall unconscious for awhile. Some cases have to be sent to the hospital, and some are treated and can overcome it. However, there should be awareness among the public about how to treat this knowing that it is epilepsy.

Mr. Regan: The bracelet can alert someone to something. If you have a bracelet, it should be obvious to anyone who looks at it that you have epilepsy. As well, and this is really important, people should know what to do to help. They should be aware

M. Regan : J'ai entendu certains enseignants qui se sont dits heureux d'avoir été informés pour savoir comment réagir en cas de crise, car ils ne savaient rien à ce sujet. Le fait d'être informé peut avoir une incidence notable. Souvent, une personne atteinte d'épilepsie fréquente l'école.

Le président : Je peux donner l'exemple des universités. Quand un étudiant s'inscrit, il doit informer l'université de son état de santé. J'ai entendu parler d'un cas en particulier, où les enseignants sont informés des facteurs à détecter et des mesures à prendre, car une crise peut s'avérer fatale. Nous savons donc qu'à ce niveau, du moins, il y a un plan précis qui permet de savoir quels étudiants sont épileptiques dans un grand nombre d'établissements postsecondaires. Je ne suis pas certain que cette mesure soit en place partout, par contre.

Le sénateur Seth : Merci beaucoup. Il s'agit d'une question importante, et je vous félicite d'avoir proposé cette excellente initiative.

Vous avez accompli beaucoup en faisant du 26 mars la Journée lavande ou la Journée de l'épilepsie. En ma qualité de médecin, je ne suis pas certaine d'avoir vu ce qui suit. Les gens qui souffrent d'allergie portent parfois un bracelet pour l'indiquer. Peut-être pourrait-on en remettre un aux patients épileptiques, étant donné qu'il existe plusieurs types d'épilepsie. Par exemple, quelqu'un peut tomber endormi alors que ceux qui l'entourent ignorent que c'est en fait une crise. Ce ne sont pas tous les épileptiques qui ont des convulsions. Les apparences peuvent être trompeuses, et les gens qui semblent endormis ont parfois une crise.

Y a-t-il une sorte de bracelet qui permettrait aux gens de savoir qu'une personne souffre d'épilepsie? Quand les gens sont sur la route, à l'école ou au travail, ils pourraient obtenir des soins plus rapidement. Serait-ce possible d'inclure dans les initiatives de sensibilisations futures un moyen permettant de savoir qui est épileptique pour qu'on puisse intervenir rapidement plutôt que d'attendre que les choses n'aillent trop loin? Plus longue est l'attente, pires sont les dommages au cerveau.

M. Regan : C'est une idée que je n'ai pas envisagée et dont je n'ai jamais entendu parler. Ais-je raison de croire que les gens sont atteints d'une sorte d'épilepsie ou d'une autre?

Le sénateur Seth : Oui, il existe plusieurs types d'épilepsie.

M. Regan : Ce bracelet serait surtout utile aux personnes ayant le petit mal.

Le sénateur Seth : Oui, c'est une forme moins grave d'épilepsie. Le grand mal est plus grave, car les gens perdent conscience pendant un moment. Dans certains cas, ils sont envoyés à l'hôpital, où ils sont traités et peuvent se remettre. Il faudrait toutefois sensibiliser le public pour qu'il sache comment réagir quand il sait qu'il s'agit d'une crise d'épilepsie.

M. Regan : Le bracelet peut servir à avertir les gens. Si on porte un bracelet, il devrait être évident pour quiconque y jette un coup d'œil qu'on est atteint d'épilepsie. De plus, et c'est vraiment important, les gens devraient savoir quoi faire pour aider la

enough of the condition to know what to do. It is hard. As you said, how many of us would recognize it if someone appeared to be sleeping?

Senator Seth: It could be anything. Seizures do not mean you have epilepsy. It could be anything, such as high fever or head injury. We do not know.

Senator Wallace: Mr. Regan, you spoke about creating awareness through this bill. In particular, you talked about educating people about how to respond and assist someone who is in the midst of an epileptic seizure. When you said that, it brought back a personal situation. I see the experience now as clearly as I did when I was 18 years old.

I had just started university and I was preparing for a French lab with my professor. There were just the two of us in a small room. I heard a crash or something, turned around, and saw him on the floor in the midst of a convulsion. I did not know what it was at the time. I had no idea how to react and I was terrified. I tore out of the room and got help; and that was that. I felt completely helpless. I had no idea what to do to assist him if someone had not been there. It is so important to get the message out. We never know when something like that might occur and people need to have some ability to respond. It is important. I can picture that just as vividly today; and obviously it was not yesterday, as I was 18. It was traumatic. I commend you so much for what you are doing.

Another thing strikes me, and you are well aware of it. We talk about awareness and how to respond and help those with epilepsy, which is critically important for those of us in positions whereby we can influence how our medical dollars are spent. It is important for us to be aware of epilepsy and to be aware that research is needed. The treatments are available, but we are not there yet as completely as we should be. Awareness at our level is tremendously important.

All in all, I do not have a question for you, but I do have huge congratulations to pass along. It is a wonderful thing you are doing.

Mr. Regan: Thank you. I certainly would not have known how to respond. In fact, a couple of years ago when I was at one of the epilepsy dinners in Nova Scotia, the annual dinner for Purple Day, a young girl had an epileptic fit in front of me. Someone else was there and attended to her right away. It occurred to me at that moment that even though I had read the material and had seen before what the steps were, I did not remember that quickly. You ask: Okay, what do I do now? I did not have to respond — maybe it would have come to me if I really had to think about it. Someone else was there, so I did not have to do anything.

personne épileptique. Ils devraient être suffisamment informés pour savoir comment intervenir. C'est difficile. Comme vous l'avez souligné, combien d'entre nous saurait détecter une crise si quelqu'un semble dormir?

Le sénateur Seth : Ce pourrait être n'importe quoi. Le fait d'avoir une crise ne signifie par qu'on est épileptique. Il pourrait s'agir d'une forte fièvre ou d'une blessure à la tête. Nous ignorons ce qu'il en est.

Le sénateur Wallace : Monsieur Regan, vous avez indiqué que vous vouliez sensibiliser davantage le public avec ce projet de loi. Vous avez notamment dit qu'il fallait informer les gens de ce qu'il faut faire pour aider une personne en proie à une crise d'épilepsie. Ce faisant, vous m'avez rappelé un souvenir personnel. Je vois maintenant la situation aussi clairement que quand j'avais 18 ans.

Je venais de commencer l'université et je me préparais en vue d'un laboratoire de français avec mon professeur. Nous étions seuls dans une petite pièce. Alerté par un bruit, je me suis retourné et je l'ai vu étendu sur le sol, en pleine convulsion. J'ignorais alors de quoi il s'agissait. Je ne savais pas quoi faire et j'étais terrifié. J'ai couru chercher de l'aide et là s'est terminé mon rôle dans l'affaire. Je me suis senti complètement désemparé. Si quelqu'un n'était pas intervenu, je n'aurais absolument pas su quoi faire pour aider mon professeur. Il est donc très important d'informer la population. On ne sait jamais quand une crise peut survenir, et les gens doivent savoir comment intervenir. C'est important. Je revois la scène comme si c'était aujourd'hui, et cela ne date pas d'hier, puisque j'avais 18 ans. C'était traumatisant. Je vous félicite de ce que vous faites.

Une autre chose me frappe, et vous en êtes bien conscient. Nous parlons de sensibilisation et de la façon d'intervenir et d'aider les gens qui font de l'épilepsie, ce qui est très important pour ceux d'entre nous qui peuvent avoir une influence sur la façon dont l'argent est investi dans les soins médicaux. Il est important pour nous d'être informés sur l'épilepsie et de comprendre que la recherche est nécessaire. Les traitements sont accessibles, mais nous n'en sommes pas au point où nous devrions être. La sensibilisation ici est extrêmement importante.

Somme toute, je n'ai pas de question à vous poser, mais je dois vous féliciter chaleureusement. C'est merveilleux, ce que vous faites.

M. Regan : Merci. Je n'aurais pas su comment réagir. En fait, il y a quelques années, j'étais à l'un des soupers de l'association, en Nouvelle-Écosse, le souper annuel pour la Journée pourpre, et une jeune fille a fait une crise d'épilepsie juste devant moi. Quelqu'un est venu l'aider immédiatement. Je me suis dit que même si j'avais lu les documents et que j'avais déjà vu les étapes à suivre, je ne m'en suis pas souvenu rapidement. Quand l'événement en question se produit, on se demande ce qu'on doit faire. Je n'ai pas dû intervenir — peut-être que la mémoire me serait revenue si j'avais vraiment eu à le faire. Puisqu'une autre personne était là, je n'ai pas eu à faire quoi que ce soit.

Clearly, we have to create awareness and get people to understand the most important things. In terms of the bracelet idea, for example, if people know that someone is having an epilepsy attack and that if it lasts more than five minutes, you should call an ambulance because it can cause brain damage and death. I did not know about that until I was approached by the organization and started attending events.

As you point out, there are treatments and medicines. One of the difficulties when a patient is on a medicine is that they cannot abruptly stop from one to the other. There have been shortages when a company stops producing and people do not know about it in advance. That has been a challenge at times.

Senator Wallace: Congratulations.

Senator Seidman: I, too, would like to congratulate you on a fine initiative. There is no question that stigma, lack of awareness and misunderstanding apply very much in the case of epilepsy as they apply in mental illness, for example. It is also the case that just over 0.5 per cent of Canadians live with epilepsy. Indeed, it affects the young and the old disproportionately.

Mr. Regan: Thank you.

Senator Seidman: It is exceedingly important to raise public awareness of this — I was going to say “disease,” but it is not a disease; it is a disorder.

I would like to ask you about something specifically. The Canadian Epilepsy Association was working on this, in particular to have Purple Day endorsed by the WHO and the UN. Have you heard anything more about this?

Mr. Regan: I am afraid I have not heard but we can hope that that happens. I hope we will hear good news on that before long.

Senator Seidman: Thank you for the fine initiative.

Senator Mercer: Mr. Regan, I was not going to ask a question but this is a follow-up to Senator Seidman’s question. Assuming that we pass this bill and it comes into effect, it might act as the catalyst to push the World Health Organization and the UN into acting on this. Perhaps we are helping you and epilepsy associations around the world to do that. I pass that on as a suggestion. Congratulations.

Mr. Regan: Thank you, senator. I would hope that as our alliance and associations in Canada and the international effort continue to expand this beyond 60 countries and to create more awareness and understanding throughout the world, if a particular country is trying to promote this and can say that Canada has declared this officially, it would add some weight. It is a good thing to do for that reason not only domestically but also internationally.

Il faut sensibiliser les gens et leur faire comprendre les choses les plus importantes. En ce qui concerne l’idée du bracelet, par exemple, si les gens savent qu’une personne fait une crise d’épilepsie et que si elle dure plus de cinq minutes, il faut appeler une ambulance parce que cela peut causer des dommages au cerveau et entraîner la mort. Je n’étais pas au courant de cela avant que l’organisation communique avec moi et que je commence à prendre part à des activités.

Comme vous le dites, il existe des traitements et des médicaments. Lorsqu’un patient prend des médicaments, ce qui est difficile, c’est qu’il ne peut pas les changer du jour au lendemain. Il se peut qu’une compagnie cesse de produire le médicament, qu’il y ait une pénurie et que les gens ne l’aient pas su à l’avance; cela a créé des problèmes parfois.

Le sénateur Wallace : Félicitations.

Le sénateur Seidman : Moi aussi, je veux vous féliciter de votre belle initiative. Nul doute que les préjugés, le manque de sensibilisation et l’incompréhension sont très présents dans le cas de l’épilepsie, tout comme pour les maladies mentales, par exemple. En outre, un peu plus de 0,5 p. 100 des Canadiens vivent avec l’épilepsie. Bien sûr, les jeunes et les aînés sont touchés de manière disproportionnée.

M. Regan : Merci.

Le sénateur Seidman : Il est extrêmement important de sensibiliser la population à cette — j’allais dire « cette maladie », mais ce n’en est pas une; c’est un trouble.

J’aimerais vous poser une question en particulier. L’Association canadienne de l’épilepsie y a travaillé, surtout pour que l’OMS et l’ONU adoptent la Journée pourpre. Avez-vous entendu quoi que ce soit de nouveau à ce sujet?

M. Regan : J’ai bien peur que non, mais nous pouvons espérer que cela se produise. J’espère que nous aurons de bonnes nouvelles à ce sujet bientôt.

Le sénateur Seidman : Je vous remercie de votre belle initiative.

Le sénateur Mercer : Monsieur Regan, je n’avais pas l’intention de vous poser de questions, mais je continuerai dans la même veine que le sénateur Seidman. Si nous adoptons le projet de loi et qu’il entre en vigueur, il pourrait constituer le catalyseur qui poussera l’Organisation mondiale de la Santé à agir. Nous aidons peut-être vous et les associations de partout dans le monde en ce sens. C’est ma suggestion. Félicitations.

M. Regan : Merci, monsieur le sénateur. J’espère qu’à mesure que notre alliance, les associations au Canada et les efforts internationaux feront en sorte qu’on dépassera 60 pays et que les gens seront davantage sensibilisés partout dans le monde, si un pays décide d’en faire la promotion et dit que le Canada a déclaré cela officiellement, cela ajoutera du poids. C’est une bonne chose à faire pour cette raison, non seulement à l’échelle nationale, mais aussi à l’échelle internationale.

The Chair: Mr. Regan you are welcome to stay, and I hope you will stay, for the next phase of our meeting.

I will put the question to the committee: Are you ready to move to clause-by-clause consideration of Bill C-278?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Congratulations, Mr. Regan.

I thank colleagues on the committee for dealing with these two bills today.

(The committee adjourned.)

Le président : Monsieur Regan, vous pouvez rester si vous le souhaitez, et j'espère que vous resterez pour la dernière partie de la réunion.

Je vais poser la question au comité : est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-278?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1 est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-ce que le comité désire annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le président : Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Félicitations, monsieur Regan.

Je remercie mes collègues de s'être occupés de ces deux projets de loi aujourd'hui.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, June 6, 2012

Centre for Immigration Policy Reform:

Martin Collacott, Spokesperson.

Ontario Council of Agencies Serving Immigrants:

Debbie Douglas, Executive Director.

As individuals:

Mario Bellissimo, Lawyer, Bellissimo Law Group;

Richard Kurland, Lawyer and Policy Analyst.

Wednesday, June 13, 2012

John Carmichael, M.P., sponsor of the bill.

Canadian Heritage:

Joël Girouard, Acting Director, State Ceremonial and Protocol.

Hon. Geoff Regan, P.C., M.P., sponsor of the bill.

TÉMOINS

Le mercredi 6 juin 2012

Centre pour une réforme des politiques d'immigration :

Martin Collacott, porte-parole.

Conseil ontarien des agences servant les immigrants :

Debbie Douglas, directrice exécutive.

À titre personnel :

Mario Bellissimo, avocat, Bellissimo Law Group;

Richard Kurland, avocat et analyste des politiques.

Le mercredi 13 juin 2012

John Carmichael, député, parrain du projet de loi.

Patrimoine canadien :

Joël Girouard, directeur par intérim, Cérémonial d'État et protocole.

L'honorable Geoff Regan, C.P., député, parrain du projet de loi.